

Notice d'Incidences Natura 2000



Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vinon-sur-Verdon (Var - 83)

Agence Visu

Paysage, Urbanisme & Environnement

Siège social : Résidence a Spusata Bat C2 - Rte du Stiletto

20 090 AJACCIO

06 28 50 32 94

t.casalta@agencevisu.com

www.agencevisu.com

Juin 2017

Contrôle qualité et suivi du projet

	Intervenants	Version	Date	Observations
Assemblage document	R. Marichy	1.0 2.0	12/07/2016 09/03/2017 06/2017	Version 1.0 Reprise du document pour correspondre aux attentes en termes de forme Reprise du document suite aux remarques de MRAE (n° saisine 2016-1255 ; n° MRAe 2016APACA19
Contexte	R. Marichy	1.0	08/07/2016	
Rédaction volet flore&habitats	R. Marichy	2.0	06/2017	
Rédaction volet faune	R. Marichy	2.0	06/2017	
Relecture & validation interne	T. Casalta	2.0	06/2017	
Maitrise d'Ouvrage		1.0 2.0	12/07/2017 21/06/2017	

Intervenants

Maître d’ouvrage :		Agence VISU	
			
✉		✉	Résidence A Spusata Bat C2 Route du Stileto 20090 - AJACCIO
☎	Tél. : Fax : Port : Email : Internet :	☎	Port : 06.28.50.32.94 Email : contact@agencevisu.com t.casalta@agencevisu.com Internet : http://www.agencevisu.com/

Référence du document

RENARD P., CASALTA T., ROMERA V., MARICHY R., (2017). Notice d’incidences Natura 2000 réalisé dans le cadre du Plan Local d’Urbanisme de Vinon-sur-Verdon (Var - 83). Commune de Vinon-sur-Verdon. Dossier réalisé par l’Agence VISU. Format A4.

Reprise issue de RENARD P., CASALTA T., ROMERA V., MARICHY R., (2016). Notice d’incidences Natura 2000 réalisé dans le cadre du Plan Local d’Urbanisme de Vinon-sur-Verdon (Var - 83). Commune de Vinon-sur-Verdon. Dossier réalisé par l’Agence VISU. Format A4.

Crédits Photographiques
Sauf mention contraire, toutes les photographies du document ont été réalisées par les paysagistes & écologues de l'Agence Visu

Avant-propos



Le PLU de la commune de Vinon sur Verdon a été prescrit le 30 Mai 2008. Le territoire communal étant concerné par des sites Natura 2000, la procédure de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale systématique et d'une évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 conformément à l'article L.104-2 du code de l'urbanisme.

Le présent document vise à analyser les incidences probables, directes ou indirectes, du projet de PLU de la commune de Vinon-sur-Verdon sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire recensés sur les sites Natura 2000 présents sur la commune à savoir " La Durance" (site n°FR9301589 et FR9312003).

Fondement de la Notice d'Incidence Natura 2000

Le Code de l'Environnement prévoit en son article L.414-4 que :

« I. - Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " : ...

2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ; ... »

Même si ce projet n'est pas directement inscrit dans un périmètre Natura 2000, sa localisation à proximité de sites Natura 2000 impose qu'une telle évaluation soit réalisée.

En l'espèce, l'article R.414-23 du Code de l'Environnement précise la nature de l'évaluation à réaliser et développée dans la suite de ce document :

« ...Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

I.-Le dossier comprend dans tous les cas :

1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;

2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.... »

En cas d'impacts avérés, par contre, des compléments d'investigation seront à prévoir comme prévu par le II, le III et le IV de ce même article R.414-23 du CE :

« II.-Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

III.-S'il résulte de l'analyse mentionnée au II que le document de planification, ou le programme, projet, manifestation ou intervention peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.

IV.-Lorsque, malgré les mesures prévues au III, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre :

1° La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier l'approbation du document de planification, ou la réalisation du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4 ;

2° La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au III ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ;

3° L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées, pour les documents de planification, par l'autorité chargée de leur approbation, pour les programmes, projets et interventions, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire bénéficiaire, pour les manifestations, par l'organisateur bénéficiaire. »

Sommaire

Contrôle qualité et suivi du projet.....	2
Intervenants.....	2
Avant-propos	3
Fondement de la Notice d’Incidence Natura 2000	4
Sommaire.....	5
Index des figures	7
Index des tableaux	7
Notice d’Incidences	8
Natura 2000	8
Etape 1 : Approche des liens qui peuvent exister entre le projet et les sites Natura 2000 :	9
A. Présentation succincte du projet et identification des sites Natura 2000 susceptibles d’être concernés par le projet	9
1. presentation DU PROJET ET ELEMENTS TECHNIQUES	10
1.1. La zone de l'aérodrome.....	11
1.2. La zone d'activités du Pas de Menc.....	11
1.3. Le secteur du collège.....	11
1.4. La Zone d'activités des Plaines.....	12
1.5. Le secteur des Adrechs.....	12
1.6. Le quartier de Pégouy	12
1.7. L'aménagement touristique aux abords des berges du Verdon.....	12
2. IDENTIFICATION DES SITES NATURA 2000 AVEC LESQUELS LE PROJET EST SUSCEPTIBLE D'INTERAGIR	14
Etape 1 : Approche des liens qui peuvent exister entre le projet et les sites Natura 2000 :	17
B. Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 évoqués précédemment.....	17
1. DETAIL DES ENJEUX EN LIEN AVEC NATURA 2000	18
1.1. Description du SIC FR9301589 "La Durance"	18
1.2. Description de la ZPS FR9312003"La Durance"	20
1.3. Objectifs de conservation des sites Natura 2000 « la Durance	25
1.4. Description du SIC FR9302007 Valensole	26
1.5. Description de la ZPS FR9312012 Plateau de Valensole.....	26
1.6. Description du SIC FR9301605 Montagne Sainte Victoire	27
1.7. Description de la ZPS FR9310067 Montagne Sainte Victoire.....	27
1.8. Description du SIC FR9301585 Massif du Lubéron.....	28
1.9. Synthèse des espèces et habitats d’intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 identifiés sur le territoire	29
1.10. Conclusion.....	33
2. ENJEUX NATURALISTES IDENTIFIES SUR L'AIRe DE PROJET	34
2.1. Détails des enjeux liés aux habitats et liens aux habitats d’intérêt communautaire.....	34
2.1.1. Description des habitats naturels des aires de projet.....	34
2.1.2. Détail des observations d’habitats naturels d’intérêt communautaire à l’échelle du territoire communal et des zones de projet	40
2.1.3. Enjeux découlant des habitats recensés sur l'aire de projet au regard des habitats d’intérêt communautaire.....	40
2.1.4. Synthèse	40

2.2. Description de l’enjeu floristique au regard des espèces d’intérêt communautaire.....	41
2.2.2. Détail des observations de flore d’intérêt communautaire à l’échelle du territoire communal et des zones de projet	41
2.2.3. Enjeux découlant de la flore recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d’intérêt communautaire.....	41
2.2.4. Synthèse.....	41
2.3. Description de l’enjeu avifaune au regard des espèces d’intérêt communautaire.....	42
2.3.1. Description des espèces d’oiseaux de la commune de Vinon sur Verdon.....	42
2.3.2. Description des espèces d’oiseaux de l’aire de projet	42
2.3.3. Détail des observations d’espèces d’oiseaux d’intérêt communautaire à l’échelle du territoire communal et des zones de projet	43
2.3.4. Enjeux découlant des espèces d’oiseaux recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d’intérêt communautaire	46
2.3.5. Synthèse	48
2.4. Description de l’enjeu insectes au regard des espèces d’intérêt communautaire.....	49
2.4.1. Description des espèces d’insectes des aires de projet.....	49
2.4.2. Détail des observations d’espèces d’insectes d’intérêt communautaire à l’échelle du territoire communal et des zones de projet	49
2.4.3. Enjeux découlant des espèces d’insectes recensés sur les aires de projet au regard des espèces d’intérêt communautaire	50
2.4.4. Synthèse.....	50
2.5. Description de l’enjeu Amphibiens au regard des espèces d’intérêt communautaire.....	51
2.5.2. Enjeux découlant des espèces d’amphibiens recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d’intérêt communautaire	51
2.5.3. Synthèse.....	51
2.6. Description de l’enjeu Reptiles au regard des espèces d’intérêt communautaire.....	51
2.6.2. Enjeux découlant des espèces de reptiles recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d’intérêt communautaire	51
2.6.3. Synthèse.....	51
2.7. Description de l’enjeu Mammifères terrestres au regard des espèces d’intérêt communautaire	52
2.7.2. Détail des observations d’espèces d’insectes d’intérêt communautaire à l’échelle du territoire communal et des zones de projet	52
2.7.3. Enjeux découlant des espèces de mammifères terrestres recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d’intérêt communautaire.....	52
2.7.4. Synthèse.....	52
2.8. Description de l’enjeu Chiroptères au regard des espèces d’intérêt communautaire	53
2.8.2. Enjeux découlant des espèces de reptiles recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d’intérêt communautaire	53
2.8.3. Synthèse.....	53
3. APPROCHE SIMPLIFIEE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000 IDENTIFIES	54
3.1. Incidences sur les habitats d’intérêt communautaire du siteFR9301589 "La Durance"	54
3.2. Synthèse des incidences sur les habitats naturels.....	55
3.3. Incidences sur les espèces de flore des sites Natura 2000.....	57
3.3.1. Cas de la Petite massette <i>Typha minima</i>	57
3.3.2. Autres espèces de flore d’intérêt communautaire Doradille du Verdon <i>Asplenium jahandiezii</i> et Sabline de Provence <i>Arenaria provincialis</i>	57
3.3.3. Synthèse des incidences sur les espèces de flore.....	58
3.4. Incidences sur les espèces d’oiseaux des sites Natura 2000	59
3.4.1. Synthèse des incidences sur les espèces d’oiseaux.....	60
3.5. Incidences sur les espèces d’insectes des sites Natura 2000.....	65
3.6. Incidences sur les insectes d’intérêt communautaire du site FR9301589 "La Durance"	65
3.6.1. Synthèse des incidences sur les espèces d’insectes	66
3.7. Incidences sur les espèces d’amphibiens et reptiles des sites Natura 2000.....	68
3.8. Incidences sur les amphibiens et reptiles communautaire du site FR9301589 "La Durance"	68
3.8.1. Synthèse des incidences sur les espèces d’amphibiens et reptiles.....	69
3.9. Incidences sur les espèces de mammifères terrestres des sites Natura 2000.....	70
3.10. Incidences sur les mammifères terrestres d’intérêt communautaire du site FR9301589 "La Durance"	70
3.10.1. Synthèse des incidences sur les espèces de mammifères terrestres	71
3.11. Incidences sur les espèces de chiroptères des sites Natura 2000.....	72
3.12. Incidences sur les chiroptères d’intérêt communautaire du site FR9301589 "La Durance".....	72
3.12.1. Synthèse des incidences sur les espèces de chiroptères.....	73
3.13. Incidences sur les espèces de poissons des sites Natura 2000.....	74
3.14. Incidences sur les poissons d’intérêt communautaire du site FR9301589 "La Durance"	74
3.14.1. Synthèse des incidences sur les espèces de chiroptères	75
3.14.2. Approche sectorielle des incidences.....	76
3.14.3. Cas particuliers pour différentes aires de projet.....	76
3.15. Incidences sur les objectifs de conservation.....	77

Etape 2 : Analyse des effets temporaires et permanents, directs et indirects du projet sur les sites Natura 2000 précités .. 78

1. INCIDENCES DU PROJET DE PLU SUR LES ESPECES DE FAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZPS– PRECISIONS SUR LES ESPECES A ENJEUX FREQUENTANT LES AIRES DE PROJET DE L'AERODROME, DE PEGOUUY NORD ET SUD	79
---	----

Etape 3 : Précision sur les Orientation prises dans le cadre du PLU de nature à éviter et réduire les incidences du projet... 88

1.1.	Rappel sur l'incidence à traiter.....	89
1.1.1.	ZPS : Incidence en termes de perte de territoire et habitat d'espèce.....	89
1.2.	Rappel des impacts du projet de PLU.....	89
1.	MESURES PRISES POUR LA PRESERVATION ET LE MAINTIEN DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE..	90
1.1.	Inscription de l'aérodrome en Site d'intérêt écologique majeur au PLU.....	90
1.2.	Mesures d'évitement des impacts par réduction des aires de projet.....	90
1.3.	Les mesures prises au travers des OAP.....	91

Conclusion.....92

Annexe 93

ANNEXE N° 1 : LISTE DES ESPECES DE FLORE OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL	94
ANNEXE N° 2 : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL	104
ANNEXE N° 3 : LISTE DES ESPECES D'INSECTES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL	108
ANNEXE N° 4 : LISTE DES ESPECES D'AMPHIBIENS OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL.....	111
ANNEXE N° 5 : LISTE DES ESPECES DE REPTILES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL.....	111
ANNEXE N° 6 : LISTE DES ESPECES DE MAMMIFERES TERRESTRES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL	112
ANNEXE N° 7 : LISTE DES ESPECES DECHIROPTERES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL	112

Index des figures

Figure 1 : Evolution des différents zones du PLU de Vinon-sur-Verdon.....	10
Figure 2 : Localisation des sites de projet du PLU au regard de Natura 2000	10
Figure 3 : Zoom sur les aires de projet au regard des différents zonages de la commune de Vinon sur Verdon	11
Figure 4 : Les emplacements réservés du PLU au regard de Natura 2000.....	13
Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 du territoire	15
Figure 6 : Localisation des sites Natura 2000 à l'échelle de la commune	16
Figure 7 : Objectifs de conservation du Site Natura 2000 de la Durance.....	25
Figure 8 : Détail des milieux agricoles de la commune de Vinon sur Verdon.....	34
Figure 9 : Cartographie des Habitats naturels de la commune de Vinon sur Verdon.....	35
Figure 10 : Occupation du sol selon occ_sol_PACA	36
Figure 11 : Description des milieux naturels boisés	36
Figure 12 : Habitats naturels du secteur du Pas de Menc d'après les données du DOCOB.....	36
Figure 13 : Occupation du sol selon occ_sol_PACA	37
Figure 14 : Vue de l'aire de projet du secteur du Collège.....	37
Figure 15 : Occupation du sol selon occ_sol_PACA	37
Figure 16 : Description des milieux naturels boisés	37
Figure 17 : Vue de l'aire de projet du secteur de la ZAC des Plaines	37
Figure 18 : Description des milieux naturels boisés	38
Figure 19 : Vue de l'aire de projet du secteur de Pegouy Nord.....	38
Figure 20 : Vue de l'aire de projet du secteur de Pegouy Sud	39
Figure 21 : Habitats naturels du secteur de Pegouy.....	39
Figure 22 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire au regard des aires de projet	40
Figure 23 : Pipit rousseline (Les Mées) et Circaète Jean-le-Blanc (Artigues), VISU 2015	43
Figure 24 : Outarde canepetière et Faucon kobez, Vinon-sur-Verdon, VISU 2015.....	43
Figure 25 : Statut biologique (2005 à 2014) de l'Outarde canepetière en PACA	44
Figure 26 : Localisation des observations d'Outarde canepetière de 2006 à 2014	44
Figure 27 : Statut biologique (2005 à 2014) de l'Alouette calandre en PACA	45
Figure 28 : Localisation des observations d'Alouettes calandres de 2010 à 2014 (Source : CEN PACA)	46
Figure 29 : Localisation Castor d'Europe - Source DOCOB (Inventaire Naturalia 2009).....	52
Figure 30 : Localisation de l'aire de projet au regard des habitats naturels du site Natura 2000	54
Figure 31 : Localisation des stations de Petite massette <i>Typha minima</i>	57
Figure 32 : Site d'intérêt écologique majeur n°1 de la zone de l'aérodrome de Vinon sur Verdon.....	90
Figure 33 : Evolution du zonage sur Pegouy Sud (réflexions menées dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU) ...	90
Figure 34 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la commune de Vinon sur Verdon	91
Figure 35 : Illustration du traitement de la frange entre urbanisation et milieu naturel/agricole.....	91

Index des tableaux

Tableau 1: Répartition des différents zonages sur la commune de Vinon sur Verdon	10
Tableau 2 : Liste des Sites Natura 2000 présents sur la commune de Vinon-sur-Verdon (83).....	14
Tableau 3 : Liste des Sites Natura 2000 présents sur la commune de Vinon-sur-Verdon (83).....	14
Tableau 4 : Caractéristiques générales du SIC FR9301589 "LA DURANCE"	18
Tableau 5 : Liste des habitats communautaires recensés sur le SIC FR9301589 "LA DURANCE"	18
Tableau 6 : Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le SIC FR9301589 "LA DURANCE"	19
Tableau 7 : Caractéristiques générales de la ZPS FR9312003"LA DURANCE"	20
Tableau 8 : Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur la ZPS FR9312003"LA DURANCE"	20
Tableau 9 : Habitats naturels de la commune de Vinon sur Verdon	34
Tableau 10 : Inventaire des espèces d'oiseaux sur le secteur de l'aérodrome Secteur de « Pegouy – Les Plaines »	42
Tableau 11 : Espèce d'intérêt communautaire observées lors des prospections et précision quant à leur statut et localisation par rapport aux aires de projet	42
Tableau 12 : Statut de l'espèce sur le territoire et sur l'aire de projet.....	46
Tableau 13 : Statut de l'espèce sur le territoire et sur l'aire de projet.....	47
Tableau 14 : Statut de l'espèce sur le territoire et sur l'aire de projet.....	47

Notice d'Incidences Natura 2000

Projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vinon-sur- Verdon (Var - 83)



Etape 1 : Approche des liens qui peuvent exister entre le projet et les sites Natura 2000 :

A. Présentation succincte du projet et identification des sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par le projet

1. presentation DU PROJET ET ELEMENTS TECHNIQUES

Le PLU s'inscrit dans une logique de développement durable par la préservation des grands espaces naturels tout en participant au développement du territoire (développement urbain, économique). Les objectifs visés par le projet sont de maîtriser la consommation foncière, préserver l'équilibre entre le bâti et le paysage, rechercher une qualité urbaine et assurer le renouvellement urbain.

L'analyse de l'évolution des surfaces des zones POS/PLU permet d'appréhender de manière globale l'incidence du PLU sur l'environnement :

Figure 1 : Evolution des différents zones du PLU de Vinon-sur-Verdon

POS			PLU			Evolution POS/PLU
	Superficie (ha)	Proportion		Superficie (ha)	Proportion	
U	355	10%	U	341	9%	-14
NB	0	0%	NB	0	0%	0
NA	0	0%	1AU	10	2%	+10
			2AU	49		+49
NC	1292	36%	A	1257	35%	-35
ND	1970	54%	N	1959	54%	-11
Total	3617	100%	Total	3617	100%	

Ainsi, la part des zones inconstructibles (N et A) évolue faiblement entre le POS et le PLU représentant 90% de la superficie communale dans le POS et 89% dans le PLU.

Les nouvelles zones 1AU et 2AU sont destinées au développement de l'habitat et de l'économie. Elles s'étendent sur 59 ha mais certaines zones sont déjà bâties (zone d'activités du Pas de Menc). Elles permettront de répondre à plusieurs objectifs :

- répondre aux demandes de nouveaux habitants,
- faire face à la pression foncière qui s'opère sur le territoire,
- répondre aux besoins des habitants de Vinon-sur-Verdon,
- permettre un développement économique qui réponde aux objectifs du SCoT.

Le projet de PLU par la densification des espaces urbanisés et la réalisation d'opérations d'aménagement va accroître le nombre d'habitants sur la commune. A l'horizon 2026, ce sont 1500 habitants supplémentaires (par rapport à 2011) qui sont attendus sur la commune soit environ une population totale de 5 700 habitants (Source : PADD). Cette population va nécessiter la production de 40 à 45 logements en résidences principales par an. Les besoins en foncier 2016-2026 sont estimés à 32 ha dont 14 ha pour la zone économique intercommunale (ZA des Plaines).

Sur la commune, une grande partie du périmètre Natura 2000 est classée en zone naturelle ou agricole au PLU.

Tableau 1: Répartition des différents zonages sur la commune de Vinon sur Verdon

Zones du PLU	Nb d'hectares compris dans le site Natura 2000	Part de la zone comprise dans le site Natura 2000
U	165.05	13.2%
1AU	7.94	0.6%
2AU	13.74	1.1%

A	796.71	63.9%
N	262.88	21.1%

Les sites Natura 2000 de La Durance sont d'une manière générale bien protégés dans le PLU par un classement en zone agricole ou naturelle : 64% du site Natura 2000 est classé en zone agricole et 21% en zone naturelle.

Quatre exceptions sont toutefois observables à l'intérieur du site Natura 2000 :

- la zone de l'aérodrome, classée en zone Uf ;
- le quartier de Pégouy, classé en zone 1AU et U ;
- la zone d'activités du Pas de Menc classée en zone U et 2AU ;
- le secteur du collège classé en zone U.

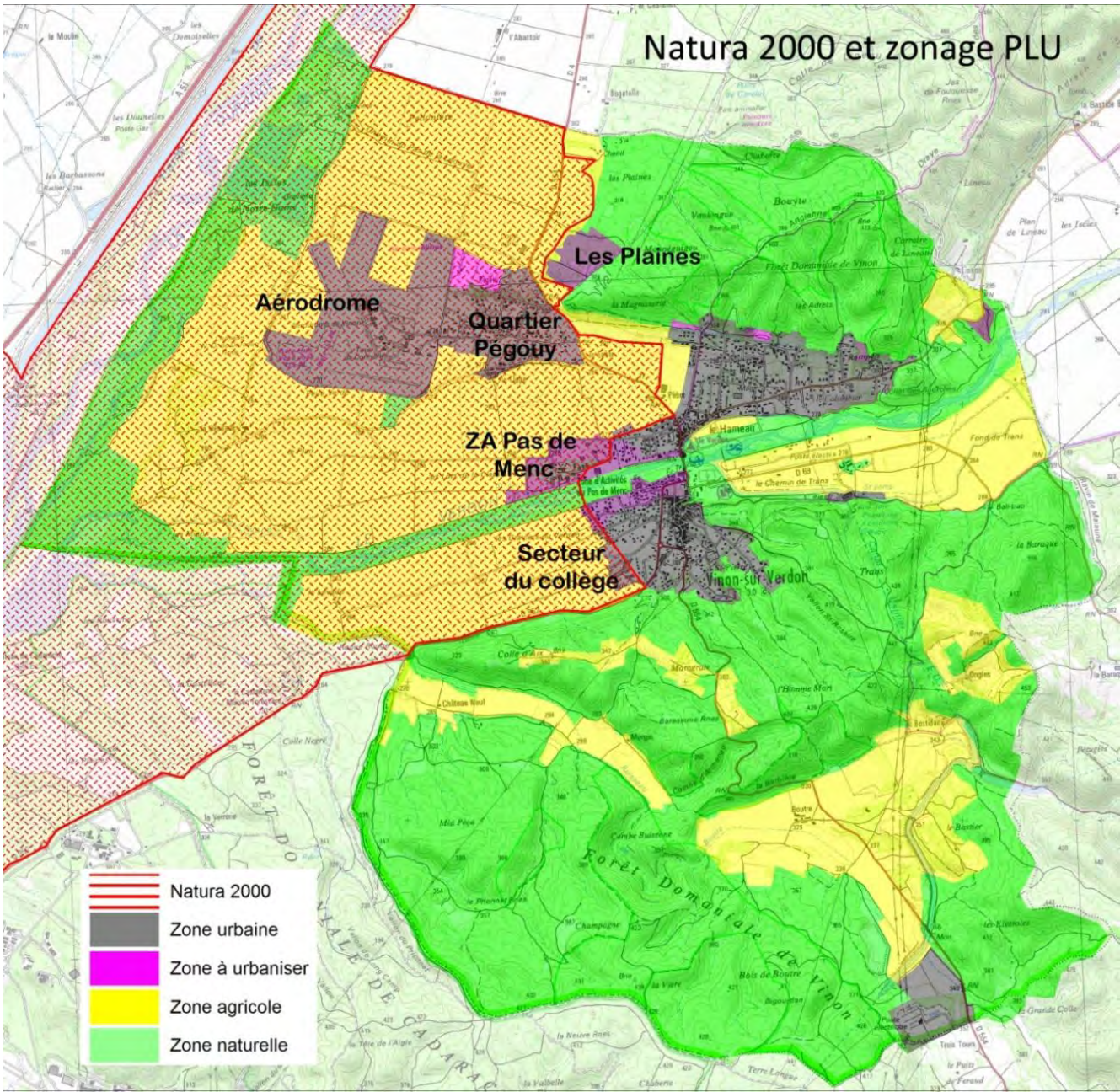


Figure 2 : Localisation des sites de projet du PLU au regard de Natura 2000

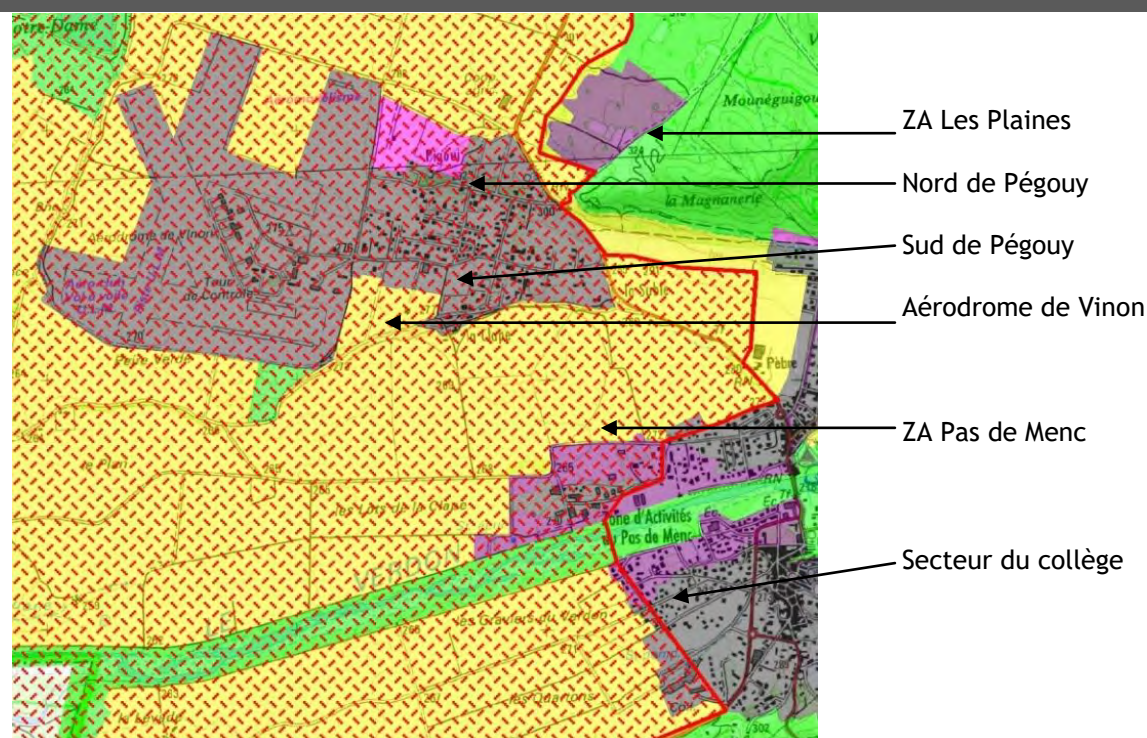
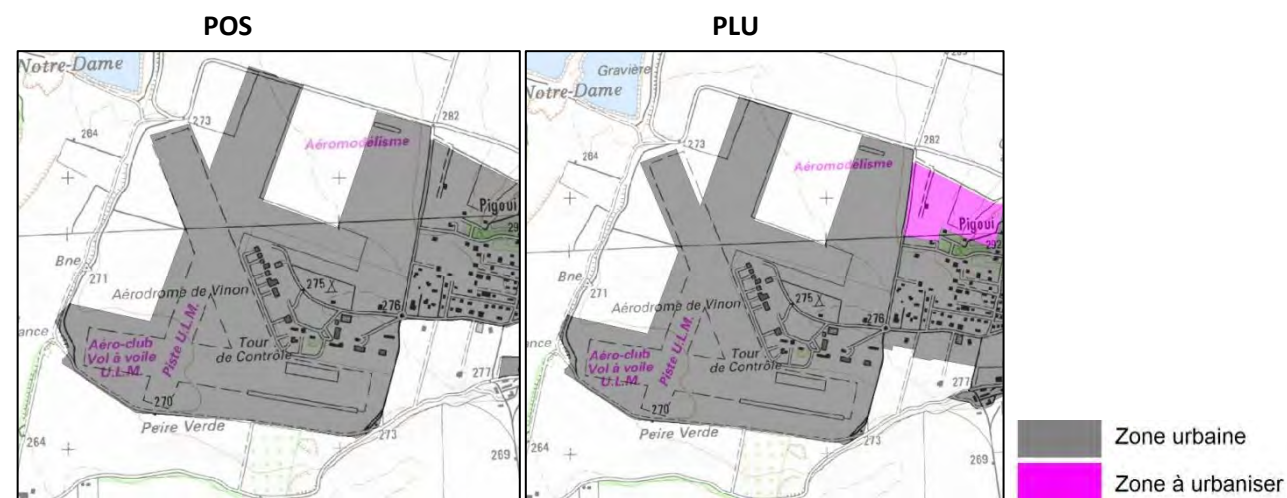


Figure 3 : Zoom sur les aires de projet au regard des différents zonages de la commune de Vinon sur Verdon

1.1. La zone de l'aérodrome

La **zone de l'aérodrome** est classée en zone urbaine. Cette zone présente un fort intérêt pour l'Outarde Canepetière et l'Alouette Calandre. L'aérodrome n'est pas incompatible avec les enjeux écologiques en place dans le sens où c'est l'entretien d'un paysage ouvert lié à l'activité qui est à l'origine de la richesse biologique (pelouses steppiques). Notons que la zone U est indicé "F avec des prescriptions adaptées à l'activité de l'aérodrome : le règlement dans cette zone limite fortement l'imperméabilisation des sols par une emprise au sol des constructions fixée à 10% de l'unité foncière.

→ Enjeu nul au regard du projet de PLU et de Natura 2000



1.2. La zone d'activités du Pas de Menc

La **zone d'activités du Pas de Menc** est classée en zone urbaine et à urbaniser (2AU). La zone 2AU, indicé "i" s'étend sur la zone rouge du PPRI et l'ouverture à l'urbanisation ne sera possible qu'après adaptation des protections face aux risques d'inondation et notamment au risque de rupture de digues. Cette zone est quasiment pleine, seuls quelques terrains par ci par là sont libres. Ces terrains vierges ne présentent pas d'intérêt pour les espèces d'intérêt communautaire du fait de leur situation au contact de zones bâties et de l'étendue de surfaces non bâties à proximité plus favorables. A ce titre l'enjeu est considéré comme nul.

→ Enjeu nul au regard du projet PLU et de Natura 2000



1.3. Le secteur du collège

Dans le **secteur du collège**, où une partie de l'équipement scolaire entre dans le périmètre Natura 2000 et quelques terrains adjacents encore non bâtis classés en zone UBAi (zone bleue du PPRI) destinés à accueillir une extension de l'urbanisation. Ce secteur présente un enjeu nul pour les espèces d'intérêt communautaire.



→ Enjeu nul au regard du projet de PLU et de Natura 2000

1.4. La Zone d'activités des Plaines

La Zone d'activités des Plaines (2AU) : En limite du site Natura 2000, notons les projets d'une zone d'activités sur Les Plaines, l'extension limitée de l'urbanisation sur le secteur des Adrechs et l'aménagement d'un site touristique aux abords du Verdon à l'Est de la commune.



En limite du site Natura 2000, la zone ne constitue pas un grand intérêt pour les espèces d'intérêt communautaire préférant les espaces plus ouverts de la zone de l'aérodrome.

Classée en zone 2AU, les études préalables à l'ouverture de l'urbanisation permettront de qualifier les incidences en présence sur les espèces d'intérêt communautaire et définir les mesures de traitement adaptées.

→ Enjeu limité au regard du projet PLU et de Natura 2000

1.5. Le secteur des Adrechs

L'extension de l'urbanisation dans le **secteur des Adrechs** (1AU, 2AU et U)

La zone ne constitue pas un grand intérêt pour les espèces d'intérêt communautaire préférant les espaces plus ouverts de la zone de l'aérodrome. L'intérêt de ces parcelles est aussi limité au contact de zones urbanisées en raison du dérangement humain. Par ailleurs, les règles d'urbanisme de faible densité (CES de 20%, CEV de 50%) limite la constructibilité.

→ Enjeu nul au regard du projet PLU et de Natura 2000



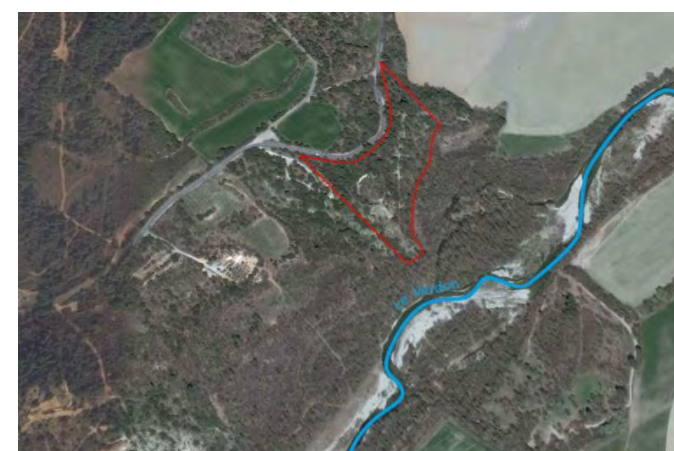
1.6. Le quartier de Pégouy

Le **quartier de Pégouy** est classé en zone urbaine et à urbaniser. Dans ce secteur, le PLU conforte l'urbanisation par densification (comblement des dents creuses) et par extension limitée de l'urbanisation au Nord et au Sud. A ce jour, une partie des emprises concernées sont couvertes par des pelouses (34.36 Gazons à Brachypode de Phénicie) ne figurant pas des habitats d'intérêt communautaire. Lors des campagnes d'inventaire de terrain, des posés d'Alouette calandre, d'Outarde Canepetière ont notamment été constatés. S'agissant de secteurs enchassés dans une micro trame urbaine, l'intérêt des parcelles de Pégouy Sud, pour ce type d'avifaune reste limité, notamment au regard de l'étendue de pelouses steppiques à proximité largement plus favorables. A ce titre, l'enjeu est considéré comme modéré.

→ Enjeu modéré à limité au regard du projet de PLU et de Natura 2000

1.7. L'aménagement touristique aux abords des berges du Verdon

L'aménagement touristique aux abords des **berges du Verdon** (2AUt)



Site déconnecté du site Natura 2000, situé à 2.5 km. Toutefois, sa proximité avec le Verdon, dont l'aval est classé en Natura 2000 suggère un enjeu limité du projet de PLU au regard de Natura 2000. Classée en zone 2AU, les études préalables à l'ouverture de l'urbanisation permettront de qualifier les incidences en présence sur les espèces d'intérêt communautaire et définir les mesures de traitement adaptées.

→ Enjeu limité au regard du projet PLU et de Natura 2000

Plusieurs emplacements réservés se positionnent dans le site Natura 2000 :

- L'aménagement des berges du Verdon (ER n°39 et 40). L'emplacement réservé s'étend sur des cultures hors d'habitats d'intérêt communautaire.
- La création d'un bassin de rétention au Sud de l'aérodrome (ER n°64). L'emplacement réservé s'étend sur des cultures hors d'habitats d'intérêt communautaire.
- La requalification de voirie existante sur le secteur de Pégouy. Pas d'enjeu au regard de Natura 2000.

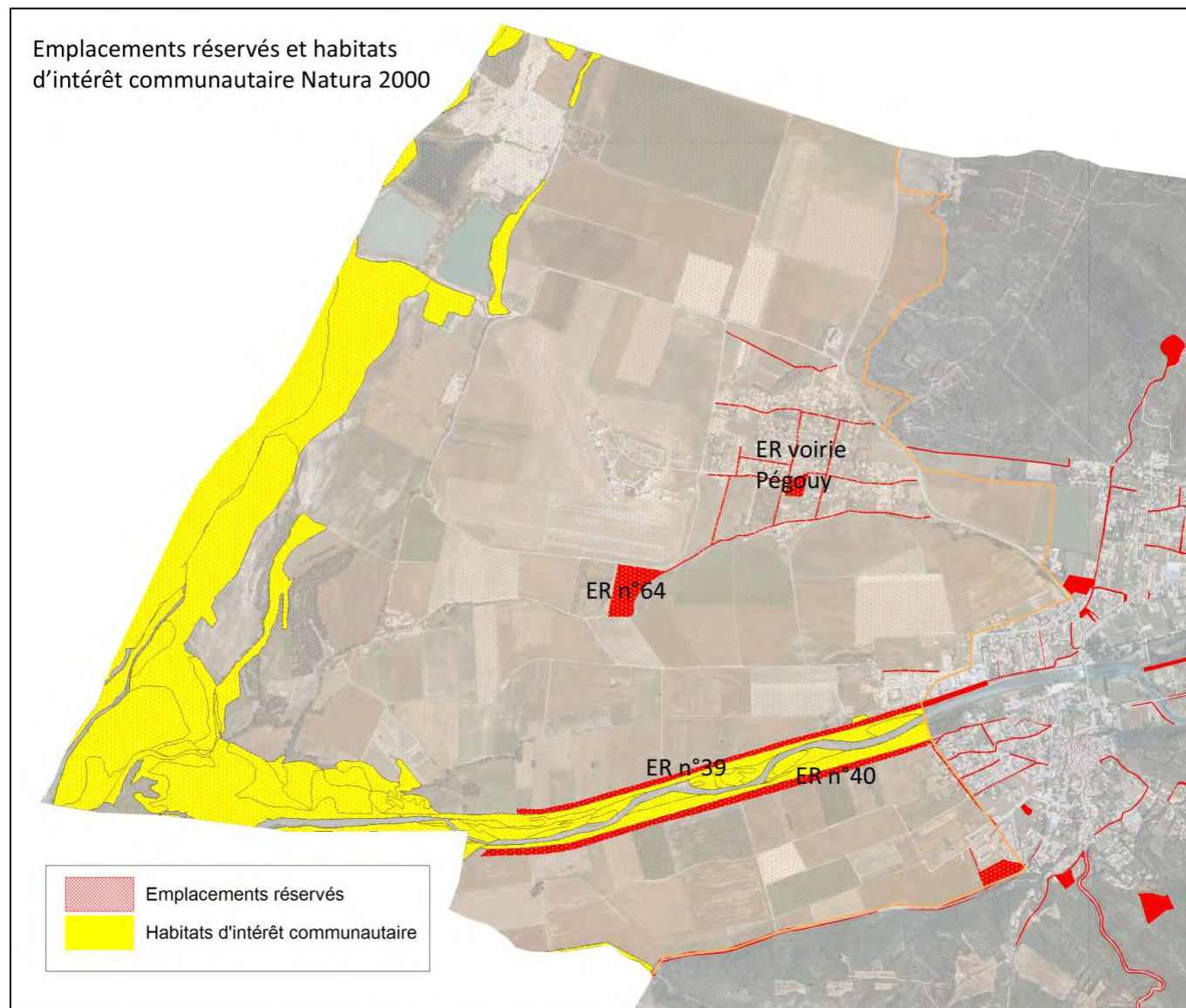


Figure 4 : Les emplacements réservés du PLU au regard de Natura 2000

2. IDENTIFICATION DES SITES NATURA 2000 AVEC LESQUELS LE PROJET EST SUSCEPTIBLE D'INTERAGIR

SOURCES PRINCIPALES, cf. annexes pour une liste exhaustive :

Fiche FSD des sites Natura 2000 disponible sur <http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/>

Les directives européennes « Oiseaux » (79/409/CEE) du 02 avril 1979 et « Habitat » (92/43/CEE) du 21 mai 1992 constituent le réseau écologique européen des sites Natura 2000. Né du constat que les espèces n'ont pas de frontières, le réseau a pour objectif la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel des territoires.

Deux sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Vinon-sur-Verdon. Les périmètres de ces sites se recoupent en grande partie. Il s'agit des sites de « la Durance » nommés au titre de la Directive "Habitat, Faune et Flore", le SIC n°FR9301589 et au titre de la Directive "Oiseaux", la ZPS n°FR9312003. Ces sites couvrent 39% du territoire communal soit 1 403 hectares.

Ces sites font l'objet d'un même document d'objectifs (DOCOB). La structure animatrice est le Syndicat Mixte de la Moyenne Vallée de La Durance (SMVAD).

Tableau 2 : Liste des Sites Natura 2000 présents sur la commune de Vinon-sur-Verdon (83)

Code site N2000	Désignation	Distance aux aires de projet	Superficie totale du site Natura2000	Superficie des aires de projet en site N2000 (ha)
Directive Habitats-Faune-Flore				
FR9301589	La Durance	Inclus sur le territoire communal	15 920 ha	
Directive Oiseaux				
FR9312003	La Durance	Inclus sur le territoire communal	20 008 ha	

A plus large échelle (zone d'étude éloignée jusqu'à 15km), la commune de Vinon-sur-Verdon s'inscrit à l'interface de plusieurs massifs calcaires de Basse Provence, tous désignés au réseau Natura 2000. Il s'agit de :

Tableau 3 : Liste des Sites Natura 2000 présents sur la commune de Vinon-sur-Verdon (83)

Code site N2000	Désignation	Distance aux aires de projet	Superficie totale du site Natura2000	Superficie des aires de projet en site N2000 (ha)
Directive Habitats-Faune-Flore				
FR9302007	Valensole	7km au NE	44 712 ha	Hors emprise de la commune
FR9301585	Massif du Lubéron	12km au NO	21 319 ha	
FR9301605	Montagne Sainte Victoire	5Km au SO	32 759 ha	
Directive Oiseaux				
FR9310067	Montagne Sainte Victoire	10km au Sud	15 459 ha	Hors emprise de la commune
FR9312012	Plateau de Valensole	6km au NE	44 712 ha	

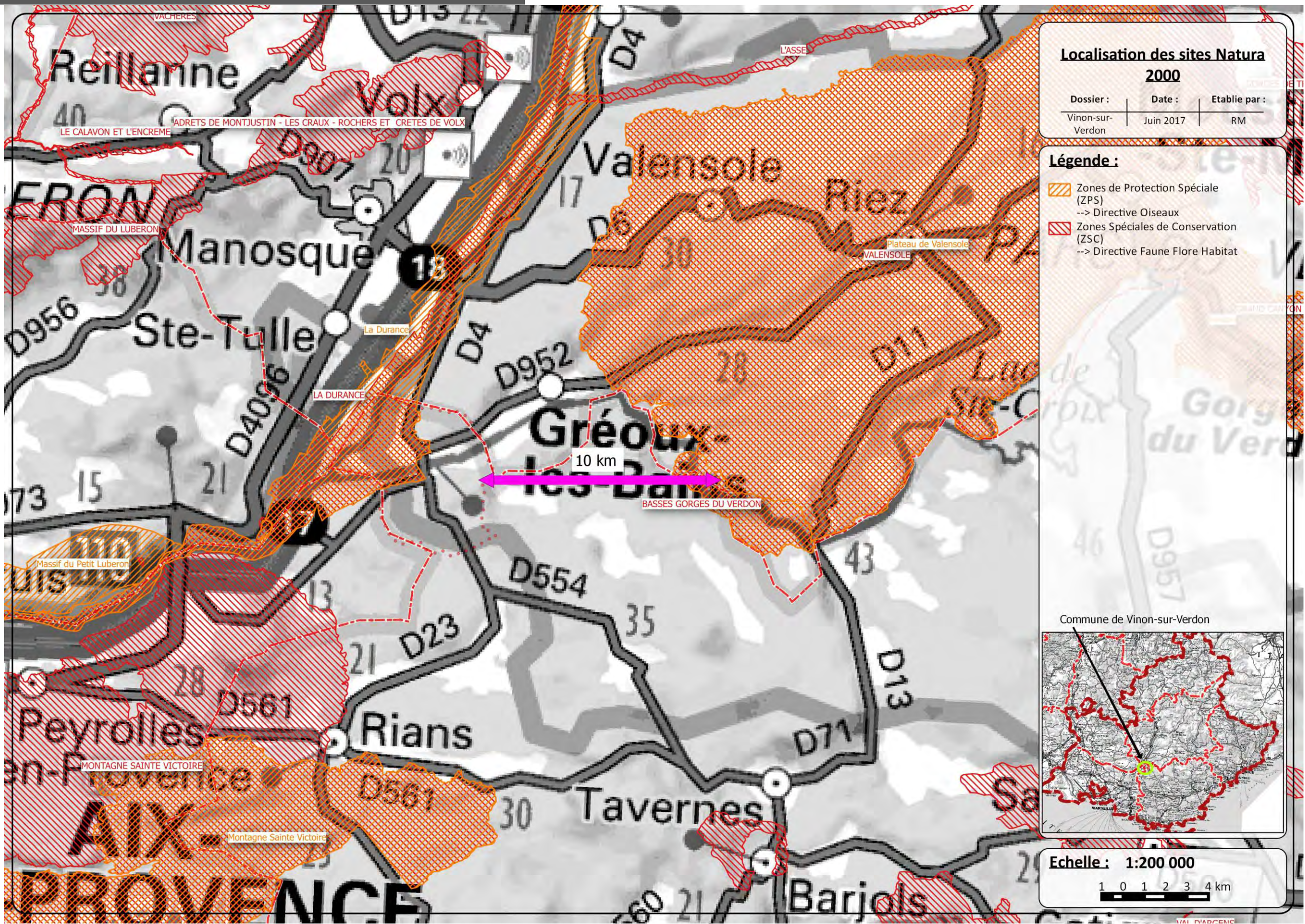


Figure 5 : Localisation des sites Natura 2000 du territoire

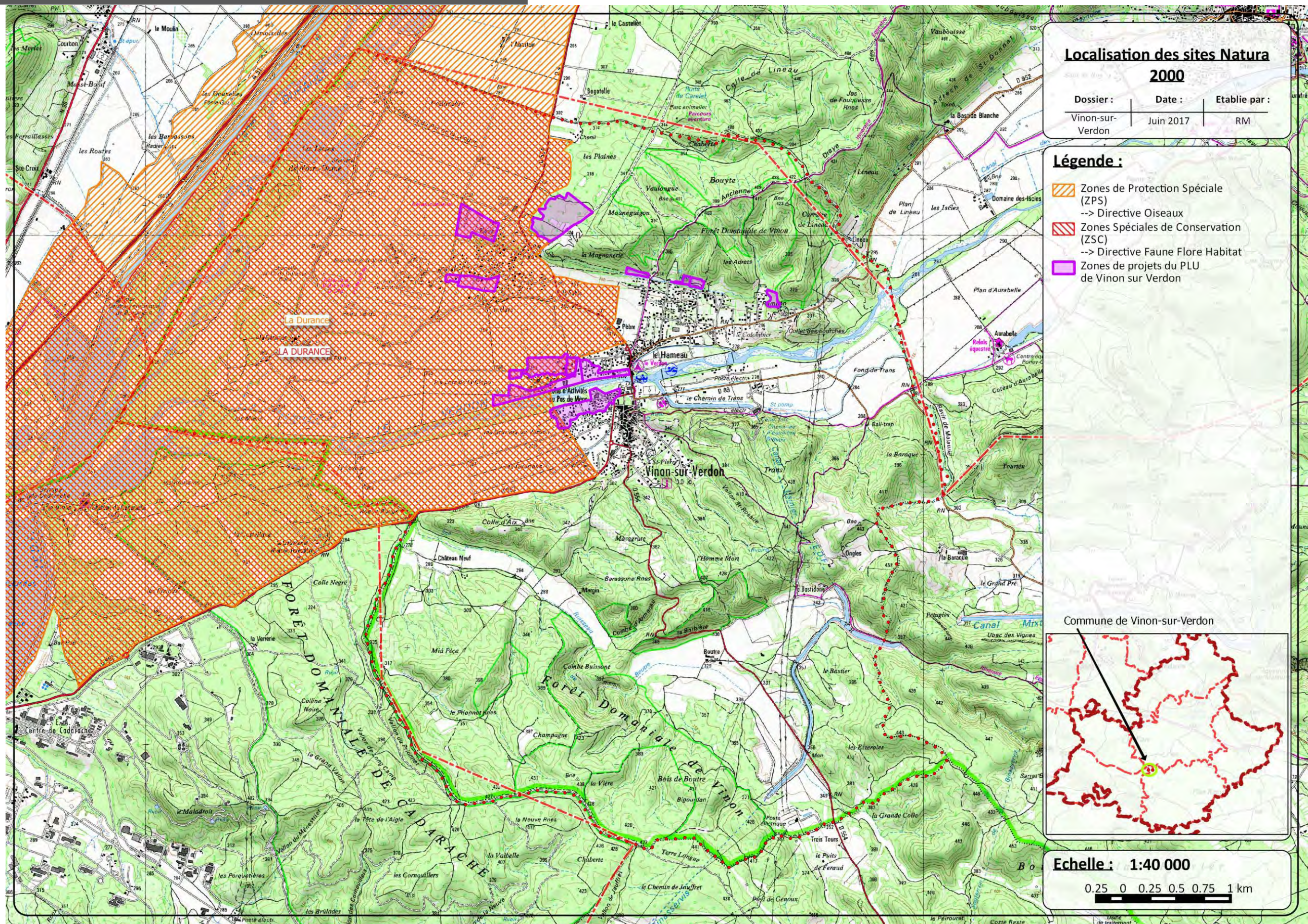


Figure 6 : Localisation des sites Natura 2000 à l'échelle de la commune

Etape 1 : Approche des liens qui peuvent exister entre le projet et les sites Natura 2000 :

B. Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est susceptible d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 évoqués précédemment

1. DETAIL DES ENJEUX EN LIEN AVEC NATURA 2000

1.1. Description du SIC FR9301589 "La Durance"

(Source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301589>)

QUALITE ET IMPORTANCE DU SIC FR9301589 "LA DURANCE"

La Durance constitue un bel exemple de système fluvial méditerranéen, présentant une imbrication de milieux naturels plus ou moins humides et liés au cours d'eau. La variété des situations écologiques se traduit par une grande diversité d'habitats naturels : végétation basse des bancs graveleux et des dépôts de limons, boisements bas, étendues d'eau libre, bras morts directement associés au lit de la rivière, ainsi que différentes formes de forêts installées sur les berges. La plupart de ces habitats est remaniée à chaque crue et présente ainsi une grande instabilité et originalité.

Le site présente un intérêt particulier puisqu'il concentre, sur un espace réduit, de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire à la fois marqués par les influences méditerranéenne et montagnarde.

La Durance assure un rôle fonctionnel important pour la faune et la flore : fonction de corridor (déplacement des espèces, tels que certains poissons migrateurs, chiroptères, insectes...), fonction de diversification (mélange d'espèces montagnardes et méditerranéennes) et fonction de refuge (milieux naturels relictuels permettant la survie de nombreuses espèces).

Concernant la faune, la Durance présente un intérêt particulier pour la conservation :

- de diverses espèces de chauves-souris
- de l'Apron du Rhône, poisson fortement menacé de disparition

Espèces disparues ou dont la présence reste rarissime : Loutre d'Europe, Lamproie de Planer.

VULNERABILITE DU SIC FR9301589 "LA DURANCE"

La dynamique de la végétation des berges est très souvent perturbée, ce qui rend difficile l'apparition des stades matures des ripisylves. La végétation aquatique est menacée par la prolifération de plantes envahissantes, notamment par la Jussie (*Ludwigia peploides*). Les nombreux ouvrages hydroélectriques perturbent la libre circulation des poissons.

CARACTERISTIQUES DU SIC FR9301589 "LA DURANCE"

Tableau 4 : Caractéristiques générales du SIC FR9301589 "LA DURANCE"

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	21%
Autres terres arables	20%
Galets, Falaises maritimes, Ilots	18%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	15%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%
Pelouses sèches, Steppes	5%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1%
Forêts sempervirentes non résineuses	1%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%

DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE JUSTIFIANT LA DESIGNATION DU SIC FR9301589 "LA DURANCE" AU RESEAU NATURA 2000

Tableau 5 : Liste des habitats communautaires recensés sur le SIC FR9301589 "LA DURANCE"

Code - intitulé	Couverture	Superficie (ha)	Evaluation			
			Représentative	Superficie relative	Conservation	Globale
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>		1,6 0.01	C	C	B	C
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		47.86 0.3	B	C	B	C
3230 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>		31.91 0.2	D			
3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnoss</i>		15.95 0.1	C	C	C	C
3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>		1388 8.7	B	B	C	B
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		15.95 0.1	C	C	B	C
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention p.p</i>		223.36 1.4	B	C	C	B
3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>		287.17 1.8	B	B	C	B
5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp</i>		1.6 0.01	D			
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	X	31.91 0.2	D			
6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>		62.83 0.4	C	C	C	C
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin		15.95 0.1	C	C	B	C
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	X	15.95	B	C	B	B

		0.1				
7240 - Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	X	15.95 0.1	A	C	A	A
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		1.6 0.01	C	C	C	B
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme		1.6 0.01	C	C	C	B
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	79.77 0.5	B	C	B	B
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>		4195.9 26.3	A	B	B	A
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		175.49 1.1	C	C	C	C

DESCRIPTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE JUSTIFIANT LA DESIGNATION DU SIC FR9301589 "LA DURANCE"
AU RESEAU NATURA 2000

Tableau 6 : Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le SIC FR9301589 "LA DURANCE"

Code	Nom		Statut	Taille Min	Taille Max	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
Insectes visés à l'Annexe II directive 92/43/CEE												
10 14	<i>Vertigo angustior</i>		p	2	2	i		P	C	C	A	C
10 41	<i>Oxygastra curtisii</i>		p			i	R	DD	C	B	C	B
10 44	<i>Coenagrion mercuriale</i>		p			i	R	M	C	C	C	C
10 65	<i>Euphydryas aurinia</i>		p	3	3	localities		P	C	C	C	C
10 74	<i>Eriogaster catax</i>		p			i	V	DD	C	C	C	C
10 83	<i>Lucanus cervus</i>		p			i	C	M	C	B	C	C
10 84	<i>Osmoderma eremita</i>		p			i	V	DD	C	C	C	C
10 88	<i>Cerambyx cerdo</i>		p			i	R	M	D			
61 99	<i>Euplagia quadripunctaria</i>		p			i	P	P	D			
Amphibiens visés à l'Annexe II directive 92/43/CEE												
11 93	<i>Bombina variegata</i>		p			i	V	P	D			
Reptiles visés à l'Annexe II directive 92/43/CEE												
12 20	<i>Emys orbicularis</i>		p	80	14 0	i	P	M	C	C	A	C
Chiroptères visés à l'Annexe II directive 92/43/CEE												
13 03	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		c			i	P	P	C	B	C	B
13 04	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		w			i	R	P	C	C	C	B

13 04	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		c			i	R	P	C	C	C	B
13 07	<i>Myotis blythii</i>		r	15 0	15 0	i	P	M	B	B	C	A
13 07	<i>Myotis blythii</i>		c			i	P	P	B	B	C	A
13 08	<i>Barbastella barbastellus</i>		c			i	P	P	C	B	C	B
13 10	<i>Miniopterus schreibersii</i>		c	10 0	50 0	i	P	M	C	B	C	C
13 16	<i>Myotis capaccinii</i>		r	0	40	i	P	M	C	C	C	B
13 16	<i>Myotis capaccinii</i>		c			i	P	P	C	C	C	B
13 21	<i>Myotis emarginatus</i>		r	10 0	30 0	i	R	M	C	B	C	B
13 21	<i>Myotis emarginatus</i>		c			i	P	P	C	B	C	B
13 24	<i>Myotis myotis</i>		r	15 0	15 0	i	P	M	C	B	C	A
13 24	<i>Myotis myotis</i>		c			i	P	P	C	B	C	A

Mammifères visés à l'Annexe II directive 92/43/CEE

13 37	<i>Castor fiber</i>		p	20 0	20 0	i	P	M	C	A	C	A
13 55	<i>Lutra lutra</i>		c			i	V	DD	C	C	C	C

Poissons visés à l'Annexe II directive 92/43/CEE

10 99	<i>Lampetra fluviatilis</i>		p			i	V	DD	D			
11 03	<i>Alosa fallax</i>		p			i	R	DD	C	C	C	C
11 38	<i>Barbus meridionalis</i>		p			i	R	M	C	C	B	C
11 58	<i>Zingel asper</i>		p			i	R	M	A	B	A	B
11 63	<i>Cottus gobio</i>		p			i	R	M	C	B	B	B
53 39	<i>Rhodeus amarus</i>		p			i	R	M	C	C	C	C
61 47	<i>Telestes souffia</i>		p			i	C	M	C	C	C	B
61 50	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>		p			i	C	M	C	B	C	B

Synthèse sur les relations potentielles entre le territoire communal et le site Natura 2000

La commune de Vinon sur Verdon recoupe pour partie le périmètre du SIC de la vallée de la Durance (ZSC) ici directement concernés. Au regard des enjeux espèces et habitats de ces sites Natura 2000, il est probable que des interactions existent avec le projet de PLU de la commune.

1.2. Description de la ZPS FR9312003"La Durance"

(Source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9312003>)

QUALITE ET IMPORTANCE DE LA ZPS FR9312003"LA DURANCE"

La Durance constitue la seule grande rivière provençale, à régime méditerranéen, dont la biostructure a profondément évolué depuis quelques décennies (aménagements hydroélectriques). Fréquentée par plus de 260 espèces d'oiseaux, la vallée de la Durance est certainement l'un des sites de France où la diversité avifaunistique est la plus grande. La plupart des espèces françaises (à l'exception de celles inféodées aux rivages marins ou aux étages montagnards) peut y être rencontrée. La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau NATURA 2000.

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire, telles que le Blongios nain (20 à 30 couples), le Milan noir (100 à 150 couples), l'Alouette calandre (6 à 10 couples, soit 20% de la population nationale) et l'Outarde canepetière (une quinzaine d'individus).

Les ripisylves, largement représentées, accueillent plusieurs colonies mixtes de hérons arboricoles (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron garde-boeufs...). Les roselières se développant en marge des plans d'eau accueillent de nombreuses espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé, Blongios nain, Marouette ponctuée, Lusciniole à moustaches, Rémiz penduline...). Les bancs de galets et berges meubles sont fréquentés par la Sterne pierregarin, le Petit Gravelot, le Guêpier d'Europe et le Martin-pêcheur d'Europe.

Les zones agricoles riveraines constituent des espaces ouverts propices à diverses espèces patrimoniales (Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, etc.) et sont régulièrement fréquentées par les grands rapaces (Pernoptère d'Egypte, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle de Bonelli, Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin) nichant dans les massifs alentour (Luberon, Verdon, Alpilles, Lure ...).

La vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrants aux passages printanier et automnal.

VULNERABILITE DE LA ZPS FR9312003"LA DURANCE"

- cours d'eau fortement transformé par les activités humaines (arasement de ripisylves, extractions, pollutions, aménagements lourds...).
- sur certains secteurs, la gestion des niveaux d'eau au niveau des seuils et barrages rend difficile le maintien de roselières ou peuvent perturber la nidification de certaines espèces (Sterne pierregarin et Petit Gravelot notamment).

- surfréquentation de certains secteurs sensibles (plans d'eau notamment), induisant un dérangement de l'avifaune nicheuse et une rudéralisation des milieux (dépôts illégaux d'ordures, destruction de la végétation...).

CARACTERISTIQUES DE LA ZPS FR9312003"LA DURANCE"

Tableau 7 : Caractéristiques générales de la ZPS FR9312003"LA DURANCE"

Classes d'habitats	Couverture
Autres terres arables	30%
Forêts caducifoliées	18%
Galets, Falaises maritimes, Ilots	14%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	12%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4%
Pelouses sèches, Steppes	4%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1%
Forêts sempervirentes non résineuses	1%

DESCRIPTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE JUSTIFIANT LA DESIGNATION DE LA ZPS FR9312003"LA DURANCE" AU RESEAU NATURA 2000

Tableau 8 : Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur la ZPS FR9312003"LA DURANCE"

Code	Nom		Statut	Taille Min	Taille Max	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolément	Globale
Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil												
A3 38	<i>Lanius collurio</i>		r	0	50	p	P		D			
A3 38	<i>Lanius collurio</i>		c			i	P		D			
A3 46	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>		w			i	P		C	C	C	C
A3 46	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>		c			i	P		C	C	C	C
A3 79	<i>Emberiza hortulana</i>		r		10	p	P		D			
A3 79	<i>Emberiza hortulana</i>		c			i	P		D			
A0 01	<i>Gavia stellata</i>		w		5	i	P		C	C	C	C
A0 01	<i>Gavia stellata</i>		c			i	R		C	C	C	C

A0 02	<i>Gavia arctica</i>		w		5	i	P		C	C	C	C
A0 02	<i>Gavia arctica</i>		c			i	R		C	C	C	C
A0 03	<i>Gavia immer</i>		w	1	5	i	P		C	C	C	C
A0 03	<i>Gavia immer</i>		c			i	R		C	C	C	C
A0 04	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		w	10 0	50	i	P		C	C	C	C
A0 04	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		r	11	50	p	P		C	C	C	C
A0 04	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		c			i	P		C	C	C	C
A0 05	<i>Podiceps cristatus</i>		w	11	50	i	P		D			
A0 05	<i>Podiceps cristatus</i>		r	50	00	p	P		D			
A0 05	<i>Podiceps cristatus</i>		c			i	P		D			
A0 07	<i>Podiceps auritus</i>		w	1	5	i	P		C	C	C	C
A0 07	<i>Podiceps auritus</i>		c			i	R		C	C	C	C
A0 08	<i>Podiceps nigricollis</i>		w			i	R		D			
A0 08	<i>Podiceps nigricollis</i>		c			i	P		D			
A0 17	<i>Phalacrocorax carbo</i>		w	50 1	1 00 0	i	P		C	B	C	C
A0 17	<i>Phalacrocorax carbo</i>		c	10 00		i	P		C	B	C	C
A0 21	<i>Botaurus stellaris</i>		w	10	20	i	P		B	C	C	C
A0 21	<i>Botaurus stellaris</i>		r	1	5	p	P		B	C	C	C
A0 21	<i>Botaurus stellaris</i>		c			i	R		B	C	C	C
A0 22	<i>Ixobrychus minutus</i>		r	20	30	p	P		B	B	C	B
A0 22	<i>Ixobrychus minutus</i>		c			i	P		B	B	C	B
A0 23	<i>Nycticorax nycticorax</i>		r	50	00	p	P		C	B	C	B
A0 23	<i>Nycticorax nycticorax</i>		c			i	P		C	B	C	B

A0 24	<i>Ardeola ralloides</i>		r	0	1	p	P		C	C	B	C
A0 24	<i>Ardeola ralloides</i>		c		5	i	P		C	C	B	C
A0 25	<i>Bubulcus ibis</i>		p	0	40	p	P		C	C	C	C
A0 25	<i>Bubulcus ibis</i>		c			i	P		C	C	C	C
A0 26	<i>Egretta garzetta</i>		w			i	C		C	B	C	B
A0 26	<i>Egretta garzetta</i>		r	0	10 0	p	P		C	B	C	B
A0 26	<i>Egretta garzetta</i>		c	50		i	P		C	B	C	B
A0 27	<i>Egretta alba</i>		w	00	10 0	i	P		B	C	C	C
A0 27	<i>Egretta alba</i>		r		5	p	P		B	C	C	C
A0 27	<i>Egretta alba</i>		c	00		i	P		B	C	C	C
A0 28	<i>Ardea cinerea</i>		w			i	P		C	C	C	C
A0 28	<i>Ardea cinerea</i>		p	00	20 0	p	P		C	C	C	C
A0 28	<i>Ardea cinerea</i>		c			i	P		C	C	C	C
A0 29	<i>Ardea purpurea</i>		r		5	p	P		C	C	C	C
A0 29	<i>Ardea purpurea</i>		c			i	P		C	C	C	C
A0 30	<i>Ciconia nigra</i>		c			i	R		D			
A0 31	<i>Ciconia ciconia</i>		c			i	P		D			
A0 34	<i>Platalea leucorodia</i>		c		5	i	P		D			
A0 36	<i>Cygnus olor</i>		w			i	P		C	B	C	C
A0 36	<i>Cygnus olor</i>		p		10	p	P		C	B	C	C
A0 36	<i>Cygnus olor</i>		c			i	P		C	B	C	C
A0 39	<i>Anser fabalis</i>		w			i	V		D			
A0 39	<i>Anser fabalis</i>		c			i	P		D			
A0 41	<i>Anser albifrons</i>		c			i	R		D			

A0 43	<i>Anser anser</i>		w			i	V		D			
A0 43	<i>Anser anser</i>		c			i	P		D			
A0 48	<i>Tadorna tadorna</i>		c			i	P		D			
A0 50	<i>Anas penelope</i>		w	11	50	i	P		D			
A0 50	<i>Anas penelope</i>		c			i	P		D			
A0 51	<i>Anas strepera</i>		w	11	50	i	P		D			
A0 51	<i>Anas strepera</i>		c			i	P		D			
A0 52	<i>Anas crecca</i>		w	50 1	10 00	i	P		C	C	C	C
A0 52	<i>Anas crecca</i>		c	10 00		i	P		C	C	C	C
A0 54	<i>Anas acuta</i>		w	11	50	i	P		D			
A0 54	<i>Anas acuta</i>		c	50		i	P		D			
A0 55	<i>Anas querquedula</i>		r	0	2	p	P		D			
A0 55	<i>Anas querquedula</i>		c	50		i	P		D			
A0 56	<i>Anas clypeata</i>		w	11	50	i	P		D			
A0 56	<i>Anas clypeata</i>		c	50		i	P		D			
A0 58	<i>Netta rufina</i>		w	11	50	i	P		C	C	B	C
A0 58	<i>Netta rufina</i>		r	1	5	p	P		C	C	B	C
A0 58	<i>Netta rufina</i>		c			i	P		C	C	B	C
A0 59	<i>Aythya ferina</i>		w	15 00	25 00	i	P		B	B	C	B
A0 59	<i>Aythya ferina</i>		r	1	5	p	P		B	B	C	B
A0 59	<i>Aythya ferina</i>		c	10 00		i	P		B	B	C	B
A0 60	<i>Aythya nyroca</i>		w	1	5	i	P		C	C	B	C
A0 60	<i>Aythya nyroca</i>		c	1	5	i	P		C	C	B	C

A0 61	<i>Aythya fuligula</i>		w	50 0	1 25 0	i	P		C	B	C	C
A0 61	<i>Aythya fuligula</i>		r	1	5	p	P		C	B	C	C
A0 61	<i>Aythya fuligula</i>		c	10 00		i	P		C	B	C	C
A0 72	<i>Pernis apivorus</i>		r		20	p	P		C	B	C	C
A0 72	<i>Pernis apivorus</i>		c	10 00		i	P		C	B	C	C
A0 73	<i>Milvus migrans</i>		r	10 0	50	p	P		C	B	C	B
A0 73	<i>Milvus migrans</i>		c			i	C		C	B	C	B
A0 74	<i>Milvus milvus</i>		c			i	P		D			
A0 77	<i>Neophron percnopterus</i>		r			i	P		C	C	C	C
A0 77	<i>Neophron percnopterus</i>		c			i	R		C	C	C	C
A0 80	<i>Circaetus gallicus</i>		r			i	P		C	B	C	C
A0 80	<i>Circaetus gallicus</i>		c			i	P		C	B	C	C
A0 81	<i>Circus aeruginosus</i>		w	5	15	i	P		C	B	C	C
A0 81	<i>Circus aeruginosus</i>		p	1	5	p	P		C	B	C	C
A0 81	<i>Circus aeruginosus</i>		c			i	P		C	B	C	C
A0 82	<i>Circus cyaneus</i>		w	11	50	i	P		C	C	C	C
A0 82	<i>Circus cyaneus</i>		c			i	P		C	C	C	C
A0 84	<i>Circus pygargus</i>		r	1	2	p	P		D			
A0 84	<i>Circus pygargus</i>		c			i	P		D			
A0 91	<i>Aquila chrysaetos</i>		w			i	R		D			
A0 91	<i>Aquila chrysaetos</i>		p			i	P		D			
A0 91	<i>Aquila chrysaetos</i>		c			i	R		D			
A0 92	<i>Hieraaetus pennatus</i>		r	0	1	p	P		D			

A0 92	<i>Hieraetus pennatus</i>		c			i	R		D			
A0 93	<i>Hieraetus fasciatus</i>		p			i	P		C	C	C	C
A0 93	<i>Hieraetus fasciatus</i>		c			i	R		C	C	C	C
A0 94	<i>Pandion haliaetus</i>		c	11	50	i	P		C	B	C	C
A0 97	<i>Falco vespertinus</i>		c	11	50	i	P		C	B	C	C
A0 98	<i>Falco columbarius</i>		w	1	5	i	P		D			
A0 98	<i>Falco columbarius</i>		c			i	R		D			
A1 03	<i>Falco peregrinus</i>		w	1	5	i	P		C	C	C	C
A1 03	<i>Falco peregrinus</i>		p			i	P		C	C	C	C
A1 03	<i>Falco peregrinus</i>		c			i	R		C	C	C	C
A1 18	<i>Rallus aquaticus</i>		w			i	C		C	B	C	C
A1 18	<i>Rallus aquaticus</i>		r			i	C		C	B	C	C
A1 18	<i>Rallus aquaticus</i>		c			i	C		C	B	C	C
A1 19	<i>Porzana porzana</i>		r	1	5	p	P		C	C	C	C
A1 19	<i>Porzana porzana</i>		c	11	50	i	P		C	C	C	C
A1 20	<i>Porzana parva</i>		c	11	50	i	P		D			
A1 21	<i>Porzana pusilla</i>		c	1	5	i	P		D			
A1 22	<i>Crex crex</i>		c	1	5	i	P		D			
A1 25	<i>Fulica atra</i>		w		50 0	i	P		C	B	C	C
A1 25	<i>Fulica atra</i>		r	51	10 0	p	P		C	B	C	C
A1 25	<i>Fulica atra</i>		c	10 00		i	P		C	B	C	C
A1 27	<i>Grus grus</i>		w			i	V		C	C	C	C
A1 27	<i>Grus grus</i>		c			i	P		C	C	C	C
A1 28	<i>Tetrax tetrax</i>		r	5	5	p	P		C	C	B	C

A1 28	<i>Tetrax tetrax</i>		c	6	10	i	P		C	C	B	C
A1 31	<i>Himantopus himantopus</i>		c			i	P		D			
A1 32	<i>Recurvirostra avosetta</i>		c			i	P		D			
A1 33	<i>Burhinus oedicnemus</i>		r	7	15	p	P		C	C	C	C
A1 33	<i>Burhinus oedicnemus</i>		c			i	P		C	C	C	C
A1 36	<i>Charadrius dubius</i>		r	10 0	20 0	p	P		C	C	C	C
A1 36	<i>Charadrius dubius</i>		c	25 0		i	P		C	C	C	C
A1 37	<i>Charadrius hiaticula</i>		c	50		i	P		D			
A1 40	<i>Pluvialis apricaria</i>		c			i	P		D			
A1 42	<i>Vanellus vanellus</i>		w	25 0	50 0	i	P		C	C	C	C
A1 42	<i>Vanellus vanellus</i>		r	1	5	p	P		C	C	C	C
A1 42	<i>Vanellus vanellus</i>		c	10 00		i	P		C	C	C	C
A1 51	<i>Philomachus pugnax</i>		c			i	P		D			
A1 53	<i>Gallinago gallinago</i>		w		30 0	i	P		D			
A1 53	<i>Gallinago gallinago</i>		c	10 00		i	P		D			
A1 54	<i>Gallinago media</i>		c		10	i	P		D			
A1 55	<i>Scolopax rusticola</i>		w			i	R		D			
A1 55	<i>Scolopax rusticola</i>		c			i	R		D			
A1 56	<i>Limosa limosa</i>		c			i	R		D			
A1 57	<i>Limosa lapponica</i>		c			i	R		D			
A1 58	<i>Numenius phaeopus</i>		c	50		i	P		D			
A1 62	<i>Tringa totanus</i>		c			i	P		D			
A1 66	<i>Tringa glareola</i>		c	0		i	P		D			
A1 68	<i>Actitis hypoleucos</i>		w		15	i	P		C	C	C	C

A1 68	<i>Actitis hypoleucos</i>		r		5	p	P		C	C	C	C
A1 68	<i>Actitis hypoleucos</i>		c	00		i	P		C	C	C	C
A1 76	<i>Larus melanocephalus</i>		c	00		i	P		C	C	B	C
A1 79	<i>Larus ridibundus</i>		w		1 00 0	i	P		D			
A1 79	<i>Larus ridibundus</i>		c			i	C		D			
A1 82	<i>Larus canus</i>		c			i	R		D			
A1 93	<i>Sterna hirundo</i>		r	0	60	p	P		C	C	C	C
A1 93	<i>Sterna hirundo</i>		c			i	P		C	C	C	C
A1 96	<i>Chlidonias hybridus</i>		c	1	50	i	P		C	C	C	C
A1 97	<i>Chlidonias niger</i>		c	1	50	i	P		C	C	C	C
A2 15	<i>Bubo bubo</i>		p			i	P		C	C	C	C
A2 22	<i>Asio flammeus</i>		c			i	P		D			
A2 24	<i>Caprimulgus europaeus</i>		r	0	00	p	P		C	C	C	C
A2 24	<i>Caprimulgus europaeus</i>		c			i	P		C	C	C	C
A2 29	<i>Alcedo atthis</i>		w			i	P		C	B	C	B
A2 29	<i>Alcedo atthis</i>		p	0	00	p	P		C	B	C	B
A2 31	<i>Coracias garrulus</i>		r		5	p	P		C	C	C	C
A2 31	<i>Coracias garrulus</i>		c			i	P		C	C	C	C
A2 36	<i>Dryocopus martius</i>		p		15	p	P		D			
A2 42	<i>Melanocorypha calandra</i>		r		10	p	P		A	C	A	A
A2 43	<i>Calandrella brachydactyla</i>		r		5	p	P		C	C	B	C
A2 46	<i>Lullula arborea</i>		p	20	10 0	p	P		D			
A2 55	<i>Anthus campestris</i>		r	20	50	p	P		C	C	C	C

A2 55	<i>Anthus campestris</i>		c			i	P		C	C	C	C
A2 72	<i>Luscinia svecica</i>		w			i	V		D			
A2 72	<i>Luscinia svecica</i>		c			i	R		D			
A2 93	<i>Acrocephalus melanopogon</i>		r	20	40	p	P		C	B	B	B
A2 93	<i>Acrocephalus melanopogon</i>		c			i	P		C	B	B	B
A2 94	<i>Acrocephalus paludicola</i>		c			i	P		D			
A3 02	<i>Sylvia undata</i>		w			i	R		D			
A3 02	<i>Sylvia undata</i>		p	51	10 0	p	P		D			

Synthèse sur les relations potentielles entre le territoire communal et le site Natura 2000

La commune de Vinon sur Verdon recoupe pour partie le périmètre de la ZPS de la vallée de la Durance ici directement concernés. Au regard des enjeux espèces et habitats de ces sites Natura 2000, il est probable que des interactions existent avec le projet de PLU de la commune.

1.3. Objectifs de conservation des sites Natura 2000 « la Durance

Les sites Natura 2000 FR9312003 et FR9301589 font l'objet d'un même document d'objectifs (DOCOB).

Les grands objectifs de conservation définis sont :

Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Hierarchisation
Objectif n°1 : Rétablir un système de tressage de la rivière	rétablir la continuité sédimentaire des graviers	Fort
	élargir l'espace de mobilité de la rivière	Fort
	assurer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, adoux, lônes)	Fort
Objectif n°2 : conserver la fonction corridor	réduire l'effet les barrières transversales	Modéré
	Renforcer l'intérêt du système ripisylvatique et des zones tampons associées	Fort
	Conserver un réseau de zones humides à vocation écologique, en particulier pour la migration et l'hivernage des oiseaux	Fort
	augmenter le débit d'eau permanent dans le cours d'eau	Modéré
Objectif n°3 : favoriser la fonction "réservoir de biodiversité"	éviter le colmatage du bras vif du lit en amont	Fort
	éviter la banalisation des milieux	Modéré
	lutter contre les espèces invasives	Modéré
	Conserver les boisements matures et sénescents quand cela est possible	Modéré
Objectif n°4 : local	Conserver la qualité fonctionnelle des confluences	Fort
	conserver les pelouses sèches à outardes et alouettes	Fort
	gérer les roselières remarquables déconnectées de la rivière (ex : Gravières du Puy-Sainte-Réparate)	Fort
	Maintenir les gîtes relais et de transit de chauves-souris cavernicoles.	Fort
Mesures d'accompagnement : améliorer la connaissance du site	étudier la biologie des espèces ou la fonctionnalité de la Durance vis-à-vis des sites voisins	Fort
	actualiser la cartographie des habitats en moyenne Durance	Fort
mesure d'accompagnement : sensibiliser le public et les usagers du site aux enjeux environnementaux	définir puis mettre en œuvre une politique d'information, de sensibilisation, d'éducation à la rivière	Fort

Sur la commune de Vinon-sur-Verdon, les objectifs de conservation spécifiques sont :

- Conserver les friches thermophiles
- Conserver la qualité fonctionnelle de la confluence Verdon-Durance

Les objectifs de conservation du site NATURA 2000 de la Durance



Figure 35

188/216

Figure 7 : Objectifs de conservation du Site Natura 2000 de la Durance

1.4. Description du SIC FR9302007 Valensole

(Source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9302007>)

QUALITE ET IMPORTANCE DU SIC FR9302007 VALENSOLE

Le site de Valensole (plateau et alentours) est particulièrement remarquable par la présence de 16 espèces de chauves-souris, dont 8 sont inscrites en annexe II de la Directive " Habitats ". Le plateau présente un paysage agricole très ouvert, devenant plus bocager à proximité des vallons formés par le Colostre et ses affluents. Les versants sont principalement constitués de boisements de chênes et de pins, entrecoupés de clairières. Les secteurs bocagers sont émaillés d'un important réseau de haies, particulièrement favorable aux chauves-souris.

Le secteur de Valensole constitue un site exceptionnel pour la conservation du Petit Rhinolophe. C'est l'un des trois secteurs les plus importants de la région PACA. En effet, on y compte 50 colonies de reproduction, réparties dans les habitations et dans des cabanons agricoles. L'effectif de la population reproductrice pour ce secteur est évalué à près de 1000 individus. De même, 8 gîtes (d'hibernation, d'estivage ou de transit) utilisés par les petits rhinolophes sont recensés en plus des gîtes de reproduction.

Terrasse alluviale au substrat relativement tendre, perméable et favorable à l'érosion. Ces alluvions correspondent à deux époques géologiques : le socle du plateau est un immense cône de déjection (marnes, graviers, galets) de la fin du crétacé et du début du tertiaire, surmonté par d'épaisses couches de conglomérats (poudingues) de la fin de l'ère tertiaire. Le climat, aride, est caractérisé par un déficit hydrique estival, un fort ensoleillement, des gelées printanières et des vents violents.

VULNERABILITE DU SIC FR9302007 VALENSOLE

La principale problématique concerne la disparition des gîtes favorables aux chauves-souris, notamment au Petit Rhinolophe, par manque d'entretien (ruines) ou par obstruction des ouvertures de bâtiments. Le maintien et l'entretien du bocage et de ses réseaux de haies est également primordial.

1.5. Description de la ZPS FR9312012 Plateau de Valensole

(Source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9312012>)

QUALITE ET IMPORTANCE DE LA ZPS FR9312012 PLATEAU DE VALENSOLE

Le site de Valensole (plateau et alentour) est particulièrement remarquable par la présence d'environ 160 espèces d'oiseaux, dont une trentaine d'espèces sont inscrites en annexe I de la Directive " Oiseaux ", parmi lesquelles figurent plusieurs espèces de forte valeur patrimoniale dont la répartition est très localisée et fragmentée en France.

Le plateau présente un paysage agricole très ouvert, devenant plus bocager à proximité des vallons formés par le Colostre et ses affluents. Les versants sont principalement constitués de boisements de chênes et de pins, entrecoupés de clairières. Les secteurs très ouverts sont particulièrement favorables aux oiseaux d'affinités

steppiques (Outarde canepetière, Oedicnème criard, Busard cendré), tandis que les secteurs plus fermés accueillent des oiseaux forestiers ou bocagers (Circaète Jean-le-blanc, Pie-grièche écorcheur).

Le site Natura 2000 présente un intérêt particulier pour la conservation de l'Outarde canepetière (10-15 mâles chanteurs).

Espèces nichant hors périmètre Natura 2000 mais fréquentant régulièrement le site pour s'alimenter : Aigle royal, Martinet à ventre blanc.

Terrasse alluviale au substrat relativement tendre, perméable et favorable à l'érosion. Ces alluvions correspondent à deux époques géologiques : le socle du plateau est un immense cône de déjection (marnes, graviers, galets) de la fin du crétacé et du début du tertiaire, surmonté par d'épaisses couches de conglomérats (poudingues) de la fin de l'ère tertiaire. Le climat, aride, est caractérisé par un déficit hydrique estival, un fort ensoleillement, des gelées printanières et des vents violents.

VULNERABILITE DE LA ZPS FR9312012 PLATEAU DE VALENSOLE

- réduction des milieux prairiaux et des haies et disparition des corridors.
- risque incendie permanent, accentué par les vents réguliers et parfois très violents qui soufflent sur le plateau.
- lignes électriques : risques de collision et d'électrocution pour l'avifaune.
- lignes téléphoniques : poteaux métalliques creux induisant un risque de mortalité pour certaines espèces cavernicoles (ex : Chevêche d'Athéna).

Synthèse sur les relations potentielles entre le territoire communal et le secteur de Valensole

La commune de Vinon sur Verdon ne recoupe pas les périmètres de ces ZSC et ZPS du Plateau de Valensole situés à près de 7km au NE de la commune.

Les enjeux principaux de ces sites Natura 2000 concernent

- les populations de chiroptères dont le rayon d'action peut être plus ou moins important et donc couvrir en partie la commune de Vinon sur Verdon.
- les oiseaux de milieux ouverts et agricoles. L'aérodrome de Vinon est constitué de milieux arides de pelouses tout comme ce vaste plateau steppique et aride avec lequel des échanges peuvent se faire pour les espèces à large dispersion. Les flux d'individus d'Outarde canepetière sont notamment connus entre l'aérodrome de Vinon sur Verdon et le plateau de Valensole.

1.6. Description du SIC FR9301605 Montagne Sainte Victoire

(Source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301605>)

Le site englobe le massif calcaire supra-jurassique de la Sainte-Victoire, dressé sur un socle constitué par le plateau du Cengle. L'adret présente une succession d'escarpements rocheux alors que l'ubac, moins abrupt, se creuse de vallons profonds.

QUALITE ET IMPORTANCE DU SIC FR9301605 MONTAGNE SAINTE VICTOIRE

La montagne de la Sainte-Victoire propose deux faciès de végétation méditerranéenne : en adret une végétation mésoméditerranéenne (groupements de falaises et d'éboulis) et en ubac et altitude des groupements oroméditerranéens (landes à Genêt de Lobel). La flore, d'affinité orophile, présente des éléments rares pour la France. Les zones karstiques, les milieux ouverts et les vieilles forêts constituent un complexe d'habitats favorables aux chiroptères. Un vaste territoire forestier continu permet la prise en compte d'une entité fonctionnelle du plus grand intérêt.

La sabine de Provence, *Arenaria provincialis*, est emblématique ou plutôt l'était. Sa dernière observation date des années 1970. Non retrouvée depuis, malgré des prospections ciblées en 2004 (inventaires DOCOB). Toutefois la présence sur le site de cette espèce endémique provençale reste fortement probable du fait de sa discrétion, de son caractère sporadique et du caractère escarpé de son habitat (éboulis), rendant sa prospection difficile. Recherches complémentaires en cours. Le DOCOB prévoit des mesures de gestion spécifiques à cette espèce.

VULNERABILITE DU SIC FR9301605 MONTAGNE SAINTE VICTOIRE

La montagne Sainte-Victoire a fortement pâti de l'incendie de 1989. Elle subit actuellement une forte déprise agricole et pastorale (risque de fermeture des milieux ouverts) et fait l'objet d'une forte pression touristique.

1.7. Description de la ZPS FR9310067 Montagne Sainte Victoire

(Source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301605>)

Le site épouse plus ou moins les limites de la ZSC (SIC) en s'étendant prioritairement sur les secteurs favorables à l'avifaune.

QUALITE ET IMPORTANCE DE LA ZPS FR9310067 MONTAGNE SAINTE VICTOIRE

De par la beauté de ses paysages, la Sainte Victoire est un haut lieu provençal, de réputation internationale. C'est également un territoire présentant une forte richesse biologique. Divers types de milieux sont représentés : falaises et barres rocheuses, éboulis, crêtes dénudées, forêts de feuillus et de conifères, garrigues, petites plaines agricoles, plan d'eau. La mosaïque créée par ces différents milieux offre des conditions très propices à l'avifaune méditerranéenne. Le site est ainsi fréquenté par près de 150 espèces d'oiseaux dont une vingtaine d'espèces présentent un intérêt communautaire.

Il accueille notamment plusieurs espèces de grands rapaces, telles que l'Aigle de Bonelli (2 couples nicheurs) et l'Aigle royal (1 couple nicheur), nichant dans les falaises et prospectant les vastes espaces alentour en quête de proies.

Les secteurs très ouverts, notamment les pelouses sommitales et les flancs rocheux, accueillent diverses espèces patrimoniales de passereaux, pouvant par endroits atteindre de fortes densités : Bruant ortolan, Pipit rousseline, Alouette lulu, Traquet oreillard, Monticole bleu, Monticole de roche, etc.

Certaines espèces montagnardes fréquentent le site uniquement en hiver : Tichodrome échelette, Crave à bec rouge, Accenteur alpin.

Espèce nichant hors périmètre mais fréquentant le site pour s'alimenter : Faucon pèlerin.

Le Coucou geai était autrefois commun sur le site, mais a aujourd'hui disparu.

VULNERABILITE DE LA ZPS FR9310067 MONTAGNE SAINTE VICTOIRE

- Pression touristique très forte (supérieure à 1 million de visiteurs par an). Certaines activités de loisirs peuvent interagir avec l'avifaune sur certains secteurs (varappe, vol libre, vtt, randonnée, véhicules 4x4).
- Régression des zones ouvertes pour cause de déprise agricole et de reforestation spontanée. La fermeture du milieu est un facteur défavorable pour les rapaces (milieux ouverts = territoires de chasse).
- Incendies fréquents sur la face Sud.

Synthèse sur les relations potentielles entre le territoire communal et la Sainte Victoire

La commune de Vinon sur Verdon ne recoupe pas les périmètres de ces ZSC et ZPS de la Sainte Victoire situés entre 5 et 10km au SO de la commune.

Les liens entre le territoire de la commune de Vinon sur Verdon et ces sites Natura 2000 sont peut être moins marqués que ceux évoqués précédemment avec le Plateau de Valensole dont les caractéristiques sont proches de l'aérodrome de Vinon. Néanmoins, dans une approche dynamique des populations notamment de grands rapaces à très large territoire, il convient de prendre en compte certaines de ces espèces dont l'Aigle de Bonelli, l'Aigle royal...

1.8. Description du SIC FR9301585 Massif du Lubéron

(Source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301585>)

QUALITE ET IMPORTANCE DU SIC FR9301585 MASSIF DU LUBERON

Le site abrite des végétations méso et supra-méditerranéennes d'un grand intérêt : pelouses des Théro-Brachypodietea, landes à Genêt de Villars, groupements rupestres, hêtraie... - Les très grandes surfaces en pelouses sèches et steppiques en font un site d'importance majeure pour la conservation de ces habitats agropastoraux, floristiquement très riches. Plus ponctuellement, quelques secteurs présentant de vieux boisements sont propices à la présence d'insectes saproxylophages rares, comme l'Osmoderme. Le site est en outre fréquenté par au moins 6 espèces de chiroptères DH2.

Le coléoptère Curculionidae terricole *Meira vauclosiana* est endémique de la région, il a été décrit du Luberon qui représente sa zone de répartition la plus importante connue. Il est inféodé aux pelouses sèches présentes dans les zones sommitales et les secteurs de "Craux".

L'hétéroptère *Miridae Laemocoris remanei* n'est connu que d'Espagne et de France où il n'a été identifié que de 3 stations dont la plus importante se trouve sur le massif du Luberon.

Les coléoptères *Curculionidae Eremiarhinus impressicollis* et *Pleurodirus aquisextanus*, ainsi que les hétéroptères *Tingidae Acalypta hellenica* et *Lasiacantha histicula*, inventoriés sur le site, font partie de la liste des espèces considérées par les spécialistes comme devant figurer dans la liste rouge régionale en cours d'étude.

Ce massif calcaire, orienté Est/Ouest et formé au moment de la surrection des Pyrénées, est coupé dans sa partie centrale par une "combe" dans laquelle coule l'Aigue brun, seul cours d'eau du Luberon. Le Petit Luberon, à l'ouest, est constitué de calcaires urgoniens, compacts, alors que le Grand Luberon, à l'est, est formé de calcaires marneux.

VULNERABILITE DU SIC FR9301585 MASSIF DU LUBERON

Certains milieux naturels et taxons animaux sont sensibles à la surfréquentation (par exemple dégradation des lieux de reproduction et d'hibernation des chiroptères). Le site est aussi exposé à un risque important d'incendie de forêts.

Il y a une extension et une remontée biologique des milieux forestiers, donc une régression corrélative des milieux ouverts.

La majorité des chiroptères présents dans cette zone est soit rupestre, soit cavernicole. La richesse de ce peuplement chiroptérologique dénote la préservation de la qualité des milieux naturels et la disponibilité alimentaire importante qu'offre l'environnement local.

Parallèlement aux opérations de préservation et de gestion écologique des milieux ouverts, sont entreprises des actions de mise en réserve de certains boisements à des fins de vieillissement, afin d'en permettre la maturation dans un contexte très largement dominé par des forêts "jeunes".

La qualité des eaux de l'Aiguebrun est exposée à des risques non négligeables de pollution du fait de la conjonction d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels on peut citer la proximité d'une route qui longe une partie importante de son lit, en situation de gorges. S'y ajoute la présence localisée d'habitations et d'installations touristiques en marge du site dont certains effluents et vidanges de piscines peuvent aussi affecter le cours d'eau. Par ailleurs, le régime hydrologique lui-même est fragile du fait du déficit chronique du bilan dans le région auquel pourraient s'ajouter des prélèvements excessifs.

Synthèse sur les relations potentielles entre le territoire communal et le site Natura 2000

La commune de Vinon sur Verdon ne recoupe pas les périmètres de la ZSC du Lubéron située à près de 7km au NO de la commune.

Les liens directs entre le territoire communal sont là encore peu marqués. Mais la commune de Vinon se situe entre ces massifs calcaires où les espèces à large territoire et très mobiles sont représentés .

1.9. Synthèse des espèces et habitats d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 identifiés sur le territoire

	Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000	FR9301589	FR9302007	FR9301605	FR9301585	FR9312003	FR9310067	FR9312012
	Habitats naturels de milieux humides et aquatiques :							
	3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	X	X					
	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	X	X	X				
	3230 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	X						
	3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>		X					
	3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	X						
	3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	X						
	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	X						
	3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	X	X					
	3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	X	X		X			
	3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>			X				
	6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	X	X					
	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	X	X					
	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		X		X			
	7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	X						
	7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)		X	X	X			
	91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X						
	92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	X	X		X			
	Habitats naturels ouverts thermophiles :							
	4090 - Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux		X	X	X			
	5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)		X	X				
	6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi		X					
	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur		X	X	X			
	6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	X	X	X	X			
	Habitats naturels semi-ouverts à fermés thermophiles :							
	5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		X					
	5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp</i>	X	X		X			
	9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	X	X	X	X			
	9380 - Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>			X	X			
	9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques				X			
	Habitats naturels des milieux de falaises et pentes rocheuses :							
	7240 - Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	X						
	8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles		X	X	X			
	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	X	X	X	X			
	8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	X	X	X	X			
	9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>				X			
	9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>		X		X			
	Flore :							
1423	<i>Asplenium jahandiezii</i>	Doradille du Verdon	X					
1453	<i>Arenaria provincialis</i>	Sabline de Provence			X			

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000			FR9301589	FR9302007	FR9301605	FR9301585	FR9312003	FR9310067	FR9312012
Oiseaux migrateur :									
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire					c		
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche					c	c	c
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche					c		
A041	<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse					c		
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon					c		
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal					c	c	c
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur					c		c
A097	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez					c		c
A098	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon					w, c	w	w, c
A120	<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin					c		
A121	<i>Porzana pusilla</i>	Marouette de Baillon					c		
A122	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts					c		
A127	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée					w, c		
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche					c		
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante					c		
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot					c		
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré					c		w, c
A151	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié					c		
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais					w, c		
A154	<i>Gallinago media</i>	Bécassine double					c		
A155	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois					w, c	w	
A156	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire					c		
A157	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse					c		
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu					c		
A162	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette					c		
A166	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain					c		
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale					c		
A179	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse					w, c		
A182	<i>Larus canus</i>	Goéland cendré					c		
A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	Guifette moustac					c		
A197	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire					c		
A222	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais					c		
A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique					c		
A346	<i>Pyrhcorax pyrrhcorax</i>	Crave à bec rouge					w, c	w	
Oiseaux de milieux aquatiques et humides :									
A001	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin					w, c		
A002	<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique					w, c		
A003	<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin					w, c		
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux					w, r, c		
A005	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé					w, r, c		
A007	<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon					w, c		
A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir					w, c		
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran					w, c		
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé					w, r, c		
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain					r, c		
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris					r, c		
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu					r, c		
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron gardeboeufs					p, c		
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette					w, r, c		
A027	<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette					w, r, c		
A028	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré					w, p, c		
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré					r, c		

	Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000		FR9301589	FR9302007	FR9301605	FR9301585	FR9312003	FR9310067	FR9312012
A036	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé					w, p, c		
A039	<i>Anser fabalis</i>	Oie des moissons					w, c		
A043	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée					w, c		
A050	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur					w, c		
A051	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau					w, c		
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver					w, c		
A054	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet					w, c		
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été					r, c		
A056	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet					w, c		
A058	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse					w, r, c		
A059	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin					w, r, c		
A060	<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca					w, c		
A061	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon					w, r, c		
A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau					w, r, c		p, c
A119	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée					r, c		
A125	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule					w, r, c		
A136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot					r, c		
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé					w, r, c		w, c
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette					w, r, c		
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin					r, c		
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe					w, p		p
A272	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir					w, c		
A293	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches					r, c		
Oiseaux forestiers :									
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore					r, c	c	r, c
A092	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté					r, c	c	
Oiseaux forestiers mais chassant en milieux ouverts et/ou buissonnants :									
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc					r, c	r, c	r, c
Oiseaux de plaines alluviales voire milieux humides :									
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir					r, c	c	c
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux					w, p, c		c
Oiseaux rupestres et à larges territoires de chasse :									
A077	<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère					r, c	c	c
A078	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve							c
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal					w, p, c	p	p
A093	<i>Hieraaetus fasciatus</i>	Aigle de Bonelli					p, c	p	
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin					w, p, c	p	w, c
A215	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe					p	p	p
Oiseaux des plaines agricoles :									
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin					w, c	w	w, r, p, c
A084	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré					r, c		r, c
A231	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe					r, c	c	r
Oiseaux de milieux ouverts thermophiles :									
A128	<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière					r, c		r
A133	<i>Burhinus oedichnemos</i>	Oedicnème criard					r, c		r
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe					r, c	r, c	r
A242	<i>Melanocorypha calandra</i>	Alouette calandre					r		
A243	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle					r		r

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000			FR9301589	FR9302007	FR9301605	FR9301585	FR9312003	FR9310067	FR9312012
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu					p	p, c	w, p, c
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline					r, c	r, c	r, c
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan					r, c	r, c	r, c
Oiseaux de milieux forestiers :									
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir					p		p
Oiseaux de milieux buissonnants :									
A302	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou					w, p	p	p
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur					r, c	r, c	r, c
Insectes de milieux humides et aquatiques :									
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	X						
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	X		X	X			
1065	<i>Euphydryas aurinia</i> (écotype <i>aurinia</i>)	Damier de la Succise	X	X	X	X			
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	X	X	X	X			
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanches		X	X	X			
Insectes de milieu thermophiles :									
1065	<i>Euphydryas aurinia</i> (écotype <i>provincialis</i>)	Damier de la Succise	X	X	X	X			
1074	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du Prunellier	X	X		X			
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	X	X	X	X			
Insectes de milieux forestiers feuillus :									
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	X	X	X	X			
1084	<i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	X	X		X			
1087	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes				X			
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	X	X	X	X			
Reptiles de milieux humides et aquatique :									
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	X						
Amphibiens :									
1193	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	X						
Mammifères terrestres de milieux humides et aquatique :									
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	X	X					
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre	X						
Chiroptères :									
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	X	X	X	X			
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	X	X	X	X			
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	X	X	X	X			
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	X	X					
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	X	X	X	X			
1316	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	X	X	X				
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	X	X	X	X			
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein			X				
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	X			X			
Poisson :									
1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie fluviatile	X						
1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	X						
1138	<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	X			X			
1158	<i>Zingel asper</i>	Apron du Rhône	X						
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	X	X	X				
5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	X						
6147	<i>Telestes souffia</i>	Blageon	X	X	X	X			

	Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000		FR9301589	FR9302007	FR9301605	FR9301585	FR9312003	FR9310067	FR9312012
6150	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	X						

1.10. Conclusion

Synthèse sur les relations potentielles entre site d'étude et sites Natura 2000

La commune de Vinon sur Verdon recoupe pour partie le périmètre des deux sites Natura 2000 de la vallée de la Durance (ZSC et ZPS) ici directement concernés. Au regard des enjeux espèces et habitats de ces sites Natura 2000, il est probable que des interactions existent avec le projet de PLU de la commune. Néanmoins certains des enjeux de ces sites Natura 2000 peuvent d’or et déjà être écartés de l’évaluation des incidences au regard du contexte d’occupation du sol des différentes aires de projet développées dans le cadre du PLU. Il s’agit des espèces de milieux aquatiques, les habitats naturels aquatiques et les espèces migratrices (uniquement de passage et en survol, ne montrant pas d’intérêt particulier sur la commune et encore moins sur les parcelles proches de l’urbanisation).

Ont également été pris en compte d’autres sites Natura 2000 à plus large échelle : le Plateau de Valensole, le Massif du Lubéron et la Montagne Sainte Victoire, principalement pour les espèces à large territoire ou pour lesquelles des échanges sont identifiés à l’instar de l’Outarde canepetière dont les mouvements sont connus entre la Vallée de la Durance et le Plateau de Valensole.

2. ENJEUX NATURALISTES IDENTIFIES SUR L'AIRE DE PROJET

2.1. Détails des enjeux liés aux habitats et liens aux habitats d'intérêt communautaire

2.1.1. Description des habitats naturels des aires de projet

Elément de référence de l'approche des milieux naturels d'un territoire, la base de données géographique CORINE Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des terres fournissant une information géographique de référence pour 29 Etats européens et pour les bandes côtières du Maroc et de la Tunisie. La région PACA est également couverte par une approche de ce type mais plus précise : le fichier occ_sol_PACA. La description du territoire communal dans ce contexte permet d'obtenir des informations concernant les milieux locaux afin d'appréhender au mieux l'environnement dans lequel se situent les aires de projet.

Cette approche permet de découper le territoire local selon différentes typologies de milieux constituant autant de sous-trames :

- **milieux fermés, boisés** (forêts de chênes, forêts de conifères, matorrals hauts et denses) : ces milieux sont principalement situés au contact de la partie Nord du village. Les reliefs au Sud de la comne sont également couverts d'une végétation de type arborescente largement dominé par les feuillus :
 - Forêt fermée de chênes décidus purs
 - Forêt fermée à mélange de feuillus
 - Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur
 - Forêt fermée de chênes sempervirents purs
 - Forêt mélangée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
 - Forêt fermée sans couvert arboré
 - Forêt fermée de pin d'Alep pur
- **milieux semi-ouverts** (maquis, cistaies, broussailles) souvent en marge des milieux urbanisés, sur de terres agricoles abandonnées en cours de fermeture ou suite à des réouvertures de milieux forestiers (coupes ou incendies)
- **milieux ouverts** (prairies, pelouses, terres agricoles extensives) : principalement localisé autour de l'aérodrome dans la zone de plaine. Il s'agit principalement de milieux agricoles cultivés de manière intensive. Les pelouses de l'aérodrome constituent un milieu « naturel » d'intérêt dans ce contexte.
- **milieux humides** (cours d'eau, étangs) : représenté principalement par le cours de la Durance.
- **milieux artificialisés** (espaces urbanisés, axes de communications, zones industrielles). Représenté par le village de Vinon séparé en deux entités de part et d'autre du cours d'eau du Verdon, un hameau se développe également autour de l'aérodrome.

Tableau 9 : Habitats naturels de la commune de Vinon sur Verdon
(source : Occ_sol_PACA)

Code Occ_Sol	Intitulé
111	Tissu urbain continu
112	Tissu urbain discontinu
113	Bâti diffus
121	Zones industrielles ou commerciales
124	Aéroports
131	Extraction de matériaux
212	Terres arables autres que serres, zones à forte densité de serres et rizières
222	Vergers et petits fruits
311	Forêts de feuillus
312	Forêts de conifères
313	Forêts mélangées
321	Pelouses et pâturages naturels
323	Maquis et garrigues
324	Forêt et végétation arbustive en mutation
331	Plages, dunes, sable
333	Végétation clairsemée
511	Cours et voies d'eau

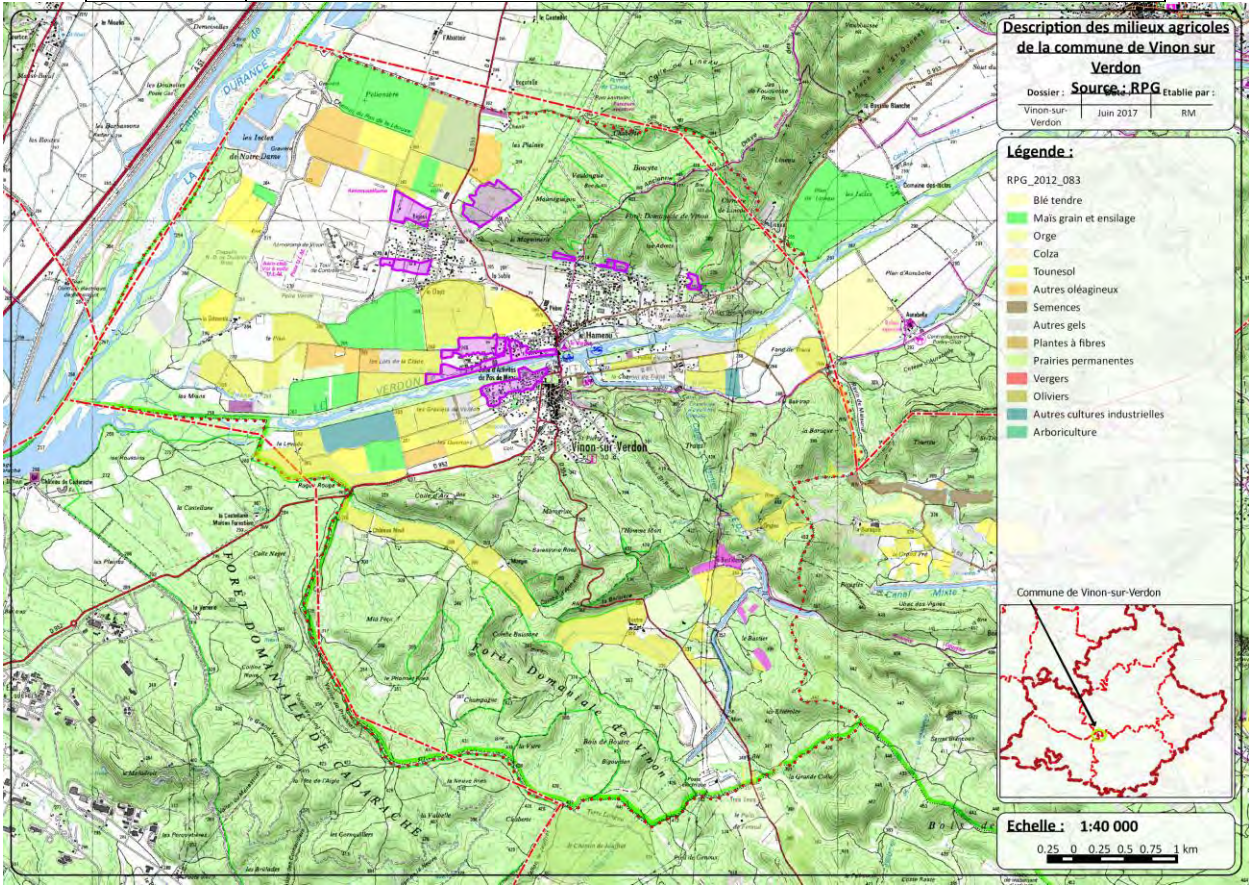


Figure 8 : Détail des milieux agricoles de la commune de Vinon sur Verdon

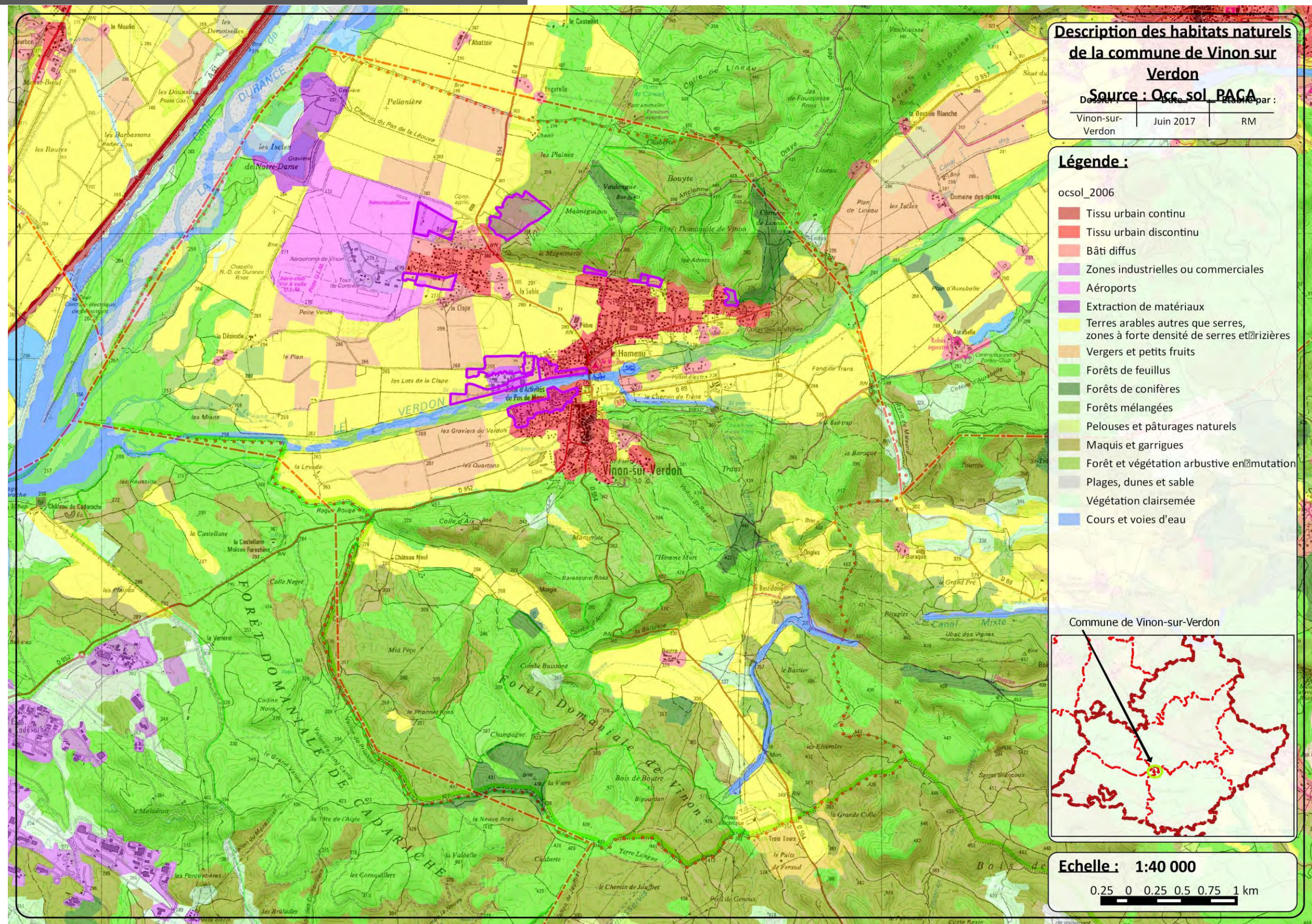


Figure 9 : Cartographie des Habitats naturels de la commune de Vinon sur Verdon

2.1.1.1 La zone d'activités du Pas de Menc

D'après occ_sol_PACA, cette zone de projet localisé sur les rives du cours d'eau du Verdon est caractérisée par des habitats de type Zones industrielles ou commerciales, un Tissu urbain discontinu ainsi que des Terres arables autres que serres, zones à forte densité de serres et rizières.



Figure 10 : Occupation du sol selon occ_sol_PACA

Cette zone urbanisée est quasiment pleine, seuls quelques terrains sont encore libres entre les îlots déjà urbanisés de sorte qu'aucun milieu naturel des berges du Verdon ne sera directement concerné par un projet d'urbanisation.

Les berges du Verdon se caractérisent par une végétation de forêt fermée à mélange de feuillus (code CB 4 - Forêts).

La cartographie des habitats naturels réalisés dans le cadre du DOCOB du site Natura 2000 de la vallée de la Durance permet d'identifier de ce secteur comme :

- 24.1 - Lits des rivières
- 86 - Villes, villages et sites industriels
- 82 - Culture
- 24.225 - Lits de graviers méditerranéens (habitat d'intérêt communautaire)
- 44.612 - Galeries de Peupliers provenço-languedociennes (habitat d'intérêt communautaire)
- 44.12 - Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes (habitat d'intérêt communautaire)

Les habitats naturels en présence, l'inclusion dans des secteurs anthropisés plus ou moins dégradés et la proximité/cotoiement avec l'humain laissent à penser que ce secteur ne présente pas d'intérêt écologique particulier concernant les espèces de faune et flore. Les cortèges sont classiques de ces milieux anthropiques,

composés d'espèces courantes et peu diversifiées. La proximité de milieux artificiels que sont les jardins ornementaux laissent à penser que les espèces de flore soient principalement des espèces artificielles. Des espèces de bordures de routes/chemins voire de friche dans les espaces à l'abandon et non entretenus sont également parmi les espèces les plus courantes.

Concernant les oiseaux, là encore, la proximité de l'urbanisation et l'artificialisation habitats naturels constituent des habitats fréquentés par des espèces courantes et cotoyant aisément l'Homme : Mésanges, Fauvette à tête noire, Merle noir, Rougegorge familier, Pinson des arbres, Hirondelles et Martinet chassant dans le ciel... Les piérides, Vulcain, Belle dame, Azuré commun... sont également des espèces fréquentant les milieux anthropisés tout comme certaines espèces de chiroptères qui s'installent dans les greniers, derrière les volets (Pipistrelles...).

La proximité des boisements sur les berges et le cours du Verdon accroît la diversité en marge de cette zone de projet. Mais ces espèces liées au milieu aquatique et humide ne fréquentent pas la zone de projet du fait de son artificialisation.

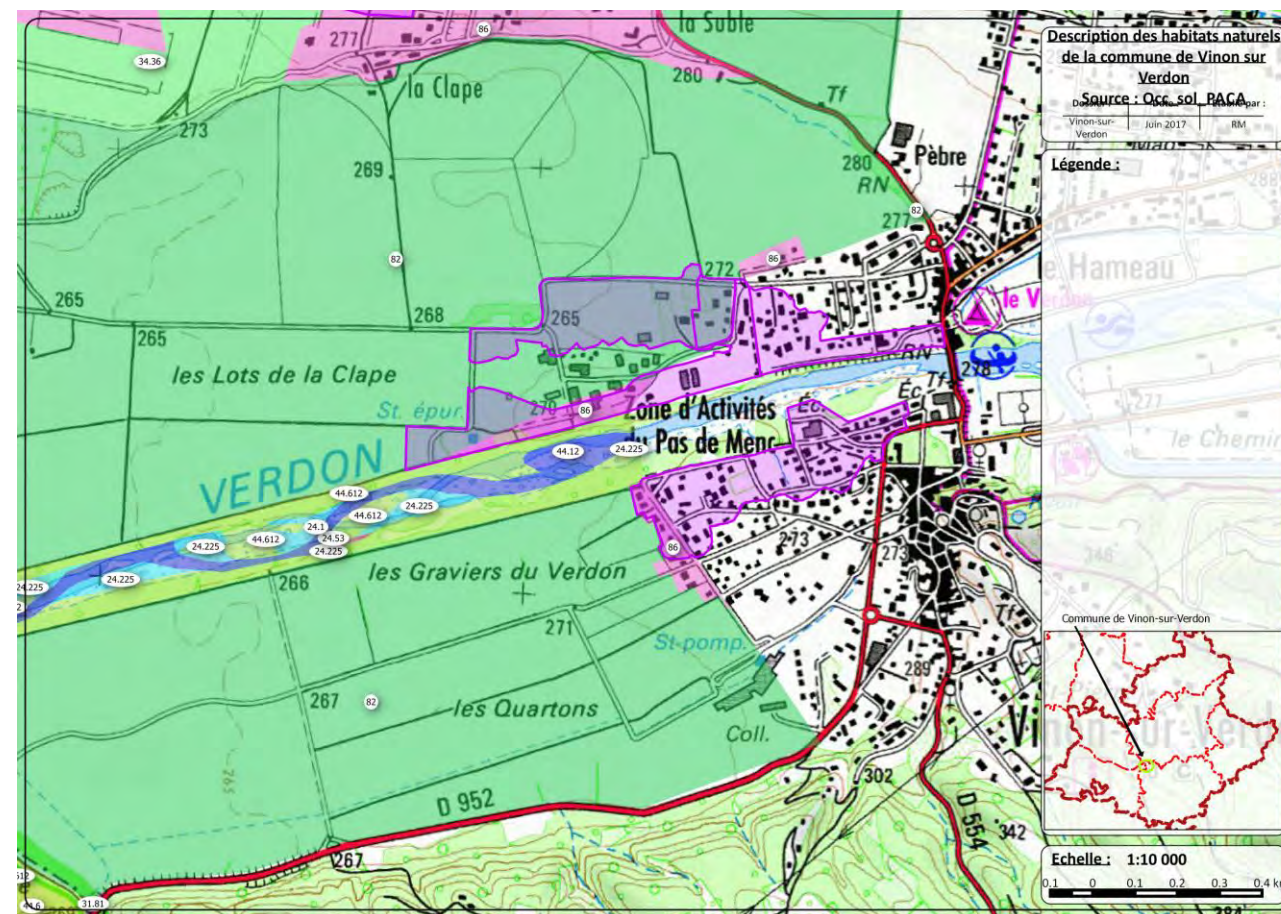


Figure 12 : Habitats naturels du secteur du Pas de Menc d'après les données du DOCOB

Cette aire de projet est située dans les limites du site Natura 2000 de la Durance. Aucun enjeu particulier concernant les habitats naturels ne se dégage de ce secteur du fait de son implantation dans un contexte déjà largement marqué par l'urbanisation. Toutefois, la proximité de milieux naturels d'intérêt communautaire dans le lit du Verdon invite à la plus grande prudence quant aux impacts potentiels liés à la réalisation de projets d'urbanisation de ce secteur. Ces dégradations résident principalement, selon les zones de réalisation, sur les atteintes en marge de chantier qui peuvent avoir lieu et occasioner des rejets en milieux aquatiques.

2.1.1.2 Le secteur du collège

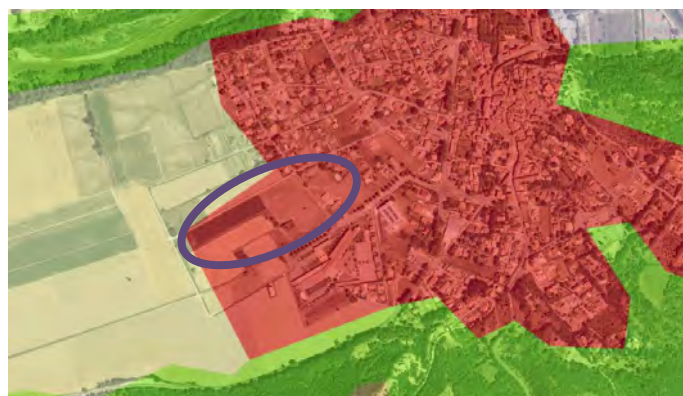


Figure 13 : Occupation du sol selon occ_sol_PACA

D'après occ_sol_PACA, cette zone de projet est caractérisée par des habitats de type tissu urbain discontinu. Cette aire de projet localisée sur la rive Sud du cours d'eau du Verdon est située à l'interface entre un tissu urbain existant et des milieux agricoles. Ces milieux agricoles proches de l'urbanisation semblent désormais être abandonnés et sans culture.

La cartographie des habitats naturels réalisés dans le cadre du DOCOB du site Natura 2000 de la vallée de la Durance permet d'identifier de ce secteur comme 82 – Culture et 86 - Villes, villages et sites industriels



Figure 14 : Vue de l'aire de projet du secteur du Collège

Cette aire de projet est située dans les limites du site Natura 2000 de la Durance. Aucun enjeu particulier concernant les habitats naturels ne se dégage de ce secteur du fait de son implantation dans un contexte déjà largement marqué par l'urbanisation et l'agriculture intensive.

Les cortèges sont classiques de ces milieux anthropiques, composés d'espèces courantes et peu diversifiées. La proximité de milieux artificiels que sont les jardins ornementaux laissent à penser que les espèces de flore soient principalement des espèces artificielles. Des espèces de bordures de routes/chemins ainsi que des friches agricoles sèches dans les espaces à l'abandon et non entretenus sont également parmi les espèces les plus courantes.

Concernant les oiseaux, là encore, la proximité de l'urbanisation et l'artificialisation des habitats naturels constituent des habitats fréquentés par des espèces courantes et cotoyant aisément l'Homme : Mésanges, Fauvette à tête noire, Merle noir, Rougegorge familier, Pinson des arbres, Hirondelles et Martinet chassant dans le ciel... La proximité de friches et milieux agricoles sont également favorables aux Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse voire Bruant proyer. Les piérides, Vulcain, Belle dame, Azuré commun... sont également des espèces fréquentant les milieux anthropisés tout comme certaines espèces de chiroptères qui s'installent dans les greniers, derrière les volets (Pipistrelles...).

Cette aire de projet est située dans les limites du site Natura 2000 de la Durance. Aucun enjeu particulier concernant les habitats naturels ne se dégage de ce secteur du fait de son implantation dans un contexte déjà largement marqué par l'urbanisation. Les habitats naturels en présence, l'inclusion dans des secteurs anthropisés plus ou moins dégradés et la proximité/cotoiement avec l'humain laissent à penser que ce secteur ne présente pas d'intérêt écologique particulier concernant les espèces de faune et flore. Les cortèges sont classiques de ces milieux anthropiques, composés d'espèces courantes et peu diversifiées.

2.1.1.3 La Zone d'activités des Plaines



Figure 15 : Occupation du sol selon occ_sol_PACA



Figure 16 : Description des milieux naturels boisés

D'après occ_sol_PACA, cette zone de projet est caractérisée par des habitats de type maquis et garrigue en marge d'une zone de culture proche de la route D554.

Il s'agit d'une zone mixte de forêt fermée de chênes sempervirents (Code CB 45 - forêts sempervirentes non résineuses) et d'une forêt fermée à mélange de feuillus (Code CB 41 - forêts caducifoliées) avec des formations herbacées en cours de fermeture (code CB 3 – Landes et fruticées) sur les marges (parcelles agricoles à l'abandon).



Figure 17 : Vue de l'aire de projet du secteur de la ZAC des Plaines

Les milieux forestiers fermés de feuillus sempervirents ne recèlent pas d'enjeux particuliers du point de vu floristique. Les espèces d'oiseaux y sont également communes et généralement peu nombreuses (Mésanges, Fauvette à tête noire, Merle noir, Rougegorge familier...). Mais ces milieux sont intéressants pour les espèces d'insectes (Lucane, Grand capricorne...).

Les zones de maquis et de pelouses sont plus dynamiques et recèlent une diversité plus intéressante. Quelques orchidées peuvent se développer dans les zones de pelouses mais sont menacés par la fermeture progressive de ces milieux ouverts à l'abandon. Le groupe des fauvettes méditerranéennes est particulièrement présent dans ces types de milieux naturels. Cet habitat pourrait constituer également une zone de chasse favorable pour les grands rapaces (type circaète).

En limite du site Natura 2000, la zone ne constitue pas un grand intérêt pour les espèces d'intérêt communautaire préférant les espaces plus ouverts de la zone de l'aérodrome. Mais les habitats sont favorables à quelques espèces notamment de Fauvettes méditerranéennes.

Classée en zone 2AU et au vu de la nature du projet, les études préalables à l'ouverture de l'urbanisation permettront de qualifier les incidences en présence sur les espèces d'intérêt communautaire et définir les mesures de traitement adaptées.

2.1.1.4 Le secteur des Adrechs

D'après occ_sol_PACA, cette zone de projet est caractérisée par des habitats de type tissu urbain discontinu en limite d'un maquis et garrigue.



Figure 18 : Description des milieux naturels boisés

Il s'agit d'une zone mixte de forêt fermée de chênes sempervirents (Code CB 45 - forêts sempervirentes non résineuses) et d'une forêt ouverte de feuillus purs (Code CB 41 - forêts caducifoliées).

Les cortèges sont classiques de ces milieux anthropiques, composés d'espèces courantes et peu diversifiées. La proximité de milieux artificiels que sont les jardins ornementaux laissent à penser que les espèces de flore soient principalement des espèces artificielles.

Les milieux forestiers fermés de feuillus sempervirents ne recèlent pas d'enjeux particuliers du point de vu floristique.

Concernant les oiseaux, là encore, la proximité de l'urbanisation et l'artificialisation des habitats naturels constituent des habitats fréquentés par des espèces courantes et cotoyant aisément l'Homme : Mésanges, Fauvette à tête noire, Merle noir, Rougegorge familier, Pinson des arbres, Hirondelles et Martinet chassant dans le ciel... Les espèces d'oiseaux y sont également communes et généralement peu nombreuses (Mésanges, Fauvette à tête noire, Merle noir, Rougegorge familier...). Mais ces milieux sont intéressants pour les espèces d'insectes (Lucane, Grand capricorne...). Le groupe des fauvettes méditerranéennes est particulièrement présent dans ces types de milieux naturels.

Aucun enjeu particulier concernant les habitats naturels ne se dégage de ce secteur du fait de son implantation dans un contexte déjà largement marqué par l'urbanisation.

Les habitats naturels en présence, l'inclusion dans des secteurs anthropisés plus ou moins dégradés et la proximité/cotoiement avec l'humain laissent à penser que ce secteur ne présente pas d'intérêt écologique particulier concernant les espèces de faune et flore. Les cortèges sont classiques de ces milieux anthropiques, composés d'espèces courantes et peu diversifiées. Une attention particulière devra néanmoins être portée sur le groupe des fauvettes méditerranéennes particulièrement présentes dans ces types de milieux naturels.

2.1.1.5 Le quartier de Pégouy

D'après occ_sol_PACA, cette zone de projet est caractérisée par des habitats de type espace anthropique : un aéroport et un tissu urbain discontinu. Dans ce secteur, le PLU conforte l'urbanisation par densification (comblement des dents creuses) et par extension limitée de l'urbanisation au Nord et au Sud.

A ce jour, une partie des emprises concernées (Pegouy Nord) sont couvertes par des pelouses sèches (34.36 Gazons à Brachypode de Phénicie) ne figurant pas des habitats d'intérêt communautaire ainsi que par une trame déjà urbanisée. Pégouy Sud s'insère également dans le même contexte en marge entre urbanisation et pelouses de l'aérodrome de Vinon.



Figure 19 : Vue de l'aire de projet du secteur de Pegouy Nord

Les cortèges floristiques sont classiques de ces milieux de pelouses sèches façonnées par l'homme et attirant bon nombres d'espèces steppiques. Des inventaires avaient permis de mettre en évidence la présence d'une douzaine d'espèces d'oiseaux sur Pegouy Sud en 2009. Les espèces sont caractéristiques de milieux ouverts herbacés (prairies, friches, landes avec Bergeronnet grise, Alouette des champs, Pipit rousseline), parfois

agrémentés de buissons utilisés comme poste de chant (Bruant proyer) ou comme site de reproduction (Verdier d'Europe, Chardonneret élégant. Certaines (Goéland et Hirondelle rustique) ne fréquentent les pelouses qu'en tant que zone de chasse.

Ces sites se situent en marge de l'aérodrome dont les caractéristiques sont décrites ci-après. Néanmoins, la proximité de l'urbanisation et la fréquentation humaine tendent à limiter l'attrait de ces espaces notamment pour les espèces les plus sensibles.



Figure 20 : Vue de l'aire de projet du secteur de Pegouy Sud

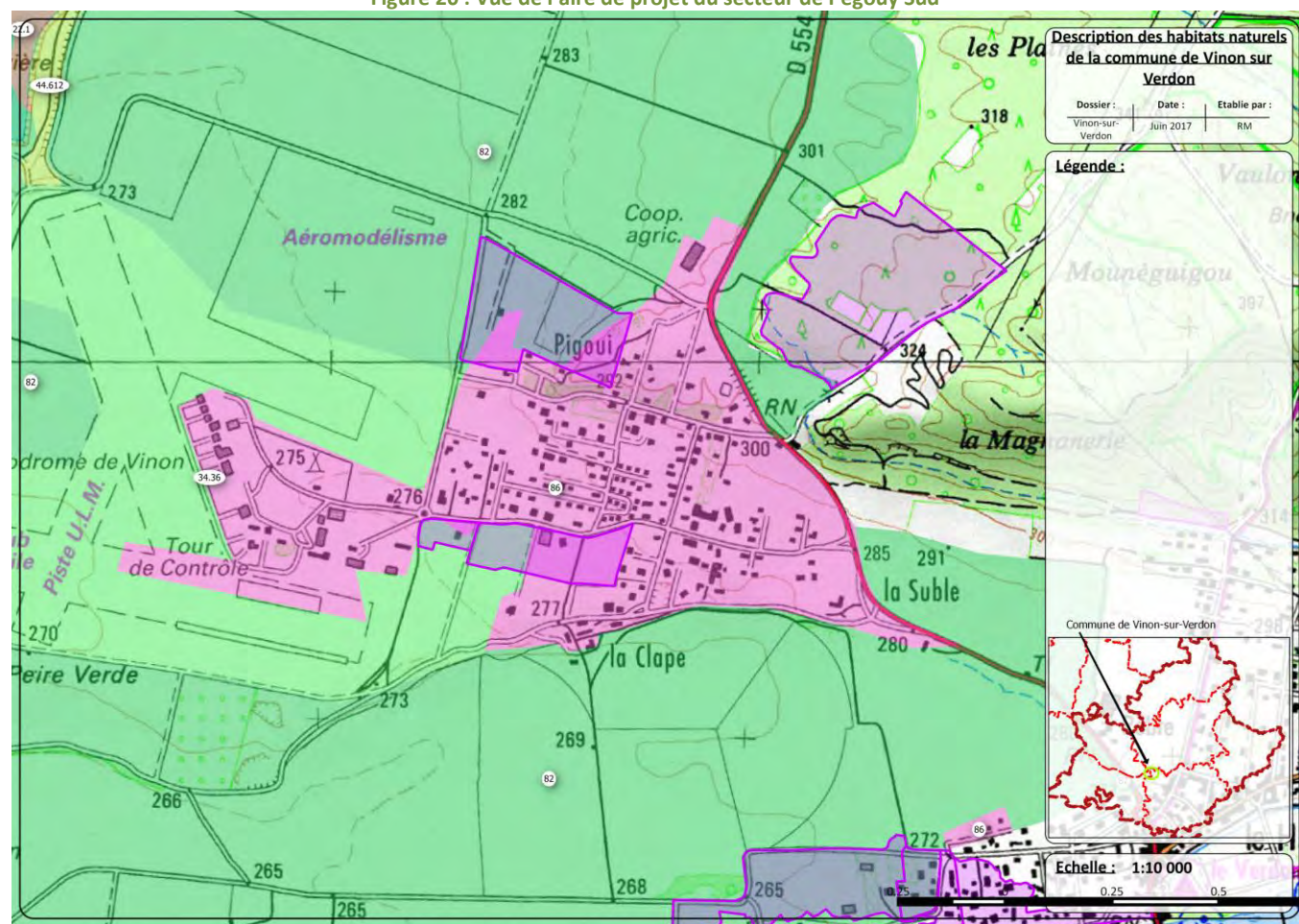


Figure 21 : Habitats naturels du secteur de Pegouy

2.1.1.6 La zone de l'aérodrome

Des pelouses sèches (34.36 Gazons à Brachypode de Phénicie) couvrent l'aérodrome de Vinon. Les cortèges floristiques sont classiques de ces milieux de pelouses sèches façonnées par l'homme et attirant bon nombres d'espèces steppiques.

L'aérodrome de Vinon est connu et reconnu pour son intérêt écologique principalement relatif aux oiseaux caractéristiques de ces milieux naturels. Deux espèces protégées sont emblématiques du site, parmi-elles, l'Outarde canepetière et l'Alouette calandre. Mais ces deux espèces s'inscrivent dans une liste de près de 80 espèces recensées sur le site de l'aérodrome d'après le plan de gestion du site.

2.1.2. Détail des observations d'habitats naturels d'intérêt communautaire à l'échelle du territoire communal et des zones de projet

Selon l'atlas cartographique du DOCOB du site Natura 2000, 11 habitats d'intérêt communautaire sont présents sur la commune de Vinon-sur-Verdon. Ils se positionnent tous au droit du fleuve de La Durance et de la rivière du Verdon ainsi que sur les berges.

Les aires de projet sont quant à elles principalement des zones déjà urbanisées, des milieux de maquis/garrigues et de forêts de chênes sempervirents et des pelouses sèches. Aucun de ces habitats ne présente d'intérêt communautaire en tant que tel. De plus, même si certaines aires de projet sont en limite du site Natura 2000, ces aires de projet ne sont pas localisées et caractérisées par des habitats naturels identifiés comme d'intérêt communautaire dans le cadre du DOCOB.

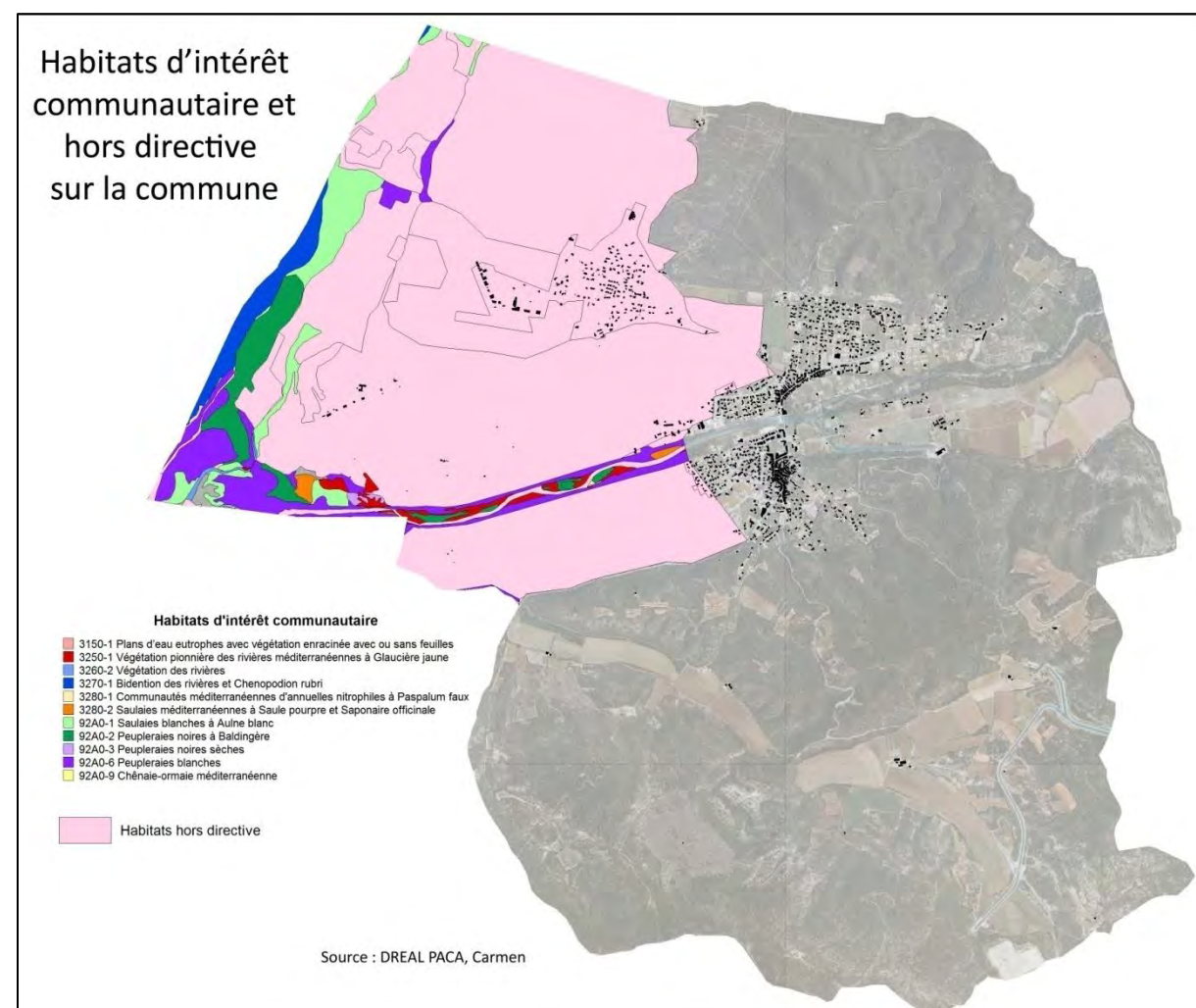


Figure 22 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire au regard des aires de projet

2.1.3. Enjeux découlant des habitats recensés sur l'aire de projet au regard des habitats d'intérêt communautaire

Il est possible de dégager les enjeux de conservation des habitats, en fonction de leur sensibilité patrimoniale et de leur représentativité à l'échelle du Haut-Var.

Ne présentant aucun habitat d'intérêt communautaire sur les aires de projet, aucun enjeu particulier n'a été mis en évidence concernant les habitats naturels.

2.1.4. Synthèse

Habitats naturels : enjeux

Aucun habitat d'intérêt patrimonial n'a été mis en évidence sur les aires de projet. Aucune incidence directe n'est donc à envisager sur des habitats d'intérêt communautaires du site Natura 2000 de la Vallée de la Durance. Néanmoins, la proximité des aires de projet par rapport à ce site Natura 2000 incite à la prudence quant à d'éventuelles incidences indirectes sur des habitats naturels (de type dégradation en marge de chantier, écoulement d'eaux usées ou dégradées...)

2.2. Description de l'enjeu floristique au regard des espèces d'intérêt communautaire

2.2.1.1 Description de la flore de la commune

D'après Silène, ce sont 797 espèces de flore qui ont été identifiées. La liste complète est reportée en annexe.

Des relevés effectués sur le secteur de Pegouy Sud ont mis en évidence :

Nom commun	Nom latin
Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>
Brome inerme	<i>Bromus inermis</i>
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i>
Chardon marie	<i>Silybum marianum</i>
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>
Fétuque ovine	<i>Festuca ovina</i>
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>
Liseron de Provence	<i>Convolvulus althaeoides</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
Menthe	<i>Mentha arvensis</i>
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>
Plantain	<i>Plantago coronopus</i>
Plantin Lancéolé	<i>Plantago lanceolata L.</i>
Silène enflé	<i>Silene vulgaris</i>
Stipe pennée	<i>Stipa pennata</i>
Thym commun	<i>Thymus vulgaris</i>
Trèfle commun	<i>Trifolium pratense</i>
Tussilage	<i>Tussilago farfara</i>

2.2.2. Détail des observations de flore d'intérêt communautaire à l'échelle du territoire communal et des zones de projet

Les aires de projet sont quant à elles principalement des zones déjà urbanisées, des milieux de maquis/garrigues et de forêts de chênes sempervirents et des pelouses sèches. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été mise en évidence sur le territoire communal.

La seule espèce de flore d'intérêt patrimoniale connue sur le territoire communal est la Petite massette *Typha minima*. Cette espèce n'est pas identifiée comme d'intérêt communautaire mais néanmoins décrite dans le DOCOB du site Natura 2000 de la vallée de la Durance. En effet, sa seule présence suffit à définir un type d'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire, selon les cahiers d'habitats (7240-Formations pionnières alpines du Caricion bicolorisatrofuscae). Cette espèce est caractéristique des milieux aquatiques, des Bancs de graviers, berges de rivières aux eaux froides. Elle est abondante dans le secteur de Pertuis Mirabeau, entre Sisteron et Serre Ponçon, à l'aval de l'Asse et de la Bléone.

Les caractéristiques des aires de projet sont donc très différentes des exigences écologiques de l'espèce qui est donc absente de ces aires de projet.

Espèce	Exigences écologiques	Localisation
Petite Massette <i>Typha minima</i>	Elle se rencontre dans les marécages et sur les bords des rivières où elle croît souvent en larges colonies.	Dans le département, cette plante est surtout connue sur bords de la Durance et du Buech.

Les autres espèces d'intérêt communautaire mises en évidence sur les sites Natura 2000 dans le cadre de l'analyse des incidences sont la Doradille du Verdon *Asplenium jahandiezii* et la Sabline de Provence *Arenaria provincialis*.

Espèce	Exigences écologiques	Localisation
Doradille du Verdon <i>Asplenium jahandiezii</i>	Petite fougère d'ombre poussant dans les anfractuosités des rochers calcaires des falaises, sous des surplombs rocheux ou dans des parois ombragées, le plus souvent dans des secteurs de forte humidité atmosphérique comme des gorges très encaissées au fond desquelles coulent des cours d'eau	Plateau de Valensole
Sabline de Provence <i>Arenaria provincialis</i>	se développe dans des milieux ouverts, éventuellement très fragmentés, toujours très rocheux et dans une matrice de végétation dense dominée par le Chêne kermès.	Montagne de la Ste Victoire

2.2.3. Enjeux découlant de la flore recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d'intérêt communautaire

Au regard des habitats naturels des aires de projet, des exigences écologiques de ces espèces, de leur répartition sur des sites Natura 2000 éloignés et déconnectés des aires de projet, de l'absence d'espèce d'intérêt communautaire sur les aires de projet, il est possible de considérer que aucun enjeu particulier n'a été mis en évidence concernant la flore du territoire communal.

2.2.4. Synthèse

Flore vasculaire : enjeux

Aucune espèce de flore d'intérêt communautaire n'a été mise en évidence sur les aires de projet. Aucune incidence directe n'est donc à envisager sur des espèces de flore d'intérêt communautaires du site Natura 2000 de la Vallée de la Durance et des autres sites Natura 2000 à plus large échelle. Néanmoins, la proximité des aires de projet par rapport à ce site Natura 2000 de la Vallée de la Durance incite à la prudence quant à d'éventuelles incidences indirectes sur des habitats d'espèces (de type dégradation en marge de chantier, écoulement d'eaux usées ou dégradées...)

2.3. Description de l'enjeu avifaune au regard des espèces d'intérêt communautaire

2.3.1. Description des espèces d'oiseaux de la commune de Vinon sur Verdon

D'après Silène et Faune PACA, ce sont 270 espèces d'oiseaux qui ont été recensées sur la commune de Vinon-sur-Verdon. La liste complète est reportée en annexe.

Cette forte diversité reflète la richesse du territoire et son intérêt pour l'avifaune.

2.3.2. Description des espèces d'oiseaux de l'aire de projet

Tableau 10 : Inventaire des espèces d'oiseaux sur le secteur de l'aérodrome Secteur de « Pegouy – Les Plaines »

Busard cendré*	Alouette calandrelle*	Geai des chênes	Mésange charbonnière
Busard des roseaux*	Alouette lulu*	Choucas des tours	Mésange bleue
Bondrée apivore*	Alouette des champs	Corneille noire	Mésange à longue queue
Milan noir*	Cochevis huppé	Corbeau freux	Roitelet triple bandeau
Faucon kobez*	Caille des blés	Grand Corbeau	Bergeronnette printanière
Faucon hobereau	Etourneau sansonnet	Hirondelle rustique	Bergeronnette grise
Faucon crécerelle	Merle noir	Hirondelle de fenêtre	Bergeronnette des ruisseaux
Circaète Jean-le-Blanc*	Rougegorge familier	Hirondelle de rivage	Pipit farlouse
Héron cendré	Fauvette passerinette	Martinet noir	Pipit rousseline*
Outarde canepetière*	Fauvette à tête noire	Martinet à ventre blanc	Pipit de Richard
Oedicnème criard*	Linotte mélodieuse	Guêpier d'Europe	Pipit des arbres
Goéland leucophée	Chardonneret élégant	Pigeon ramier	Rougequeue noir
Mouette rieuse	Pinson des arbres	Tourterelle turque	Tarier pâtre
	Verdier d'Europe	Tourterelle des bois	Traquet motteux
			Moineau domestique
			Moineau friquet
			Bruant proyer
			Bruant zizi

* espèce d'intérêt communautaire

Dans le cadre de diverses prospections réalisées sur le territoire de la commune, 59 espèces ont été observés sur la commune de Vinon sur Verdon principalement sur le secteur de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon dans son ensemble incluant donc les aires de projet de Pegouy Nord et Sud et le secteur des Plaines.. La plupart sont caractéristiques de milieux ouverts herbacés (pelouses, friches, landes), agrémentés de buissons utilisés comme poste de chant ou comme site de reproduction et/ou de chasse. Certaines (Goéland et Hirondelle rustique, rapaces...) ne fréquentent les pelouses qu'en tant que zone de chasse mais les autres sont caractéristiques de ces milieux et y trouvent les conditions nécessaires à leur reproduction (Bruant proyer, Pipit rousseline...).

Parmi toutes ces espèces inventoriées sur l'aérodrome, directement dans l'emprise des secteurs de Pegouy Sud et Nord ont notamment été observées (espèces d'intérêt patrimoniale): le Pipit rousseline, le Bruant proyer. Le Busard cendré a été observé en chasse en limite du secteur de Pegouy Sud.

Concernant les espèces cristallisant les enjeux du territoire, l'Alouette calandrelle a été observée sur la zone d'aéromodélisme et donc hors des emprises des aires de projet tout comme le Faucon kobez observé en chasse sur cette piste et sur l'aérodrome également lors de la migration. L'Alouette calandre n'a quant à elle pas été observée sur ce territoire lors des prospections réalisées. L'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, l'Alouette lulu ont été observés sur l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon. Les rapaces ont été observés lors d'activité de chasse ou migration sur l'ensemble de l'aérodrome mais en évitant les zones urbaines (et donc le secteur de Pegouy Sud, situé dans la continuité de l'urbanisation existante et de l'aérodrome).

Tableau 11 : Espèce d'intérêt communautaire observées lors des prospections et précision quant à leur statut et localisation par rapport aux aires de projet

Espèces d'intérêt communautaire observées sur le territoire local	Précisions et commentaire
Busard cendré*	En chasse en limite de Pegouy Sud mais non sur la parcelle concernée (proximité de l'urbanisation) Chasse sur l'ensemble de l'aérodrome et de la plaine agricole
Busard des roseaux*	Migrateur Hors aire de projet
Bondrée apivore*	Migrateur Hors aire de projet
Milan noir*	Migrateur Hors aire de projet
Faucon kobez*	Migrateur En chasse sur la piste d'aéromodélisme et sur l'aérodrome Hors aire de projet
Circaète Jean-le-Blanc*	Estivant, nicheur local, en chasse Hors aire de projet
Outarde canepetière*	Estivant, Nicheur local Observée sur la zone de l'aérodrome Hors aire de projet
Oedicnème criard*	Estivant, Nicheur local Observée sur la zone de l'aérodrome Hors aire de projet
Alouette calandrelle*	Estivant, Nicheur local Observée sur la zone d'aéromodélisme Hors aire de projet
Alouette lulu*	Estivant, Sédentaire, Nicheur local Observée sur la zone d'aéromodélisme et sur l'aérodrome Hors aire de projet
Pipit rousseline*	Estivant, Sédentaire, Nicheur local Observée sur la zone d'aéromodélisme et sur l'aérodrome 1 Chanteur sur et à proximité de la zone de Pegouy Sud et sur et à proximité de la zone de Pegouy Nord

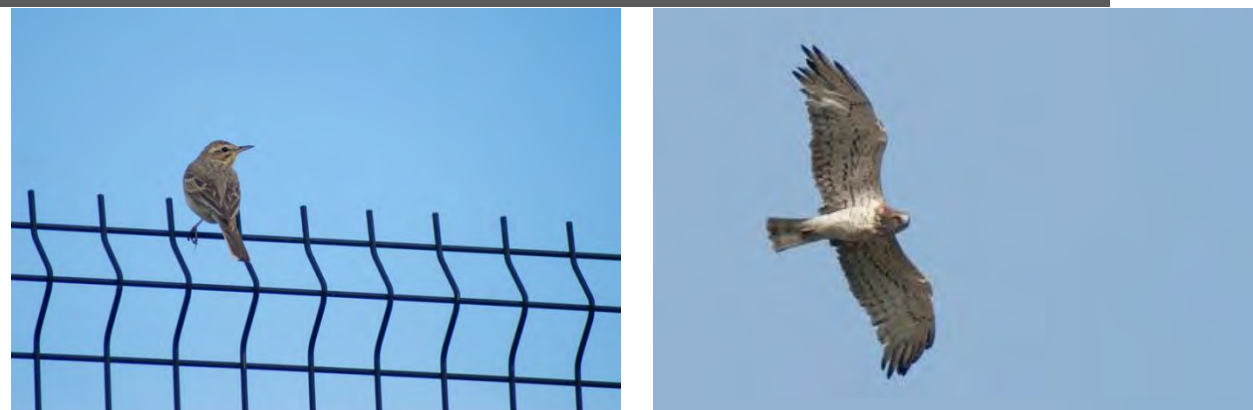


Figure 23 : Pipit rousseline (Les Mées) et Circaète Jean-le-Blanc (Artigues), VISU 2015

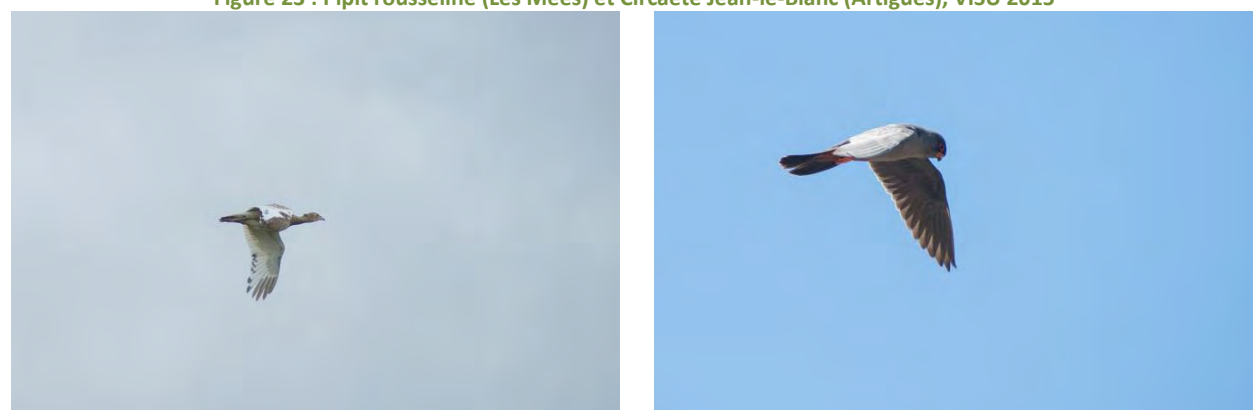


Figure 24 : Outarde canepetière et Faucon kobez, Vinon-sur-Verdon, VISU 2015

2.3.3. Détail des observations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire à l'échelle du territoire communal et des zones de projet

Les principaux oiseaux présents sur la commune, selon l'inventaire réalisé dans le cadre du DOCOB : Alouette calandre, Alouette Calandrelle, Guêpier d'Europe, Oedicnème criard, Outarde canepetière (période de reproduction), Pipit Rousseline, Milan NOIR. Notons que Vinon-sur-Verdon est le seul secteur du site Natura 2000 où l'Alouette calandre a été recensée. En marge de la commune, d'autres espèces ont été inventoriées : Petit Gravelot, Nette rousse (nicheur régulier), Milan noir, Lusciniole à moustaches, Héron cendré, Rousserole turdoïde.

Parmi les 11 espèces d'intérêt communautaire présentes sur le secteur de l'aérodrome et de Pegouy, certaines cristallisent d'avantages d'enjeux patrimoniaux.

L'Outarde canepetière *Tetrax tetrax*

Habitat

L'Outarde canepetière habite en toutes saisons les plaines à végétation herbacée, de préférence sur des terrains secs situés dans des régions à climat chaud et ensoleillé. La steppe à graminées était sans doute son habitat originel. Les exigences de milieux diffèrent selon la période de l'année. En période de reproduction, l'espèce occupe deux grands types d'habitats : les pelouses pâturées semi-steppiques méditerranéennes (Crau) et les grandes plaines cultivées ouvertes en Poitou-Charentes, dans le Centre et le Languedoc. En Crau, l'habitat le plus favorable se situe dans les secteurs où la mosaïque « coussous », cultures et prairies domine. Les parcelles agricoles de faible taille avec de nombreuses lisières semblent plus attractives. Des observations en Poitou-Charentes ont montré que la fréquence des nichées diminuait d'environ un tiers pour les parcelles supérieures à trois hectares et de deux tiers pour les parcelles supérieures à dix hectares. Les habitats de reproduction en Languedoc sont des plaines ouvertes dédiées à la polyculture (vigne, blé, luzerne, friche, jachère, prairie). D'autres sites de taille plus modeste comportent des pelouses et des friches (aérodromes). En cette période, les deux sexes évitent la végétation dépassant 70 cm de hauteur (la hauteur préférentielle varie entre 30 et 70 cm) mais les mâles cherchent pour les parades des sites dégagés à forte visibilité, et les femelles très discrètes préfèrent des milieux à fort recouvrement pour nicher. Pour ce qui concerne la population méditerranéenne sédentaire, les habitats d'hivernage occupés sont essentiellement les coussous de la Crau et les milieux annexes : vignes, pelouses rases, chaumes...

Statut

En fort déclin depuis plusieurs décennies, l'Outarde canepetière est une espèce « quasi menacée » au niveau mondial. Son statut de conservation est jugé défavorable en Europe « Vulnérable ». La population européenne, Russie incluse, est évaluée à 124 000-300 000 oiseaux à la fin des années 1990. Avec 100 000 à 250 000 oiseaux, l'Espagne accueillerait l'essentiel de l'effectif européen, suivie du Portugal (10 000-20 000 individus) et de la Russie (10 000-20 000). En France, l'espèce se situe dans la catégorie « en danger » avec moins de 10% de l'effectif nicheur européen et fait l'objet d'un Plan national de restauration. En 1978, un minimum de 7 200 mâles chanteurs étaient présents. En 2000, l'effectif était estimé à 1 270-1 300 mâles chanteurs, proche de celui enregistré en 1996 (1 247-1 398 mâles chanteurs). Le déclin observé est supérieur à 80% en 20 ans et touche principalement les populations se reproduisant dans les espaces agricoles. Sa disparition a été observée en Auvergne, en Franche-Comté et en Bourgogne. En Ile-de-France, Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne et Pays de la Loire, les populations demeurent relictuelles. Les 300 mâles recensés en Poitou-Charentes en 2004 (419 en 2000), indiquent un déclin de 28% en quatre ans dans cette région. La population méditerranéenne est stable, voire en augmentation. Le site de la Crau confirme son rang majeur avec un peu plus de 500 mâles, représentant 38% de l'effectif national. Dans le Gard et dans l'Hérault, l'augmentation importante des effectifs (375 mâles dans le Gard contre 65 en 1996 ; 120 mâles dans l'Hérault contre 60 en 1996) illustre à la fois une évolution positive des populations et une meilleure prospection. Cependant dans le même temps, les sites les plus septentrionaux ont disparu (Causses...). La population hivernante sur le site de la Crau est suivie régulièrement depuis 25 ans. Pendant la période 1977-1981, l'effectif a varié de 900 à 1 300 individus, puis a progressé à la fin des années 1990 pour atteindre 1 500 oiseaux grâce à une meilleure prospection. Les sites du Languedoc-Roussillon, anciennement peu suivis (sauf la Basse Plaine du Vidourle suivie depuis 1980), accueillent des effectifs de plus en plus importants : 350 individus en 2000, 800 en 2004.

Les bastions méditerranéens (stables ou en augmentation) sont désormais prépondérants avec 550 mâles chanteurs en Crau (PACA) et 650 en LR, dont 465 dans le Gard (en 2008). Ces populations méditerranéennes sont sédentaires avec environ 1850 outardes hivernantes en PACA et 800-1 000 en LR, dont 500 dans le Gard (janvier 2009). Dans le Gard, la Canepetière est présente en Basse Plaine du Vidourle (quelques mâles chanteurs + 200-250 hivernants), en Costières de Nîmes (environ 360 mâles chanteurs + 450-700 hivernants), Sommiérois (15aine de mâles chanteurs), plaine de Saint-Chaptes (15-18 mâles chanteurs), plaine de Pujaut (45 mâles chanteurs + 30 hivernants) (données COGard : printemps 2008 et hiver 2008-2009).

Les populations d'Outarde canepetière du Languedoc, au vu des chiffres 2004, représentent un bon tiers de la population française connue. Cette situation est essentiellement liée au fait que l'espèce trouve de nombreuses parcelles de friches herbacées dans les plaines de l'Hérault et du Gard qui se sont constituées suite à l'arrachage du vignoble languedocien, tendance qui continue à l'heure actuelle.

Commentaire

En France, l'espèce fait l'objet d'un Plan National d'Actions. Les plans nationaux d'actions visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'année. Ces plans ont été renforcés suite au Grenelle Environnement.

En France, deux grandes populations sont considérées, l'une sédentaire en région méditerranéenne (Provence et Languedoc) et l'autre migratrice, au bord de l'extinction dans les plaines céréalières du Centre-Ouest de la France. La population migratrice a vu ses effectifs chuter de 6800 à 400 mâles chanteurs à entre 1978 et 2000, ce qui correspond à une diminution de 94% de la population en 22 ans. Elle ne survit que dans trois régions de grandes cultures : Poitou-Charentes (400 mâles), Centre (40-50 mâles) et Pays de la Loire (20 mâles).

Contextualisation des résultats (données extraites de la notice de gestion)

En PACA, l'Outarde canepetière est essentiellement nicheuse dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Var et les Alpes-de-Haute-Provence. Le bastion de l'espèce se situe dans la plaine de Crau avec plus de 75% des effectifs régionaux. D'autres secteurs accueillent quelques mâles chanteurs comme les Alpilles, le pourtour de l'étang de Berre. Dans le Vaucluse, la plaine rhodanienne est bien occupée. Le plateau de Valensole accueille quelques chanteurs également. En hiver, l'effectif hivernant en PACA est estimé autour de 2000 individus.

Au niveau de l'aire de projet, en tant que site périurbain, le site lui-même et les alentours directs sont soumis à de nombreuses activités anthropiques. Ces dernières bien que n'offrant pas des habitats d'une qualité remarquable ont permis de créer des habitats d'espèces idéaux pour la reproduction d'oiseaux steppiques. Ainsi, le site de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon à travers ces activités aéronautiques a favorisé l'installation d'espèces remarquables phares telles que l'Outarde canepetière et l'Alouette calandre.

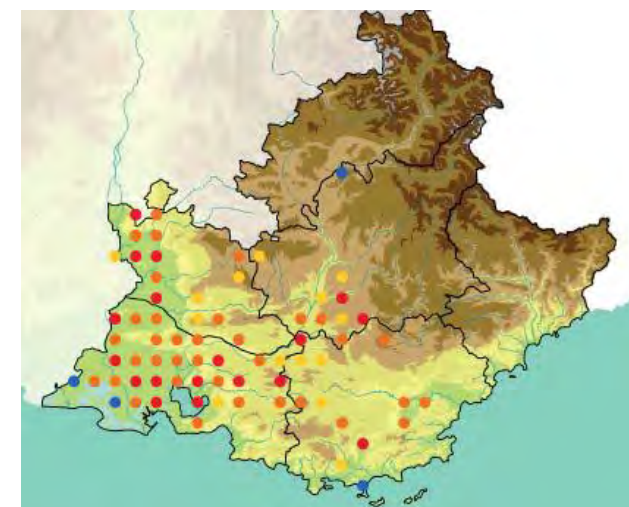


Figure 25 : Statut biologique (2005 à 2014) de l'Outarde canepetière en PACA

● Nicheur possible ; ● Nicheur probable ;
● Nicheur certain ; ● Passage / hivernant

La population de Vinon-sur-Verdon est considérée comme une population secondaire. Elle constitue un petit noyau proche de celui du plateau de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence (19km à vol d'oiseau). Lors des regroupements pré et post-nuptiaux, il semblerait que les deux populations se retrouvent sur le site de l'aérodrome faisant considérablement augmenter les effectifs.

La population se déplace entre la commune de Vinon-sur-Verdon et la commune limitrophe de Gréoux-les-Bains. La population de l'aérodrome présente des variations plus aléatoires, avec une tendance positive depuis 2009 et une stabilisation depuis 3 ans. Le plateau de Valensole situé à 19km à vol d'oiseau est en dynamique inversée.



Figure 26 : Localisation des observations d'Outarde canepetière de 2006 à 2014

L'Alouette calandre *Melanocorypha calandra*

Habitat

En France, et jusqu'à récemment, L'Alouette calandrelle habitait les zones à végétation halophile, les jachères et les pelouses sèches pâturées du littoral méditerranéen. De nos jours, elle ne fréquente plus que quelques aérodromes et la plaine sèche et caillouteuse de la Crau. Dans la partie orientale de son aire de répartition, c'est typiquement une alouette des steppes. Mais on la trouve aussi dans des milieux plus cultivés comme en Espagne ou en Turquie. La présence de buissons et même d'arbres épars n'empêche pas sa présence. En hiver, elle peut constituer des groupes importants fréquentant alors aussi les milieux agricoles.

Statut

Cette espèce était considérée en déclin modéré en Europe au début des années 1990, sauf en Russie où un déclin a été détecté plus tard. En 2004, la population européenne est estimée entre 10 et 24 millions de couples et est toujours considérée en déclin. Elle est en régression dans la plupart des pays, et notamment ceux du bassin méditerranéen. La population espagnole regroupe l'essentiel de la population d'Europe occidentale, soit un à 3,4 millions de couples. Son déclin semble toujours y être d'actualité. Son statut de conservation est considéré comme « en danger » en France où se reproduit une part minime de l'effectif nicheur européen, avec moins de 50 couples sur deux sites. Cette distribution est en diminution de plus de 50% depuis les années 1970. L'espèce était pourtant citée comme abondante et commune au XIXe siècle, tant en Provence que dans le Languedoc-Roussillon. La population était ensuite estimée à 400 couples dans les années 1975-1980 sur 20 sites, puis à 50-150 couples au début des années 1990. Cette population relictuelle se trouve au bord de l'extinction. Disparue en Languedoc-Roussillon depuis 1997 à 2000 (dans le Gard puis l'Aude), les dernières populations nicheuses françaises de l'espèce sont cantonnées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Dans le Var, alors qu'elle occupait certaines plaines, elle n'occupe plus actuellement que l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon où une dizaine de couples nichait encore en 2001, mais seulement 5-6 couples en 2003. Dans les Bouches-du-Rhône, seules deux zones très proches de Crau centrale abritent encore une population nicheuse estimée entre 25 et 30 couples, qui pourrait encore être viable à terme si elle était efficacement protégée.

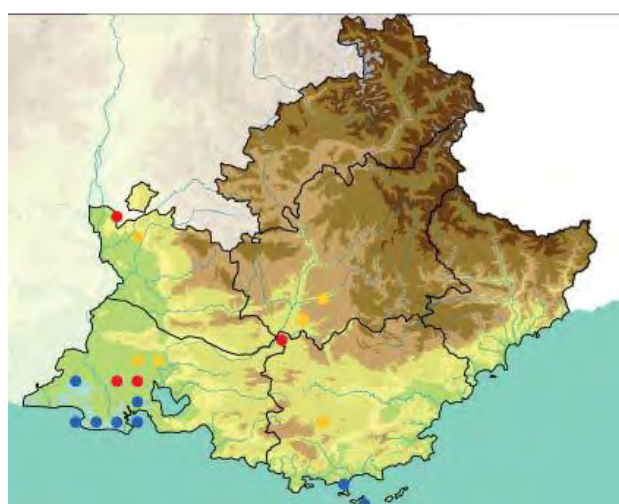


Figure 27 : Statut biologique (2005 à 2014) de l'Alouette calandre en PACA1

● Nicheur possible ; ● Nicheur probable ;
● Nicheur certain ; ● Passage / hivernant

Commentaire

En France, l'espèce fait l'objet d'un Plan National d'Actions. Les plans nationaux d'actions visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées. Cet outil de protection de la biodiversité est mis en œuvre par la France depuis une quinzaine d'année. Ces plans ont été renforcés suite au Grenelle Environnement.

Contextualisation des résultats (données extraites de la notice de gestion)

Elle était autrefois présente sur plus d'une vingtaine de sites répartis parmi 11 départements du pourtour méditerranéen. En PACA, cette alouette a une aire de répartition très restreinte divisée en deux populations. La plus importante se situe dans la plaine de Crau (99% de la population) et abritait entre 130 et 160 couples en 2010. La seconde population relictuelle se situe sur l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon dans le Var et comptait seulement 5 couples en 2010.

Une seconde population s'est installée ces dernières années dans les Pyrénées-Orientales (commune de Rivesaltes), limitée à une dizaine de couples.

L'Alouette Calandre sur la commune

Au niveau de l'aire de projet, selon la notice de gestion (2015)², dans les années 1970, la population est dite « assez dense ». Une dizaine de couple y nichait encore en 2001, puis seulement 5 à 6 couples en 2003 (Flitti, 2004), jusqu'à 2008. L'espèce y est toujours présente en 2009, mais aucun recensement exhaustif n'a été réalisé.

Il est constaté que l'essentiel de la population se concentre sur le terrain de l'aéromodélisme au nord-est de l'aérodrome. Ce terrain correspond à une friche à végétation relativement haute. Quelques observations ponctuelles sont également réalisées au sud de l'aérodrome sur les terrains des ruines de la Chapelle Notre-Dame-de-Durance et de Peyre Verde.

Enfin depuis 2013, le groupe d'Alouettes calandres s'est déplacé sur un nouveau site en culture, le site de Pellonière.

On constate qu'en 10 ans, la population a chuté de 50%, passant d'une vingtaine de couples à seulement une dizaine en 2001. Depuis la chute s'est poursuivie amenant la population à environ 5/6 couples à partir de 2003, et à seulement 3 en 2010. Cependant depuis 2011, les recensements de printemps ont permis de comptabiliser 4-5 chanteurs au moins. Les effectifs semblent donc se stabiliser après une baisse lente et régulière de ceux-ci.

Les résultats 2015 ne sont pas encore arrêtés mais sembleraient tourner autour de 2 individus, ce qui mettrait la population en danger critique d'extinction sur le site de Vinon-sur-Verdon.

¹ DREAL PACA, 2015. Oiseaux d'Intérêt Communautaire de la région PACA, Fiches synthétiques d'information pour l'évaluation des incidences d'aménagements ou activités. 104pp.

² Dusfour G., Rouby N., 2015. Notice de gestion du site de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon (Vinon-sur-Verdon, Var) période 2014-2021. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur / Conseil Régional Provence. Saint-Martin-de-Crau, 136 p.



Figure 28 : Localisation des observations d'Alouettes calandres de 2010 à 2014 (Source : CEN PACA)

La population semble mobile au niveau local à la faveur de la répartition des friches favorables mais aussi en lien avec des dérangements. L'espèce a été observée sur le secteur de Pegouy Sud en 2015. Les effectifs sont très faibles et l'espèce en danger critique d'extinction sur le site de Vinon-sur-Verdon.

2.3.4. Enjeux découlant des espèces d'oiseaux recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d'intérêt communautaire

2.3.4.1 Statut de l'Outarde canepetière

Tableau 12 : Statut de l'espèce sur le territoire et sur l'aire de projet

Présence sur le territoire de l'aérodrome	Présence sur l'aire de projet de Pegouy Sud/Nord
Espèce observée sur l'aérodrome lors des prospections réalisées dans le cadre de ce projet	Espèce non observée sur les aires de projet lors des prospections réalisées dans le cadre de ce projet
Espèce connue sur l'aérodrome et l'ensemble de la plaine locale	La carte de répartition des observations de l'espèce montre qu'elle n'a pas été observée sur les aires de projet entre 2006 et 2014. Elle est connue à proximité de Pegouy Nord.
Connaissance sur l'espèce (issues du plan de gestion de l'aérodrome réalisé par le CEN PACA, 2015) : Le site de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon à travers ces activités aéronautiques a favorisé l'installation d'espèces remarquables phares telles que l'Outarde canepetière et l'Alouette calandre. La population de Vinon-sur-Verdon est considérée comme une population secondaire. Elle constitue un petit noyau proche de celui du plateau de Valensole La population se déplace entre la commune de Vinon-sur-Verdon et la commune limitrophe de Gréoux-les-Bains. La population de l'aérodrome présente des variations plus aléatoires, avec une tendance positive depuis 2009 et une stabilisation depuis 3 ans.	Il a été considéré que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 étaient connectés. En effet, ces aires de projet et leurs abords présentent un habitat de pelouse potentiellement favorable à cette espèce affectionnant ce type de milieu. Les aires de projet s'inscrivent donc dans la continuité des habitats naturels de cet espace. Toutefois, au regard de : • la proximité de l'urbanisation (Aérodrome et ses hangars à l'Ouest, habitations denses au Nord et à l'Est pour le secteur de Pegouy Sud et urbanisation existante pour le secteur de Pegouy Nord), • l'activité qu'il règne déjà sur ces secteurs • la sensibilité de cette espèce face à l'humain, les probabilités de présence cette espèce sur ces zones sont très faibles voire nulles malgré un habitat potentiellement favorable à l'échelle de la parcelle mais s'inscrivant dans un contexte moins attractif.

L'espèce n'a donc pas été observée sur les aires de projet de Pegouy malgré un habitat potentiellement favorable, tant dans le cadre des prospections pour ce projet que dans le cadre du suivi pour le Plan de gestion de l'aérodrome. Ceci tient à la proximité de l'urbanisation et à la possibilité de trouver d'autres habitats plus favorables sur d'autres secteurs de cette plaine agricole comme le montre la répartition de l'espèce.

2.3.4.2 Statut de l'Alouette calandre

Tableau 13 : Statut de l'espèce sur le territoire et sur l'aire de projet

Présence sur le territoire de l'aérodrome	Pegouy Sud/Nord
Espèce non contactée lors des prospections réalisées dans le cadre de ce projet	Espèce non observée sur les aires de projet lors des prospections réalisées dans le cadre de ce projet
Espèce connue sur l'aérodrome et l'ensemble de la plaine locale au niveau de la piste d'aéromodélisme et des ruines de la Chapelle Notre-Dame-de-Durance	La carte de répartition des observations de l'espèce montre qu'elle n'a pas été observée sur les aires de projet entre 2010 et 2014. Elle est connue à proximité de Pegouy Nord.
Connaissance sur l'espèce (issues du plan de gestion de l'aérodrome réalisé par le CEN PACA, 2015) : La seconde population relictuelle se situe sur l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon dans le Var et comptait seulement 5 couples en 2010. Une dizaine de couple y nichait encore en 2001, puis seulement 5 à 6 couples en 2003 (Flitti, 2004), jusqu'à 2008. L'espèce y est toujours présente en 2009, mais aucun recensement exhaustif n'a été réalisé. Il est constaté que l'essentiel de la population se concentre sur le terrain de l'aéromodélisme au nord-est de l'aérodrome. Ce terrain correspond à une friche à végétation relativement haute. Quelques observations ponctuelles sont également réalisées au sud de l'aérodrome sur les terrains des ruines de la Chapelle Notre-Dame-de-Durance et de Peyre Verde. Enfin depuis 2013, le groupe d'Alouettes calandres s'est déplacé sur un nouveau site en culture, le site de Pellonière. On constate qu'en 10 ans, la population a chuté de 50%, passant d'une vingtaine de couples à seulement une dizaine en 2001. Depuis la chute s'est poursuivie amenant la population à environ 5/6 couples à partir de 2003, et à seulement 3 en 2010. Cependant depuis 2011, les recensements de printemps ont permis de comptabiliser 4-5 chanteurs au moins. Les effectifs semblent donc se stabiliser après une baisse lente et régulière de ceux-ci. Les résultats 2015 ne sont pas encore arrêtés mais sembleraient tourner autour de 2 individus, ce qui mettrait la population en danger critique d'extinction sur le site de Vinon-sur-Verdon. Toutefois, des éléments tendent à montrer que la population se soit déplacée dans la vallée de la Durance et nicherait désormais dans le lit du cours d'eau dans les zones de galets.	Il a été considéré que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 étaient connectés. En effet, ces aires de projet et leurs abords présentent un habitat de pelouse potentiellement favorable à cette espèce affectionnant ce type de milieu. Les aires de projet s'inscrivent donc dans la continuité des habitats naturels de cet espace. Toutefois, au regard de : • l'urbanisation (Aérodrome et ses hangars à l'Ouest, habitations denses au Nord et à l'Est pour le secteur de Pegouy Sud et urbanisation existante pour le secteur de Pegouy Nord), • l'activité qu'il règne déjà sur ce secteur • la sensibilité de cette espèce face à l'humain, les probabilités de présence cette espèce sur ces zones sont très faibles voire nulles malgré un habitat potentiellement favorable à l'échelle de la parcelle mais s'inscrivant dans un contexte moins attractif.

L'espèce n'a donc pas été observée sur les aires de projet de Pegouy malgré un habitat potentiellement favorable, tant dans le cadre des prospections pour ce projet que dans le cadre du suivi pour le Plan de gestion de l'aérodrome. Ceci tient à la proximité de l'urbanisation et à la possibilité de trouver d'autres habitats plus favorables sur d'autres secteurs de cette plaine agricole comme le montre la répartition de l'espèce. De plus, le contexte montre que la population semble subir un déclin depuis une dizaine d'année qui conduit le CEN a estimer que la population est en danger critique d'extinction sur le site de Vinon-sur-Verdon.

Mais à l'échelle du site Natura 2000, il semblerait qu'un déplacement de la population soit effectué dans la vallée de la Durance.

2.3.4.3 Statut de l'Alouette calandrelle

Tableau 14 : Statut de l'espèce sur le territoire et sur l'aire de projet

Présence sur le territoire de l'aérodrome	Présence sur l'aire de projet de Pegouy Sud
Espèce observée lors des prospections réalisées dans le cadre de ce projet au niveau de la piste d'aéromodélisme	Espèce non observée sur les aires de projet lors des prospections réalisées dans le cadre de ce projet
Espèce connue sur l'aérodrome et la plaine locale	
Connaissance sur l'espèce : Noté comme nicheuse dans le Plan de gestion de l'aérodrome, sans précision sur les effectifs Espèce aujourd'hui rare sur l'arc méditerranéen (la Plaine de Crau, où se trouve la plus grosse colonie française, et le littoral du Languedoc-Roussillon) et sur les causses (Lozère et Aveyron). Elle est très rare en quelques points disséminés dans d'autres régions. Elle est citée par la LPO sur la commune de Vinon-sur-Verdon comme nicheuse probable. Aucune observation n'avait été faite dans le cadre d'un autre projet de création de carrière à Gréoux les Bains (ECOMED, 2011). Il avait été conclu que cela n'exclut toutefois pas une nidification occasionnelle. Les effectifs sont estimés à moins de 5 couples sur l'ensemble de ce secteur.	Il a été considéré que les aires de projet de Pegouy et le site Natura 2000 étaient connectés. En effet, ces aires de projet et leurs abords présentent un habitat de pelouse potentiellement favorable à cette espèce affectionnant ce type de milieu. Les aires de projet s'inscrivent donc dans la continuité des habitats naturels de cet espace. Toutefois, au regard de : • l'urbanisation (Aérodrome et ses hangars à l'Ouest, habitations denses au Nord et à l'Est pour le secteur de Pegouy Sud et urbanisation existante pour le secteur de Pegouy Nord), • l'activité qu'il règne déjà sur ce secteur • la sensibilité de cette espèce face à l'humain, les probabilités de présence cette espèce sur ces zones sont très faibles voire nulles malgré un habitat potentiellement favorable à l'échelle de la parcelle mais s'inscrivant dans un contexte moins attractif.

L'espèce n'a donc pas été observée sur les aires de projet de Pegouy malgré un habitat potentiellement favorable, tant dans le cadre des prospections pour ce projet que dans le cadre du suivi pour le Plan de gestion de l'aérodrome. Ceci tient à la proximité de l'urbanisation et à la possibilité de trouver d'autres habitats plus favorables sur d'autres secteurs de cette plaine agricole comme le montre la répartition de l'espèce. De plus, la population de cette espèce semble relativement mobile.

2.3.5. Synthèse

Oiseaux : enjeux

La commune de Vinon sur Verdon s'inscrit dans un contexte particulièrement attractif pour les oiseaux avec près de 270 espèces recensées sur la commune dont certaines présentent un intérêt communautaire. 11 de ces espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ont été mises en évidence principalement sur le secteur de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon dans son ensemble incluant donc les aires de projet de Pegouy Nord et Sud et le secteur des Plaines.

2.4. Description de l'enjeu insectes au regard des espèces d'intérêt communautaire

2.4.1. Description des espèces d'insectes des aires de projet

D'après Silène et Faune PACA, une grande richesse en insectes a été recensée sur la commune de Vinon-sur-Verdon. La liste complète est reportée en annexe.

Groupe	Richesse spécifique
Lépidoptères	76
Odonates	43
Orthoptères	62
Autres groupes (coléoptères, ...)	31

Cette forte diversité reflète la richesse du territoire et son intérêt pour le groupe des insectes.

2.4.2. Détail des observations d'espèces d'insectes d'intérêt communautaire à l'échelle du territoire communal et des zones de projet

2.4.2.1 Lépidoptères

Parmi les espèces connues sur la commune, une espèce de papillon présente un intérêt communautaire : le Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*.

L'écotype de Damier de la succise *provincialis* se rencontre dans les buissons et fruticées sclérophylles sempervirents méditerranéens et subméditerranéens (maquis et garrigue) (Cor. 32 : fruticées sclérophylles). La plante hôte d.*E. aurinia provincialis* est répandue principalement dans le sud-sud-est de la France. On la rencontre en dessous de 800 m, dans beaucoup de milieux sur substrat calcaire (bords des chemins, pelouses, garrigues, friches, éboulis, etc.). Les sous-espèces orophiles fréquentent principalement les pelouses alpines et subalpines (Cor. 36).

Actuellement, les populations d.*E. aurinia provincialis* ne sont pas menacées. Cette sous-espèce est commune voire très commune.

Au niveau des aires de projet de la commune, le secteur des plaines présentent les habitats favorables à l'accueil de l'espèce. Des prospections permettront de préciser la présence de l'espèce dans le cadre des études menées pour la réalisation du projet.

Concernant les autres secteurs, les habitats ne sont pas attractifs pour l'espèce : zone agricole, zone urbanisée ou pelouses sèches et steppiques.

2.4.2.2 Odonates

Aucune des espèces d'odonates connues sur la commune ne présente d'intérêt communautaire.

2.4.2.3 Orthoptères

Aucune des espèces d'orthoptères connues sur la commune ne présente d'intérêt communautaire.

2.4.2.4 Coléoptères

Parmi les espèces connues sur la commune, une espèce de coléoptère présente un intérêt communautaire : le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

L'habitat larvaire de *Lucanus cervus* est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres.

Aucun habitat forestier feuillu n'est mis en évidence sur les aires de projet mais certaines se trouvent néanmoins en marge d'habitat de ce type. Il s'agit du secteur des Plaines et des Adrechs

Espèce	Exigences écologiques	Localisation
Agrion de Mercure	Espèce associée aux cours d'eau. Les berges couvertes d'une abondante végétation lui sont favorables ainsi que la présence de prairies hautes limitrophes, lui permettant d'y trouver de petits insectes.	Dans le périmètre Natura 2000, l'espèce apparaît de manière discontinue sur une bonne partie du linéaire (aire minimale allant de la Confluence Durance – Rhône à la retenue de Curbans). Dans les annexes hydrauliques, l'espèce est potentiellement présente jusqu'à la retenue d'Espinasse.
Ecaille chinée	Forêt alluviale, zones ouvertes, haies agricoles ...	L'espèce est commune sur l'ensemble du linéaire de la Durance.
Ecrevisse à pattes blanches	Eaux douces pérennes.	L'absence de données récentes laissait à penser que l'Ecrevisse à pattes blanches avait déserté les sections Basse et Moyenne Durance. Toutefois, deux observations de 2007 (G. Verdier / ONEMA) témoignent de sa présence dans le secteur des Cassettes (Piégut-05) et à la confluence Avance / Durance (Jarjayes-05). Les informations à disposition sont pour l'heure parcellaires et nécessitent d'être complétées ces prochaines années.
Grand Capricorne	Chênaie âgée. Espèce principalement de plaine. Elle peut être observée dans tous types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des milieux forestiers bien sûr, mais aussi des arbres isolés en milieu parfois très anthropisé.	Les habitats compatibles avec sa présence sont peu nombreux au sein du périmètre SIC. Ils correspondent à des zones de chênaies âgées comme on peut en rencontrer au niveau de la Confluence Durance-Verdon ou encore au Haras de Saint-Estève-Janson.

Lucane Cerf volant	Forêt alluviale.	L'espèce est largement répartie à la faveur des boisements âgés. La compilation des observations le donne présent sur l'ensemble du linéaire avec toutefois un nombre de contacts supérieurs en Basse Durance et de Cadarache à Curbans pour la Moyenne Durance.
--------------------	------------------	--

2.4.3. Enjeux découlant des espèces d'insectes recensés sur les aires de projet au regard des espèces d'intérêt communautaire

Les aires de projet ne présentent pas d'enjeux particuliers concernantles insectes. Les habitats en présence ne sont pas favorables aux espèces d'intérêt communautaire connues sur le territoire (lépidoptères) ou alors largement représentés à l'échelle du territoire (coléoptères).

2.4.4. Synthèse

Insectes : enjeux

Aucun enjeu particulier ne se dégage concernant les insectes d'intérêt comunautaire sur les aires de projet de la commune de Vinon-sur-Verdon.

2.5. Description de l'enjeu Amphibiens au regard des espèces d'intérêt communautaire

2.5.1.1 Description des espèces d'amphibiens de l'aire de projet

D'après Silène et Faune PACA, 9 espèces d'amphibiens ont été recensées sur la commune de Vinon-sur-Verdon. La liste complète est reportée en annexe.

2.5.2. Enjeux découlant des espèces d'amphibiens recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d'intérêt communautaire

Aucune des espèces connues sur le territoire communale ne présente d'intérêt communautaire. De plus, les habitats naturels des aires de projet ne sont pas favorables et attractifs pour ce groupe du fait de l'absence de point d'eau.

2.5.3. Synthèse

Amphibiens : enjeux

Aucun enjeu particulier ne se dégage concernant les amphibiens d'intérêt comunautaire sur les aires de projet de la commune de Vinon-sur-Verdon.

Espèce	Exigences écologiques	Localisation
Sonneur à ventre jaune	Milieu bocager, dans des pairies, en lisière de forêt ou en contexte forestier. Il fréquente les biotopes aquatiques de nature variée (mares permanentes ou temporaires, ornières, fossés, bordures marécageuse d'étangs, de lacs, retenues d'eau artificielles, anciennes carrières inondées...)	L'espèce n'a pas été identifiée dans le périmètre du SIC « Durance » mais l'espèce est présente sur des sites connexes
Cistude d'Europe	Zones humides, ruisseaux ou rivières à court lent, canaux ou roubines.	La Cistude n'a pas été recontactée entre 2007 et 2009 sur l'ensemble des stations occupées dans le passé entre la Confluence Durance – Rhône et la confluence Durance – Verdon. Ainsi, sa distribution actuelle se limiterait dans la Basse Durance à la zone allant de la Roque d'Anthéron à Pertuis où la population semble se maintenir.

2.6. Description de l'enjeu Reptiles au regard des espèces d'intérêt communautaire

2.6.1.1 Description des espèces de reptiles de l'aire de projet

D'après Silène et Faune PACA, 15 espèces de reptiles ont été recensées sur la commune de Vinon-sur-Verdon. La liste complète est reportée en annexe.

2.6.2. Enjeux découlant des espèces de reptiles recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d'intérêt communautaire

Aucune des espèces connues sur le territoire communale ne présente d'intérêt communautaire.

2.6.3. Synthèse

Reptiles : enjeux

Aucun enjeu particulier ne se dégage concernant les reptiles d'intérêt comunautaire sur les aires de projet de la commune de Vinon-sur-Verdon.

2.7. Description de l'enjeu Mammifères terrestres au regard des espèces d'intérêt communautaire

2.7.1.1 Description des espèces de mammifères terrestres de l'aire de projet

D'après Silène et Faune PACA, 36 espèces de mammifères terrestres ont été recensées sur la commune de Vinon-sur-Verdon. La liste complète est reportée en annexe.

2.7.2. Détail des observations d'espèces d'insectes d'intérêt communautaire à l'échelle du territoire communal et des zones de projet

Parmi les espèces connues sur la commune, trois espèces de mammifères terrestres présentent un intérêt communautaire : le Castor *Castor fiber*, le Loup gris *Canis lupus* et la Genette commune *Genetta genetta*

Les aires de projet sont en limite de l'urbanisation. le Loup gris *Canis lupus* et la Genette commune *Genetta genetta* sont relativement farouches et ne s'approchent pas de l'Homme. Leur présence sur les aires de projet n'apparaît pas possible.

L'activité du Castor s'accomplit principalement à l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Le domaine terrestre lui procure l'essentiel de sa nourriture jusqu'à une distance de 20 m de l'eau.

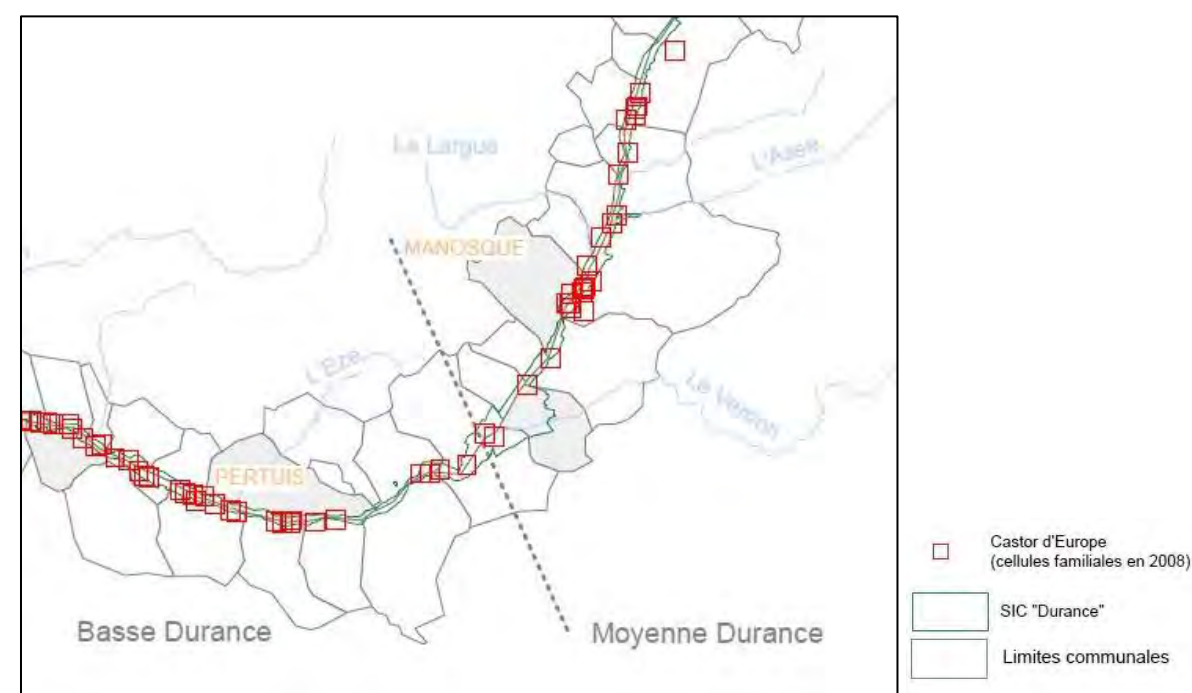


Figure 29 : Localisation Castor d'Europe - Source DOCOB (Inventaire Naturalia 2009)

2.7.3. Enjeux découlant des espèces de mammifères terrestres recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d'intérêt communautaire

Les aires de projet ne présentent pas d'enjeux particuliers concernant les mammifères terrestres. Les habitats en présence ne sont pas favorables aux espèces d'intérêt communautaire connues sur le territoire.

2.7.4. Synthèse

Mammifères terrestres : enjeux

Aucun enjeu particulier ne se dégage concernant les mammifères terrestres d'intérêt communautaire sur les aires de projet de la commune de Vinon-sur-Verdon.

2.8. Description de l'enjeu Chiroptères au regard des espèces d'intérêt communautaire

2.8.1.1 Description des espèces de chiroptères de l'aire de projet

D'après Silène et Faune PACA, 6 espèces de chiroptères ont été recensées sur la commune de Vinon-sur-Verdon. La liste complète est reportée en annexe.

2.8.2. Enjeux découlant des espèces de reptiles recensés sur l'aire de projet au regard des espèces d'intérêt communautaire

Aucune des espèces connues sur le territoire communale ne présente d'intérêt communautaire.

Espèce	Exigences écologiques	Localisation
Barbastelle d'Europe	Espèce liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif). Ces gîtes sont généralement situés dans des cavités arboricoles (fissures, loges de pics...) sans pour autant que se soit exclusif.	La présence de cette espèce forestière semble favorisée par les liaisons boisées entre les ripisylves de la Durance et les massifs forestiers, hêtraies et chênaies, des collines environnantes.
Grand Rhinolophe	Espèce typique des paysages d'agriculture traditionnelle en mosaïque, elle fréquente de préférence les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'alt. (voire 2000 m), les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins... Cette espèce recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus (30 à 40%), d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins.	Rareté de cette espèce dans la vallée de la Durance.
Petit Rhinolophe	Le Petit Rhinolophe se rencontre de la plaine jusqu'en montagne. Il recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés.	Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou prairie de fauche. La ripisylve constitue un des habitats de chasse de l'espèce
Murin à oreilles échancrées	Il fréquente préférentiellement les zones de faibles altitudes et s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers. Il est aussi présent dans des milieux de bocage, près des vergers mais aussi dans les milieux péri-urbains possédant des jardins. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, milieux péri-urbains. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble constituer un élément essentiel à sa survie. Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries, puits de mine, caves, tunnels, viaducs).	En activité de chasse l'espèce est présente à Caumont sur Durance, Noves, Mirabeau, Manosque...
Grand Murin	Les gîtes d'hibernation de l'espèce sont des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galerie de mines, cave) dont les	La majorité des terrains de chasse se situent dans un périmètre de 10-25km autour de la colonie.

	températures moyennes sont entre 7-12°C et dont l'hygrométrie est élevée. Les terrains de chasse sont des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies, pelouses).	
Minioptère de Schreibers	Espèce cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes, du niveau de la mer jusqu'à l'altitude de 1600 mètres. Pour chasser, les individus suivent généralement les linéaires forestiers empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation. En l'absence de linéaires forestiers, ils sont capables de traverser de grandes étendues sans arbres, "routes de vol" empruntées parfois par des milliers d'individus.	Le Minioptère de Schreibers est présent tout le long de la Durance en activité de chasse.
Murin de Capaccini	L'espèce étant surtout cavernicole, elle choisit des sites de chasses peu éloignés de son gîte tel que des lacs, des rivières de type oligotrophe (piémont des Pyrénées) ou elle peut chasser toute la nuit.	
Petit Murin	Espèce cavernicole, les terrains de chasse de cette espèce sont les milieux herbacés ouverts (prairies, pâturages, steppes, friches) jusqu'à 2000 m d'altitude.	

2.8.3. Synthèse

Chiroptères : enjeux

Aucun enjeu particulier ne se dégage concernant les chiroptères d'intérêt comunautaire sur les aires de projet de la commune de Vinon-sur-Verdon.

3. APPROCHE SIMPLIFIEE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000 IDENTIFIES

Eloignés des sites Natura 2000 (>5km) et ne présentant pas de liens avec les aires de projet, aucune incidence de type directe ou indirecte n'est à envisager sur les habitats naturels d'intérêt communautaire des sites :

- FR9302007 Valensole
- FR9301585 Massif du Lubéron
- FR9301605 Montagne Sainte Victoire

Les projets ne sont donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant conduit à la désignation de ces sites.

3.1. Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire du siteFR9301589 "La Durance"

Incidence directe

Le secteur de Pégouy est caractérisé par un contraste entre milieux secs, milieux cultivés et milieux urbanisés et plus ou moins en friche. Il est essentiellement composé de pelouses sèches façonnées par l'homme et présentant un profil d'enrichissement.

Le site au Nord de Pégouy est caractérisé par des zones ouvertes et des landes à Genévriers communs, habitat non communautaire, présentant un intérêt pour les espèces d'oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts.

Le site de projet au Sud de Pégouy présente un habitat hors Directive : Gazons à Brachypode de Phénicie (34.36). Il s'agit d'un habitat ouvert présentant une strate herbacée importante. Ici, cet habitat est en voie de colonisation par des landes basses à thym. Son intérêt est marqué pour les oiseaux inféodés aux zones ouvertes. L'extension de la zone U s'étend sur 21 518 m2 d'habitat 34.36 soit 0.3% de l'habitat 34.36 représenté sur le site Natura 2000.

Le Verdon et La Durance sont protégés par un classement en zone naturelle et agricole.

Concernant le site Natura 2000 de la Vallée de la Durance, les aires de projet sont situées hors de l'emprise du site Natura 2000 ou en limite. La présence des habitats naturels caractéristiques de ce site Natura 2000 n'a pas été mise en évidence sur les aires de projet. Aucune incidence directe n'est donc à envisager sur des habitats naturels d'intérêt communautaire de ce site d'autant plus que les aires de projet ont des caractéristiques d'occupation du sol différentes des milieux humides du site Natura 2000.

Incidence indirecte

Les habitats naturels d'intérêt communautaire de ce site Natura 2000 sont liés aux milieux aquatiques et humides. Situés sur le même bassin versant ou en limite (pour le secteur du Pas de Menc), des incidences indirectes peuvent être à envisager. Sur son territoire, la commune de Vinon-sur-Verdon compte des habitats

d'intérêt communautaire de type aquatique (3280-1 et 3280-2) et forestier (92A0-1 et 92A0-2). Ces habitats se localisent le long du Verdon et à la confluence avec la Durance et sont sensibles aux pollutions du milieu aquatique. Ainsi, le confortement de l'urbanisation dans le cadre du PLU préfigure comme impact indirect le risque de voir une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales qui viendraient polluer les eaux du Verdon et La Durance.

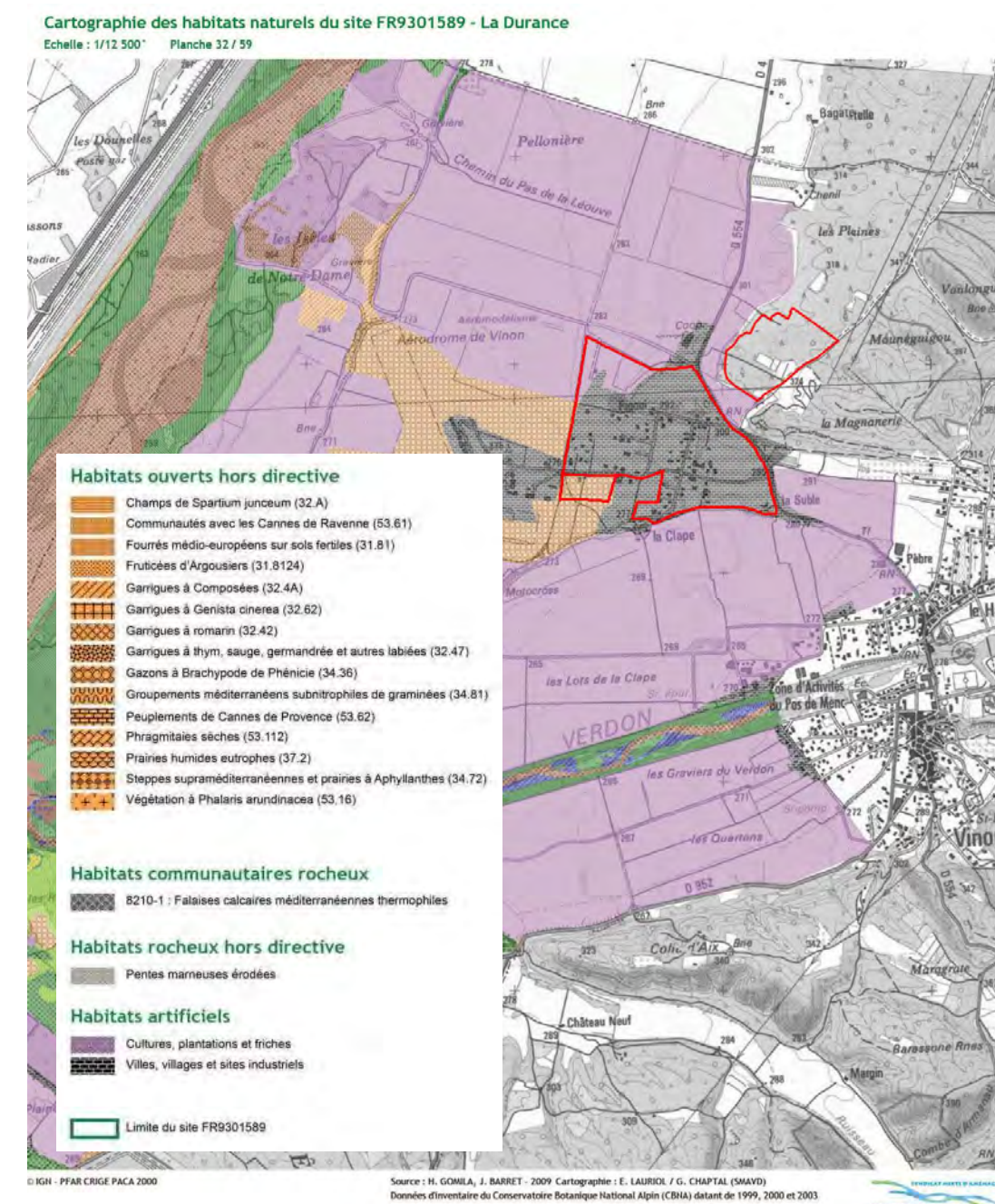


Figure 30 : Localisation de l'aire de projet au regard des habitats naturels du site Natura 2000

3.2. Synthèse des incidences sur les habitats naturels

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000		Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000	
		Analyse des incidences	
Habitats naturels de milieux humides et aquatiques :			
3140	- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	Habitats naturels de milieux humides et aquatiques : La présence de ces habitats naturels n’a pas été mise en évidence sur les différentes aires de projet. --> Au regard du contexte local d’occupation du sol des aires de projet, des types d’habitats humides présents sur le site Natura 2000, il ne semble pas exister de lien direct entre les aires de projet et le site Natura 2000 --> Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même bassin versant que les habitats humides --> Aucune incidence directe envisagée Ces habitats sont présents sur le site Natura 2000 de la vallée de la Durance et donc situés sur le même bassin versant que les aires de projet. Le secteur du Pas de Menc est également en limite du site Natura 2000 et donc en contact avec ces milieux. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d’habitat naturel lié au risque d’empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle , les parcelles ouvertes à l’urbanisation se situant au cœur de l’existant et non en contact direct avec les habitats naturels. De plus, les zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d’habitat naturel lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d’eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. ⇒ Aucune incidence significative sur les milieux aquatiques et humides de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des habitats naturels d’intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.	
3150	- Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l’ <i>Hydrocharition</i>		
3230	- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>		
3240	- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>		
3240	- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnoss</i>		
3250	- Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>		
3260	- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		
3270	- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention p.p</i>		
3280	- Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>		
3290	- Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>		
6420	- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>		
6430	- Mégaphorbiaies hygrophiles d’ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin		
6510	- Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		
7210	- Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>		
7220	- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>)		
91E0	- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)		
92A0	- Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>		
Habitats naturels ouverts thermophiles :			
4090	- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	Habitats naturels ouverts thermophiles : La présence de ces habitats naturels n’a pas été mise en évidence sur certaines aires de projet mais uniquement sur le secteur de projet des Plaines --> La présence d’espèces caractéristiques de ces milieux ouverts secs, la présence d’une trame de ce type de milieux sur le territoire constituent un lien entre le secteur de projet des Plaines et le site Natura 2000 --> Aucune incidence directe envisagée pour toutes les aires de projets --> Aucune incidence indirecte envisagée sur la plupart des secteurs de projet (occupation du sol différentes entre secteursde projet et sites Natura 2000, absence de connexion, éloignement)	
5110	- Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)		
6110	- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l’ <i>Alysso-Sedion albi</i>		
6210	- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur		
6220	- Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>		
Habitats naturels semi-ouverts à fermés thermophiles :			
5130	- Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Le secteur de projet des Plaines comporte des zones de pelouses, maquis en cours de fermeture et peut, dans une approche de trame verte, constituer un lien entre les différents sites Natura 2000 du territoire. Néanmoins, au regard de l’éloignement, des superficies concernées, de la dynamique de fermeture des secteurs de projet, de la proximité à l’urbanisation au regard d’autres habitats de ce type sur le territoire, les connexions sont considérées comme faibles. --> Aucune incidence directe envisagée pour le secteur de projet des Plaines car situé hors d’un site natura 2000 --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation de connexion entre milieux naturels, dégradation de continuité de trame verte considérée comme très faible à nulle . ⇒ Aucune incidence significative sur les milieux thermophiles de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des habitats naturels d’intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.	
5210	- Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp</i>		
9340	- Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		
9380	- Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>		
9540	- Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000	Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000 Analyse des incidences
---	---

Habitats naturels des milieux de falaises et pentes rocheuses :		
7240	- Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	Habitats naturels des milieux de falaises et pentes rocheuses : La présence de ces habitats naturels n'a pas été mise en évidence sur les différentes aires de projet. --> Au regard du contexte local d'occupation des aires de projet, des types d'habitats considérés sur le site Natura 2000, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 --> Aucune incidence directe envisagée --> Aucune incidence indirecte envisagée (occupation du sol différentes entre secteurs de projet et sites Natura 2000, absence de connexion, éloignement) ⇒ Aucune incidence significative sur les milieux de falaises et pentes rocheuses de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
8130	- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	
8210	- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	
8310	- Grottes non exploitées par le tourisme	
9150	- Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	
9180	- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	

Habitat naturel : synthèse

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire au droit des secteurs amenés à évoluer au PLU suppose l'absence d'incidence directe du PLU sur ces habitats d'intérêt communautaire. Néanmoins, le confortement de l'urbanisation peut avoir une incidence indirecte faible, en termes de risque de dégradation temporaire/ponctuelle liée au risque de pollution des eaux du Verdon par des eaux usées ou par les eaux de ruissellement. Cela peut donc indirectement affecter les habitats humides et aquatiques du site Natura 2000. Le projet, dès lors que des mesures de traitement des eaux sont réalisées, n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

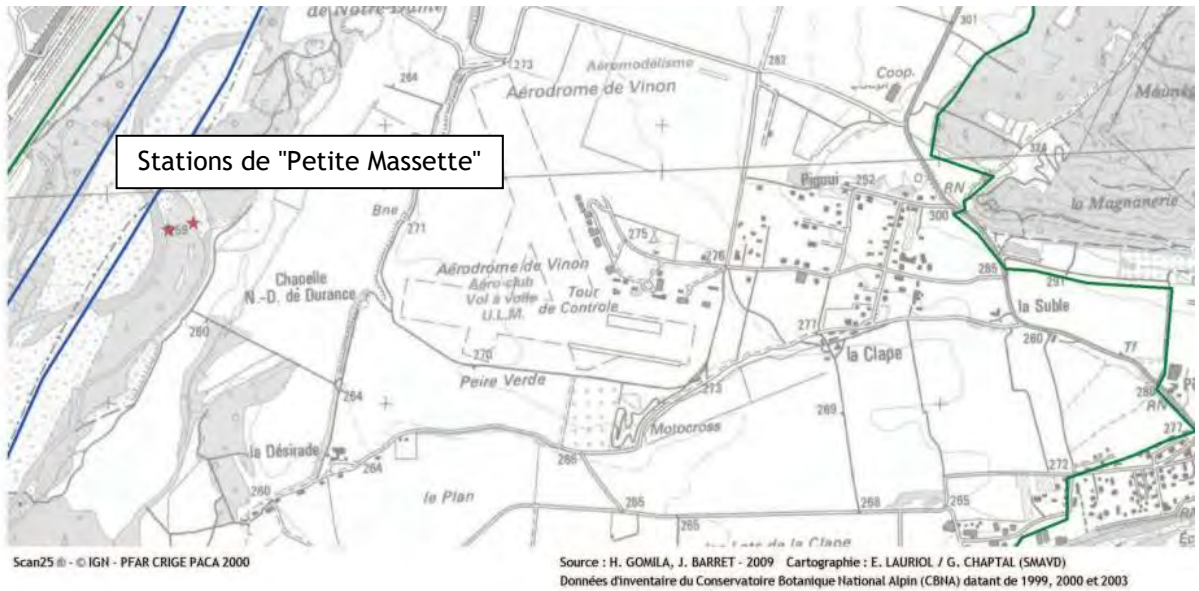
3.3. Incidences sur les espèces de flore des sites Natura 2000

3.3.1. Cas de la Petite massette *Typha minima*

Le site Natura 2000 ne présente pas d'espèce végétale d'intérêt communautaire. Néanmoins, la Petite massette (*Typha minima*), qui présente des enjeux de conservation au niveau de l'Europe (convention de Berne) et dont la seule présence suffit à définir un type d'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire a été retenue. Cette espèce alluviale affectionne les bancs de graviers, les berges de rivières. L'endiguement des cours d'eau, le colmatage et le drainage des plaines alluviales constituent les principales menaces pour cette espèce.

Selon l'inventaire réalisé en 2008 dans le cadre du DOCOB, deux stations ont été recensées sur le territoire communal (en limite) le long de La Durance. Cette espèce végétale n'a pas été repérée lors des campagnes d'inventaires menés dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLU.

Espèces d'intérêt communautaire	Habitats et situation de l'espèce dans le site Natura 2000
Petite Massette	Elle se rencontre dans les marécages et sur les bords des rivières où elle croît souvent en larges colonies. Dans le département, cette plante est surtout connue sur bords de la Durance et du Buech.



3.3.3. Synthèse des incidences sur les espèces de flore

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000		Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
		Analyse des incidences
Flore :		
/	<i>Typha minima</i>	Petite massette
Espèce de milieux humides et aquatiques : La présence de cette espèce de flore n'a pas été mise en évidence sur les différentes aires de projet (milieux terrestres non favorables). --> Pas de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 --> Aucune incidence directe envisagée Cette espèce est présente sur le site Natura 2000 de la vallée de la Durance et donc situés sur le même bassin versant que les aires de projet. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat naturel lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible au regard de l'éloignement et dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. ⇒ Aucune incidence significative sur les milieux aquatiques et humides de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.		
1423	<i>Asplenium jahandiezii</i>	Doradille du Verdon
Espèce des zones des fonds de gorges humides et calcaires ou d'éboulis calcaires secs. La présence de ces espèces n'a pas été mise en évidence sur les différentes aires de projet (milieux terrestres non favorables). --> Pas de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 --> Aucune incidence directe envisagée pour toutes les aires de projets --> Aucune incidence indirecte envisagée (occupation du sol différentes entre secteurs de projet et sites Natura 2000, habitats des secteurs de projet non favorable à l'espèce, absence de connexion et éloignement entre secteurs de projet et sites natura 2000) ⇒ Aucune incidence significative sur les milieux thermophiles de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.		
1453	<i>Arenaria provincialis</i>	Sabline de Provence

3.4. Incidences sur les espèces d'oiseaux des sites Natura 2000

La commune de Vinon-sur-Verdon, située au cœur de la vallée de La Durance, est susceptible de présenter un intérêt pour les espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site Natura 2000. Certaines de ces espèces sont liées aux milieux aquatiques, humides et rivulaires de La Durance. D'autres sont plus spécifiques aux milieux secs de pelouses. Un certain nombre de rapaces utilisent le couloir de la Durance pour leur migration et pour leur recherche de nourriture. En effet, ils trouvent dans les espaces proches (constitués de pelouses, cultures, friches) des territoires de chasse opportuns voire de nidification.

Selon le DOCOB, 6 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaires ont été recensées en 2008 sur le territoire de la commune de Vinon-sur-Verdon : Alouette calandre, Alouette Calandrelle, Guêpier d'Europe, Oedicnème criard, Outarde canepetière (période de reproduction), Pipit Rousseline.

Sur les secteurs de projet, il a été recensé 80 espèces d'oiseaux (CEN PACA, 20153).

Le passage sur site par un ornithologue au printemps 2015 a permis de déterminer, au sein du périmètre Natura 2000, la nature des terrains amenés à s'urbaniser dans le cadre du PLU (terrains classés en zone urbaine ou en zone à urbaniser) et leur rôle joué pour les oiseaux.

Oiseaux : synthèse

Le projet de PLU a une incidence directe sur plusieurs espèces d'oiseaux, reconnus d'intérêt communautaire dans le sens où l'urbanisation à venir sur le secteur de Pégouy Sud constitue la perte d'une zone favorable à la nidification pour les espèces de milieux ouverts secs : le Pipit Rousseline, l'Oedicnème criard, l'Alouette Calandrelle et l'Alouette Lulu et la perte d'une zone de nourrissage pour l'avifaune d'une manière globale.

L'incidence est d'autant plus forte que certaines de ces espèces présentes des effectifs très faibles et au bord de l'extinction (Alouette calandre et Outarde canepetière).

Si les superficies impactées sont relativement faibles, les habitats naturels en présence sont peu fréquents au niveau local (hors zone de l'aérodrome) et constituent donc un habitat à enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire notamment.

Il est possible de considérer que le projet de PLU puisse être de nature à remettre en cause le maintien et la préservation de certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000 par la destruction de leur habitat de nidification.

³ Dusfour G., Rouby N., 2015. Notice de gestion du site de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon (Vinon-sur-Verdon, Var) période 2014-2021. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur / Conseil Régional Provence. Saint-Martin-de-Crau, 136 p.

3.4.1. Synthèse des incidences sur les espèces d'oiseaux

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000			Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
			Analyse des incidences
Oiseaux migrateur :			
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Espèces observées uniquement en migration. La vallée de la Durance dans laquelle s'insère la comune de Vinon sur Verdon est un couloir migratoire reconnu. Le recensement d'un grand nombre d'espèces d'oiseaux sur la commune atteste de cet enjeu. Mais ces espèces n'ont pas été mises en évidence spécifiquement sur les différentes aires de projet. Celles-ci survolent généralement le territoire sans forcément montrer un intérêt particulier pour les territoires survolés. D'autant plus dans le contexte local des aires de projet. En effet, proche des zones urbanisées, les aires de projet n'offrent pas de zones de haltes particulièrement favorables. --> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, du statut migrateur de ces espèces, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 --> Aucune incidence directe envisagée Les habitats naturels et la répartition de l'espèce attestent de leur présence sur le site Natura 2000 de la vallée de la Durance. Les populations sont donc situées sur le même bassin versant que les aires de projet. Le secteur du Pas de Menc est également en limite du site Natura 2000 et donc en contact avec ces milieux. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation de halte migratoire d'espèces liée au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible et non significative dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. ⇒ Aucune incidence significative sur les habitats d'espèces et espèces de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	
A034	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	
A041	<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	
A048	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	
A094	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	
A097	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	
A098	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	
A120	<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin	
A121	<i>Porzana pusilla</i>	Marouette de Baillon	
A122	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	
A127	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	
A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	
A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	
A151	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	
A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	
A154	<i>Gallinago media</i>	Bécassine double	
A155	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	
A156	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	
A157	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	
A158	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	
A162	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	
A166	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	
A176	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	
A179	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	
A182	<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	
A196	<i>Chlidonias hybridus</i>	Guifette moustac	
A197	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	
A222	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	
A294	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	
A346	<i>Pyrhcorax pyrrhcorax</i>	Crave à bec rouge	

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000			Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
			Analyse des incidences
Oiseaux de milieux aquatiques et humides ::			
A001	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	Espèces de milieux humides et aquatiques. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux a été mis en évidence sur la commune attestant d'un enjeu. Mais ces espèces n'ont pas été mises en évidence spécifiquement sur les différentes aires de projet (milieu non favorable à ces espèces associées aux cours d'eau et plan d'eau). --> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types d'habitats aquatiques nécessaires à ces espèces, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 --> Aucune incidence directe envisagée Les habitats naturels et la répartition de l'espèce attestent de leur présence sur le site Natura 2000 de la vallée de la Durance. Les populations sont donc situées sur le même bassin versant que les aires de projet. Le secteur du Pas de Menc est également en limite du site Natura 2000 et donc en contact avec ces milieux. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque d'empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle , les parcelles ouvertes à l'urbanisation se situant au cœur de l'existant et non en contact direct avec les habitats naturels. De plus, les zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. ⇒ Aucune incidence significative sur les habitats d'espèces et espèces de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
A002	<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	
A003	<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	
A004	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	
A005	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	
A007	<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon	
A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	
A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron gardeboeufs	
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	
A027	<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	
A028	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	
A036	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	
A039	<i>Anser fabalis</i>	Oie des moissons	
A043	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	
A050	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	
A051	<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	
A054	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	
A056	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	
A058	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	
A059	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	
A060	<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	
A061	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	
A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	
A119	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	
A125	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	
A136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	
A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	
A272	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	
A293	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches	

Especies et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000			Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
			Analyse des incidences
Oiseaux forestiers :			
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Oiseaux de milieux forestiers feuillus. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux a été mis en évidence sur la commune attestant d'un enjeu. Mais ces espèces n'ont pas été mises en évidence spécifiquement sur les différentes aires de projet. Certaines zones de projet ne sont pas attractives pour ces espèces. Seules la zone des Plaines et dans une moindre mesure celles des Adrechs présentent un habitat de milieux forestiers (chênes sempervirents) potentiellement favorable à ces espèces. --> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces Ensemble des secteurs de projet (hors secteur des Plaines et Adrech) --> Aucune incidence directe/indirectes envisagée sur les aires de projet hors ZAC des Plaines et hameau des Adrechs (occupation du sol différentes entre secteurs de projet et sites Natura 2000, absence de connexion, éloignement) => Aucune incidence significative pour les aires de projet hors ZAC des Plaines et hameau des Adrechs sur les oiseaux de milieux forestiers de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
A092	<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté	
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Secteurs de projet des Plaines et Adrech Le secteur de projet des Plaines comporte des zones de pelouses, maquis en cours de fermeture et chênaies alors que les Adrech est déjà largement boisé. Ils peuvent, dans une approche de trame verte, constituer un lien entre les différents sites Natura 2000 du territoire. Il constitue également un habitat potentiellement attractif pour ces espèces même si cet habitat est très largement représenté sur tout le territoire local. --> Aucune incidence directe , les aires de projet des Plaines et Adrech sont situées hors du zonage Natura 2000 --> Incidence indirecte de perte d'habitat d'espèces induisant également une dégradation de connexion entre milieux naturels, dégradation de continuité de trame verte considérée. Au regard de l'éloignement des aires de projet aux sites Natura 2000, des faibles superficies concernées au regard des territoires de ces espèces, de la répartition d'habitats favorables de ce type sur le territoire considéré, les incidences du projet sont considérées comme faibles à très faibles . De plus, des zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces sur le territoire local. L'instauration de plusieurs zones franges urbanisation/nature traitée en haie multi strate (OAP) permettra de créer un effet de lisière favorable à ces espèces tout en créant des connectivités entre milieux naturels. Néanmoins, sans précision sur le projet et au regard de sa nature, une évaluation spécifique permettra de préciser les incidences réelles. => Aucune incidence significative pour l'aire de projet des Plaines et des Adrech (sous réserve d'une évaluation précise) sur les oiseaux de milieux forestiers de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	
Oiseaux de plaines alluviales voire milieux humides :			
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Oiseaux de milieux de plaines alluviales. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux a été mis en évidence sur la commune attestant d'un enjeu. Mais cette espèce n'a pas été mise en évidence spécifiquement sur les différentes aires de projet. Certaines zones de projet ne sont pas particulièrement attractives pour cette espèce. Mais la proximité entre les aires de projet et les vallées favorables combinée à la forte mobilité de cette espèce font qu'elle peut être amenée à survoler voire fréquenter plus ou moins les aires de projet selon que le milieu soit plus ou moins ouverts. --> A la vue des éléments (proximité et mobilité des espèces), il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat de l'espèce --> Aucune incidence directe envisagée sur les individus et éventuels sites de nidification, les aires de projet sont situées hors du zonage Natura 2000 --> Incidence directe de perte de zone de chasse considérée très faible et non significative (milieu peu attractif du fait de la proximité de l'urbanisation, des exigences des espèces) --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque d'empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle et non significative. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. => Aucune incidence significative sur les habitats d'espèces et espèces de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

	Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000		Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000 Analyse des incidences
Oiseaux rupestres et à larges territoires de chasse :			
A077	Neophron percnopterus	Vautour percnoptère	Oiseaux de milieux rupestres et à large territoire. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux a été mis en évidence sur la commune attestant d'un enjeu. Mais ces espèces n'ont pas été mises en évidence spécifiquement sur les différentes aires de projet. Certaines zones de projet ne sont pas particulièrement attractives pour cette espèce. Mais la forte mobilité de cette espèce font qu'elle peut être amenée à survoler voire fréquenter plus ou moins les aires de projet selon que le milieu soit plus ou moins ouverts. --> A la vue des éléments (proximité et mobilité des espèces), il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat de l'espèce --> Aucune incidence directe envisagée sur les individus et éventuels sites de nidification , les aires de projet sont situées hors du zonage Natura 2000 --> Incidence directe de perte de zone de chasse considérée très faible et non significative (milieu peu attractif du fait de la proximité de l'urbanisation, des exigences des espèces) --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque d'empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle et non significative. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. ⇒ Aucune incidence significative sur les habitats d'espèces et espèces de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
A078	Gyps fulvus	Vautour fauve	
A091	Aquila chrysaetos	Aigle royal	
A093	Hieraaetus fasciatus	Aigle de Bonelli	
A103	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	
A215	Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	
Oiseaux des plaines agricoles :			
A081	Circus aeruginosus	Busard des roseaux	Oiseaux de milieux ouverts. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux a été mis en évidence sur la commune attestant d'un enjeu. Mais ces espèces n'ont pas été mises en évidence spécifiquement sur les différentes aires de projet. Certaines zones de projet ne sont pas particulièrement attractives pour cette espèce. De plus, la forte mobilité de certaines espèces de rapaces font qu'elles peuvent être amenées à survoler voire fréquenter plus ou moins les aires de projet selon que le milieu soit plus ou moins propices. Seules les zones de l'aérodrome et de Pegouy Nord et Sud présentent un habitat de milieux ouverts potentiellement favorable à ces espèces. --> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que les aires de projet de l'aérodrome et de Pegouy Nord et Sud et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces Ensemble des secteurs de projet (hors secteur de l'aérodrome et de Pegouy Nord et Sud) --> Aucune incidence directe/indirectes envisagée sur les aires de projet hors de l'aérodrome et de Pegouy Nord et Sud (occupation du sol différentes entre secteurs de projet et sites Natura 2000, absence de connexion, éloignement) ⇒ Aucune incidence significative par les aires de projet hors hors de l'aérodrome et de Pegouy Nord et Sud sur les oiseaux de milieux ouverts de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
A082	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	
A084	Circus pygargus	Busard cendré	
A231	Coracias garrulus	Rollier d'Europe	
Oiseaux de milieux ouverts thermophiles :			
A128	Tetrax tetrax	Outarde canepetière	Secteurs de projet de l'aérodrome et de Pegouy Nord et Sud Les secteurs de projet de l'aérodrome et de Pegouy Nord et Sud comportent des zones de pelouses reconnues pour leur intérêt écologique. De plus ils sont inscrits dans le site Natura 2000 de la vallée de la Durance. Il constitue un habitat attractif pour ces espèces dont certaines ont été observées sur ces secteurs ou en marge. . --> Incidence directe à évaluer précisément au regard des enjeux --> Au regard des enjeux pour ces espèces, nécessité d'approfondir l'évaluation des incidences pour ces espèces fréquentant les aires de projet de l'Aérodrome, de Pegouuy Nord et Sud
A133	Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard	
A224	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	
A242	Melanocorypha calandra	Alouette calandre	
A243	Calandrella brachydactyla	Alouette calandrelle	
A246	Lullula arborea	Alouette lulu	
A255	Anthus campestris	Pipit rousseline	
A379	Emberiza hortulana	Bruant ortolan	

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000		Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
		Analyse des incidences
Oiseaux de milieux buissonnants :		
A302	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou Oiseaux de milieux thermophiles ouverts et/ou plus en moins en embuissonné et des milieux de maquis. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux a été mis en évidence sur la commune attestant d'un enjeu. Mais ces espèces n'ont pas été mises en évidence spécifiquement sur les différentes aires de projet. Certaines zones de projet ne sont pas particulièrement attractives pour cette espèce. Seule la zone des Plaines présente un habitat potentiellement favorable à ces espèces. D'autant plus que la présence de ces espèces est attestée sur la commune. --> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces Ensemble des secteurs de projet (hors secteur des Plaines) --> Aucune incidence directe/indirectes envisagée par les aires de projet hors ZAC des Plaines (occupation du sol différentes entre secteurs de projet et sites Natura 2000, absence de connexion, éloignement) ⇒ Aucune incidence significative pour les aires de projet hors ZAC des Plaines sur les oiseaux de milieux buissonnants et maquis de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur Secteurs de projet des Plaines Le secteur de projet des Plaines comporte des zones de pelouses, maquis en cours de fermeture et chênaies. Il peut, dans une approche de trame verte, constituer un lien entre les différents sites Natura 2000 du territoire. Il constitue également un habitat potentiellement attractif pour ces espèces même si cet habitat est déjà largement perturbé par la dynamique naturelle de fermeture des milieux. --> Aucune incidence directe, l'aire de projet des Plaines est située hors du zonage Natura 2000 --> Incidence indirecte de perte d'habitat d'espèces induisant une dégradation de connexion entre milieux naturels, dégradation de continuité de trame verte considérée. Au regard des faibles superficies concernées, de la dynamique déjà avancée de fermeture des milieux du secteur de projet des Plaines menaçant le maintien des populations de ces espèces, de la proximité à l'urbanisation, les incidences du projet sont considéré comme faibles à très faibles. Néanmoins, sans précision sur le projet et au regard de sa nature, une évaluation spécifique permettra de préciser les incidences réelles. ⇒ Aucune incidence significative pour l'aire de projet des Plaines (sous réserve d'une évaluation précise) sur les oiseaux de milieux buissonnants et maquis de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

3.5. Incidences sur les espèces d'insectes des sites Natura 2000

Eloignés des sites Natura 2000 (>5km) et ne présentant pas de liens avec les aires de projet, aucune incidence de type directe ou indirecte n'est à envisager sur les espèces d'insectes d'intérêt communautaire des sites :

- FR9302007 Valensole
- FR9301585 Massif du Lubéron
- FR9301605 Montagne Sainte Victoire

Les projets ne sont donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la conservation des insectes d'intérêt communautaire ayant conduit à la désignation de ces sites Natura 2000.

3.6. Incidences sur les insectes d'intérêt communautaire du site FR9301589 "La Durance"

Parmi les espèces connues sur la commune, une espèce de papillon présente un intérêt communautaire : le Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*.

Aucune des espèces d'odonates connues sur la commune ne présente d'intérêt communautaire.

Aucune des espèces d'orthoptères connues sur la commune ne présente d'intérêt communautaire.

Parmi les espèces connues sur la commune, une espèce de coléoptère présente un intérêt communautaire : le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

Les aires de projet ne présentent pas d'enjeux particuliers concernant les insectes. Les habitats en présence ne sont pas favorables aux espèces d'intérêt communautaire connues sur le territoire.

Incidence directe

Situés hors du zonage Natura 2000, les aires de projet ne sont pas de nature à avoir un impact direct sur les espèces des milieux thermophiles et forestiers du site Natura 2000 de la Durance.

Eu égard à l'éloignement des zones à enjeux au PLU par rapport aux habitats d'espèces d'intérêt communautaire (92A0 - habitats forestiers) favorable au Lucane Cerf volant, à l'Ecaille Chinée et au Grand Capricorne et à la très faible attractivité des zones amenées à s'urbaniser pour ce taxon, aucun impact direct n'est à prévoir.

Incidence indirecte

En termes d'impact indirect, la perte d'habitat d'espèces et de connexion entre ces habitats naturels à large échelle (notamment entre les sites Natura 2000) est à envisager. Elle reste néanmoins très faible au regard des surfaces impactées par rapport à la répartition des habitats favorables sur le territoire local.

La préservation de linéaires boisés au sein d'espaces agricoles (par un classement en zone naturelle ou en EBC) favorise le maintien des habitats forestiers favorable au Lucane Cerf-volant, à l'Ecaille Chinée et au Grand Capricorne en constituant une trame plus ou moins continue entre les populations. Pour l'Ecaille chinée, la préservation de la plaine en zone agricole permet de maintenir son territoire de chasse représenté par les zones ouvertes et les haies agricoles.

La liaison écologique existante entre le Verdon et La Durance préfigure des impacts indirects liés au confortement de l'urbanisation sur la commune. Les risques résident dans une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales qui viendraient polluer les eaux du Verdon, des espaces que l'Agrion de Mercure et l'Ecrevisse à pattes blanches pourraient fréquenter.

Les projets ne sont donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la conservation des insectes d'intérêt communautaire ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 de la Durance.

Insectes : synthèse

L'absence d'espèce d'insectes d'intérêt communautaire au droit des secteurs amenés à évoluer au PLU suppose l'absence d'incidence directe du PLU sur ces espèces d'intérêt communautaire.

Néanmoins, le confortement de l'urbanisation peut avoir une incidence indirecte faible, en termes de risque de dégradation temporaire/ponctuelle liée au risque de pollution des eaux du Verdon par des eaux usées ou par les eaux de ruissellement. De plus, le risque de dégradation de la continuité des habitats d'espèces de coléoptères liées aux milieux forestiers préfigure une incidence indirecte faible et non significative.

Le projet, au regard de son éloignement des différents sites Natura 2000, des incidences non significatives sur des espèces de milieux forestiers et dès lors que des mesures de traitement des eaux sont réalisées, n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'insectes d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

3.6.1. Synthèse des incidences sur les espèces d'insectes

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000			Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
			Analyse des incidences
Insectes de milieux humides et aquatiques :			
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Espèces de milieux humides et aquatiques. La présence de ces espèces d'insectes n'a pas été mise en évidence sur les différentes aires de projet (milieu non favorable à ces espèces associées aux cours d'eau). --> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types d'habitats aquatiques nécessaires à ces espèces, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	--> Aucune incidence directe envisagée Les habitats naturels et la répartition de l'espèce attestent de leur présence sur le site Natura 2000 de la vallée de la Durance. Les populations sont donc situées sur le même bassin versant que les aires de projet. Le secteur du Pas de Menc est également en limite du site Natura 2000 et donc en contact avec ces milieux.
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	--> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque d'empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle , les parcelles ouvertes à l'urbanisation se situant au cœur de l'existant et non en contact direct avec les habitats naturels. De plus, les zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises.
1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanches	⇒ Aucune incidence significative sur les habitats d'espèces et espèces de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des populations d'insectes d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
Insectes de milieux thermophiles :			
1065	<i>Euphydryas aurinia</i> (écotype provincialis)	Damier de la Succise	Insectes de milieux thermophiles ouverts et/ou plus en moins en emboîsonné. La présence de ces espèces d'insectes n'a pas été mise en évidence sur la plupart des aires de projet (milieu non favorable). Certaines zones de projet ne sont pas attractives pour ces espèces. Seule la zone des Plaines présente un habitat potentiellement favorable à ces espèces. D'autant plus que la présence du Damier de la succise est attestée sur la commune. --> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces Ensemble des secteurs de projet (hors secteur des Plaines) --> Aucune incidence directe/indirectes envisagée par les aires de projet hors ZAC des Plaines (occupation du sol différentes entre secteurs de projet et sites Natura 2000, absence de connexion, éloignement) ⇒ Aucune incidence significative pour les aires de projet hors ZAC des Plaines sur les insectes de milieux thermophiles de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'insectes d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
1074	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du Prunellier	Secteurs de projet des Plaines Le secteur de projet des Plaines comporte des zones de pelouses, maquis en cours de fermeture et chênaies. Il peut, dans une approche de trame verte, constituer un lien entre les différents sites Natura 2000 du territoire. Il constitue également un habitat potentiellement attractif pour ces espèces même si cet habitat est déjà largement perturbé par la dynamique naturelle de fermeture des milieux. --> Aucune incidence directe , l'aire de projet des Plaines est située hors du zonage Natura 2000 --> Incidence indirecte de perte d'habitat d'espèces induisant une dégradation de connexion entre milieux naturels, dégradation de continuité de trame verte considérée. Au regard de l'éloignement de l'aire de projet aux sites Natura 2000, des faibles superficies concernées, de la dynamique déjà avancée de fermeture des milieux du secteur de projet des Plaines menaçant le maintien de la population, de la proximité à l'urbanisation, de la répartition d'habitats favorables de ce type sur le territoire considéré, les incidences du projet sont considéré comme faibles à très faibles . Néanmoins, sans précision sur le projet et au regard de sa nature, une évaluation spécifique permettra de préciser les incidences réelles. ⇒ Aucune incidence significative pour l'aire de projet des Plaines (sous réserve d'une évaluation précise) sur les insectes de milieux thermophiles de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'insectes d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	Le secteur de projet des Plaines comporte des zones de pelouses, maquis en cours de fermeture et chênaies. Il peut, dans une approche de trame verte, constituer un lien entre les différents sites Natura 2000 du territoire. Il constitue également un habitat potentiellement attractif pour ces espèces même si cet habitat est déjà largement perturbé par la dynamique naturelle de fermeture des milieux. --> Aucune incidence directe , l'aire de projet des Plaines est située hors du zonage Natura 2000 --> Incidence indirecte de perte d'habitat d'espèces induisant une dégradation de connexion entre milieux naturels, dégradation de continuité de trame verte considérée. Au regard de l'éloignement de l'aire de projet aux sites Natura 2000, des faibles superficies concernées, de la dynamique déjà avancée de fermeture des milieux du secteur de projet des Plaines menaçant le maintien de la population, de la proximité à l'urbanisation, de la répartition d'habitats favorables de ce type sur le territoire considéré, les incidences du projet sont considéré comme faibles à très faibles . Néanmoins, sans précision sur le projet et au regard de sa nature, une évaluation spécifique permettra de préciser les incidences réelles. ⇒ Aucune incidence significative pour l'aire de projet des Plaines (sous réserve d'une évaluation précise) sur les insectes de milieux thermophiles de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'insectes d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000		Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
		Analyse des incidences
Insectes de milieux forestiers feuillus :		
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant Insectes de milieux forestiers feuillus. La présence de ces espèces d'insectes n'a pas été mise en évidence sur la plupart des aires de projet (milieu non favorable). Certaines zones de projet ne sont pas attractives pour ces espèces. Seules la zone des Plaines et dans une moindre mesure celles des Adrechs présentent un habitat de milieux forestiers (chênes sempervirents) potentiellement favorable à ces espèces. D'autant plus que la présence du Grand capricorne est attestée sur la commune. --> A la vue des éléments (habitat favorable, proximité), il est possible de considérer que l'aire de projet de la ZA des Plaines et le site Natura 2000 sont connectés, l'aire de projet étant une zone de présence potentielle et d'habitat favorable des espèces Ensemble des secteurs de projet (hors secteur des Plaines et Adrech) --> Aucune incidence directe/indirectes envisagée par les aires de projet hors ZAC des Plaines et hameau des Adrechs (occupation du sol différentes entre secteurs de projet et sites Natura 2000, absence de connexion, éloignement) => Aucune incidence significative pour les aires de projet hors ZAC des Plaines et hameau des Adrechs sur les insectes de milieux forestiers de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des insectes d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne Le secteur de projet des Plaines comporte des zones de pelouses, maquis en cours de fermeture et chênaies alors que les Adrech est déjà largement boisé. Ils peuvent, dans une approche de trame verte, constituer un lien entre les différents sites Natura 2000 du territoire. Il constitue également un habitat potentiellement attractif pour ces espèces même si cet habitat est très largement représenté sur tout le territoire local. --> Aucune incidence directe, les aires de projet des Plaines et Adrech sont situées hors du zonage Natura 2000 --> Incidence indirecte de perte d'habitat d'espèces induisant une dégradation de connexion entre milieux naturels, dégradation de continuité de trame verte considérée. Au regard de l'éloignement des aires de projet aux sites Natura 2000, des faibles superficies concernées, de la répartition d'habitats favorables de ce type sur le territoire considéré, les incidences du projet sont considérées comme faibles à très faibles. De plus, des zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces sur le territoire local. L'instauration de plusieurs zones franges urbanisation/nature traitée en haie multi strate (OAP) permettra de créer un effet de lisière favorable à ces espèces tout en créant des connectivités entre milieux naturels. Néanmoins, sans précision sur le projet et au regard de sa nature, une évaluation spécifique permettra de préciser les incidences réelles. => Aucune incidence significative pour l'aire de projet des Plaines et des Adrech (sous réserve d'une évaluation précise) sur les insectes de milieux forestiers de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d'insectes d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

3.7. Incidences sur les espèces d'amphibiens et reptiles des sites Natura 2000

Eloignés des sites Natura 2000 (>5km) et ne présentant pas de liens avec les aires de projet, aucune incidence de type directe ou indirecte n'est à envisager sur les espèces d'amphibiens et reptiles d'intérêt communautaire des sites :

- FR9302007 Valensole
- FR9301585 Massif du Lubéron
- FR9301605 Montagne Sainte Victoire

Les projets ne sont donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la conservation des espèces d'amphibiens et reptile d'intérêt communautaire ayant conduit à la désignation de ces sites Natura 2000.

3.8. Incidences sur les amphibiens et reptiles communautaire du site FR9301589 "La Durance"

Incidence directe

Aucune des espèces de reptiles et amphibiens connues sur le territoire communale ne présente d'intérêt communautaire. De plus, les habitats naturels des aires de projet ne sont pas favorables et attractifs pour les amphibiens et la Cistude du fait de l'absence de point d'eau et milieu humide.

Situés hors du zonage Natura 2000 et au regard de l'absence d'attractivité et de milieux humides/aquatiques favorables sur les zones amenées à s'urbaniser au PLU, les aires de projet ne sont pas de nature à avoir un impact direct sur les espèces d'amphibiens et reptiles du site Natura 2000 de la Durance.

Incidence indirecte

Au regard de l'absence d'attractivité et de milieux humides/aquatiques favorables sur les zones amenées à s'urbaniser au PLU, les liens (continuités écologiques pour les mouvements entre les populations entre aires de projet et sites Natura 2000) sont inexistantes. Il n'y a donc pas d'incidence indirecte sur la dynamique des populations.

Toutefois, les habitats naturels de ces espèces sont liés aux milieux aquatiques et humides. Situés sur le même bassin versant ou en limite, des incidences indirectes peuvent être à envisager. Ces habitats et espèces sont sensibles aux pollutions du milieu aquatique. Ainsi, le confortement de l'urbanisation dans le cadre du PLU préfigure comme impact indirect le risque de voir une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales qui viendraient polluer les eaux du Verdon et La Durance.

Enfin, la préservation de linéaires boisés au sein d'espaces agricoles (par un classement en zone naturelle ou en EBC) favorise le maintien des lisières favorables aux reptiles en constituant une trame plus ou moins continue entre les populations renforcée par l'instauration de plusieurs zones franges urbanisation/nature

traitée en haie multi strate (OAP) permettra de créer un effet de lisière favorable à aux espèces tout en créant des connectivités entre milieux naturels.

Les projets ne sont donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la conservation des insectes d'intérêt communautaire ayant conduit à la désignation du site Natura 2000 de la Durance.

Reptiles et amphibiens : synthèse

L'absence d'espèce de reptiles et amphibiens d'intérêt communautaire et d'habitats favorables au droit des secteurs amenés à évoluer au PLU suppose l'absence d'incidence directe et indirectes du PLU sur ces espèces d'intérêt communautaire.

Néanmoins, le confortement de l'urbanisation peut avoir une incidence indirecte faible, en termes de risque de dégradation temporaire/ponctuelle liée au risque de pollution des eaux du Verdon par des eaux usées ou par les eaux de ruissellement.

Le projet, au regard de son éloignement des différents sites Natura 2000, des incidences non significatives et dès lors que des mesures de traitement des eaux sont réalisées, n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces de reptiles et amphibens d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

3.8.1. Synthèse des incidences sur les espèces d'amphibiens et reptiles

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000			Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
			Analyse des incidences
Amphibiens:			
1193	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	Espèce de milieu bocager, dans des pairies, en lisière de forêt ou en contexte forestier. Il fréquente les biotopes aquatiques de nature variée (mares permanentes ou temporaires, ornières, fossés, bordures marécageuse d'étangs, de lacs, retenues d'eau artificielles, anciennes carrières inondées...) L'espèce n'a pas été identifiée dans le périmètre du SIC « Durance » mais l'espèce est présente sur des sites connexes Espèces de milieux humides et aquatiques. La présence de cette espèce d'amphibien n'a pas été mise en évidence sur les différentes aires de projet (milieu non favorable à ces espèces associées aux milieux aquatiques). Elle n'a pas été recensée sur le territoire communal. --> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types d'habitats aquatiques nécessaires à cette espèce, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 --> Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même bassin versant que les habitats humides --> Aucune incidence directe envisagée Les habitats naturels et la répartition de l'espèce attestent de sa présence sur le site Natura 2000 de la vallée de la Durance. Les populations sont donc situées sur le même bassin versant que les aires de projet. Le secteur du Pas de Menc est également en limite du site Natura 2000 et donc en contact avec ces milieux. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque d'empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle, les parcelles ouvertes à l'urbanisation se situant au cœur de l'existant et non en contact direct avec les habitats naturels. De plus, les zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. ⇒ Aucune incidence significative sur les habitats d'espèces et espèces de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Espèce de zones humides, ruisseaux ou rivières à court lent, canaux ou roubines. La Cistude n'a pas été recontactée entre 2007 et 2009 sur l'ensemble des stations occupées dans le passé entre la Confluence Durance – Rhône et la confluence Durance – Verdon. Ainsi, sa distribution actuelle se limiterait dans la Basse Durance à la zone allant de la Roque d'Anthéron à Pertuis où la population semble se maintenir. Espèces de milieux humides et aquatiques. La présence de cette espèce de reptile n'a pas été mise en évidence sur les différentes aires de projet (milieu non favorable à ces espèces associées aux milieux aquatiques). Elle n'a pas été recensée sur le territoire communal. Il n'existe donc pas de lien direct entre sites Natura 2000 et aires de projet --> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types d'habitats aquatiques nécessaires à cette espèce, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 --> Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même bassin versant que les habitats humides --> Aucune incidence directe envisagée Les habitats naturels et la répartition de l'espèce attestent de sa présence sur le site Natura 2000 de la vallée de la Durance. Les populations sont donc situées sur le même bassin versant que les aires de projet. Le secteur du Pas de Menc est également en limite du site Natura 2000 et donc en contact avec ces milieux. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque d'empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle, les parcelles ouvertes à l'urbanisation se situant au cœur de l'existant et non en contact direct avec les habitats naturels. De plus, les zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. ⇒ Aucune incidence significative sur les habitats d'espèces et espèces de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des populations de reptiles d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

3.9. Incidences sur les espèces de mammifères terrestres des sites Natura 2000

Eloignés des sites Natura 2000 (>5km) et ne présentant pas de liens avec les aires de projet, aucune incidence de type directe ou indirecte n'est à envisager sur les espèces de mammifères terrestres d'intérêt communautaire des sites :

- FR9302007 Valensole
- FR9301585 Massif du Lubéron
- FR9301605 Montagne Sainte Victoire

Les projets ne sont donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la conservation des espèces de mammifères d'intérêt communautaire ayant conduit à la désignation de ces sites Natura 2000.

3.10. Incidences sur les mammifères terrestres d'intérêt communautaire du site FR9301589 "La Durance"

Incidences directes

Parmi les espèces connues sur la commune, trois espèces de mammifères terrestres présentent un intérêt communautaire : le Castor *Castor fiber*, le Loup gris *Canis lupus* et la Genette commune *Genetta genetta*

Les aires de projet sont en limite de l'urbanisation. Or le Loup gris *Canis lupus* et la Genette commune *Genetta genetta* sont relativement farouches et ne s'approchent pas de l'Homme. Leur présence sur les aires de projet n'apparaît pas possible. De plus, situés hors du zonage Natura 2000 et au regard de l'absence d'attractivité et milieux favorables sur les zones amenées à s'urbaniser au PLU, les aires de projet ne sont pas de nature à avoir un impact direct sur les espèces de mammifères terrestres du site Natura 2000 de la Durance.

Les aires de projet sont en limite de l'urbanisation et donc hors des milieux aquatiques favorables au Castor *Castor fiber*. Sa présence sur les aires de projet n'apparaît pas possible. De plus, situés hors du zonage Natura 2000 et au regard de l'absence d'attractivité et milieux favorables sur les zones amenées à s'urbaniser au PLU, les aires de projet ne sont pas de nature à avoir un impact direct sur les espèces de mammifères aquatiques du site Natura 2000 de la Durance.

Incidences indirectes

Au regard de l'absence d'attractivité et de milieux aquatiques favorables sur les zones amenées à s'urbaniser au PLU, les liens (continuités écologiques pour les mouvements entre les populations entre aires de projet et sites Natura 2000) sont inexistantes. Il n'y a donc pas d'incidence indirecte sur la dynamique des populations.

Toutefois, les habitats naturels de ces espèces sont liés aux milieux aquatiques et humides. Situés sur le même bassin versant ou en limite, des incidences indirectes peuvent être à envisager. Les habitats et espèces sont sensibles aux pollutions du milieu aquatique. Ainsi, le confortement de l'urbanisation dans le cadre du PLU préfigure comme impact indirect le risque de voir une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales qui viendraient polluer les eaux du Verdon et La Durance.

Mammifères terrestres : synthèse

L'absence d'espèce de mammifères d'intérêt communautaire et d'habitats favorables au droit des secteurs amenés à évoluer au PLU suppose l'absence d'incidence directe et indirectes du PLU sur ces espèces d'intérêt communautaire.

Néanmoins, le confortement de l'urbanisation peut avoir une incidence indirecte faible, en termes de risque de dégradation temporaire/ponctuelle liée au risque de pollution des eaux du Verdon par des eaux usées ou par les eaux de ruissellement.

Le projet, au regard de son éloignement des différents sites Natura 2000, des incidences non significatives et dès lors que des mesures de traitement des eaux sont réalisées, n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces de mammifères terrestres d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

3.10.1. Synthèse des incidences sur les espèces de mammifères terrestres

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000			Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
			Analyse des incidences
Mammifères terrestres de milieux humides et aquatique :			
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	Espèces de milieux humides et aquatiques. La présence de ces espèces de mammifères aquatique n'a pas été mise en évidence sur les différentes aires de projet (milieu non favorable à ces espèces associées aux milieux aquatiques). Il n'existe donc pas de lien direct entre sites Natura 2000 et aires de projet. Néanmoins, la présence du Castor est attestée sur la commune alors que la Loutre n'est pas connue. --> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types d'habitats aquatiques nécessaires à cette espèce, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 --> Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même bassin versant que les habitats humides --> Aucune incidence directe envisagée
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre	Les habitats naturels et la répartition de l'espèce attestent de leur présence sur le site Natura 2000 de la vallée de la Durance. Les populations sont donc situées sur le même bassin versant que les aires de projet. Le secteur du Pas de Menc est également en limite du site Natura 2000 et donc en contact avec ces milieux. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque d'empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle, les parcelles ouvertes à l'urbanisation se situant au cœur de l'existant et non en contact direct avec les habitats naturels. De plus, les zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. ⇒ Aucune incidence significative sur les habitats d'espèces et espèces de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des populations de mammifères d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

3.11. Incidences sur les espèces de chiroptères des sites Natura 2000

Eloignés des sites Natura 2000 (>5km) et ne présentant pas de liens avec les aires de projet, aucune incidence de type directe ou indirecte n'est à envisager sur les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire des sites :

- FR9302007 Valensole
- FR9301585 Massif du Lubéron
- FR9301605 Montagne Sainte Victoire

Les projets ne sont donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la conservation des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire ayant conduit à la désignation de ces sites Natura 2000.

3.12. Incidences sur les chiroptères d'intérêt communautaire du site FR9301589 "La Durance"

Incidence directe

Les chiroptères d'intérêt communautaire sont marqués par la présence de nombreuses espèces liées à La Durance et à ses milieux boisés riverains mais aussi à des cavités. Ces espèces peuvent se rencontrer occasionnellement pour certaines, rarement voire très rarement pour d'autres au niveau des cultures et sites habités dans la plaine alluviale (espaces utilisés comme zone de chasse).

Selon l'inventaire réalisé en 2008 dans le cadre du DOCOB, aucune espèce de chiroptères n'a été recensée sur la commune.

Situés hors du zonage Natura 2000 et au regard de l'absence d'attractivité et d'espèces d'intérêt communautaire sur les zones amenées à s'urbaniser au PLU, les aires de projet ne sont pas de nature à avoir un impact direct de type destruction de gîte ou d'individus sur les espèces de chiroptères du site Natura 2000 de la Durance.

Néanmoins, la mobilité importante de ces espèces implique de prendre en compte la possibilité que les aires de projet peuvent figurer des territoires de chasse (peu probable, espèce plutôt de milieux boisés riverains) ou tout au moins des zones de passage entre territoires de chasse (peu probable, milieux ouverts ou lisières peu marquées). Si la perte de territoire de chasse est considérée faible et non significative, les perturbations des voies de déplacement peuvent être plus importantes même si non significatives au regard des faibles probabilités de passage, de la capacité de déplacement des espèces et des mesures prises pour recréer des franges et lisières entre urbanisation et milieux naturels. Ces espaces créés sur tout le territoire seront alors favorables tant comme zone de chasse que zone de passage par un maillage sur la commune. De plus, les zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces de chasse et déplacement favorables à ces espèces.

Incidence indirecte

Aucune incidence indirecte attendue.

Chiroptères : synthèse

L'absence d'espèce de chiroptères d'intérêt communautaire et d'habitats favorables au droit des secteurs amenés à évoluer au PLU suppose l'absence d'incidence directe et des incidences indirectes indirectes non significatives du PLU sur ces espèces d'intérêt communautaire.

Le projet, au regard de son éloignement des différents sites Natura 2000, des incidences non significatives et dès lors que des mesures de classement en EBC des boisements des rives du Verdon et de la mise en place d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels, n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

3.12.1. Synthèse des incidences sur les espèces de chiroptères

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000			Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
			Analyse des incidences
Chiroptères:			
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	La présence de ces espèces de chiroptères n'a pas été mise en évidence sur les différentes aires de projet (milieu peu favorable) ni sur le territoire communal. --> Il est possible de considérer que les aires de projet et le site Natura 2000 sont connectés, les aires de projet pouvant être une zone de chasse et/ou passage pour ces espèces. L'absence d'élément linéaire (type haie) permettant le déplacement de ces espèces limite toutefois leur présence --> Aucune incidence directe envisagée sur les individus, gîtes --> Incidence directe de perte de zone de chasse considérée très faible et non significative (milieu peu attractif du fait de la proximité de l'urbanisation, des exigences des espèces) --> Incidence directe de perte de zone de passage considérée faible et non significative d'autant plus qu'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels est prévu créant un maillage sur le territoire de zones potentiellement attractives. De plus, les zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces. Les habitats naturels et la répartition de l'espèce attestent de leur présence sur le site Natura 2000 de la vallée de la Durance. Les populations sont donc situées sur le même bassin versant que les aires de projet. Le secteur du Pas de Menc est également en limite du site Natura 2000 et donc en contact avec ces milieux. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque d'empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle, les parcelles ouvertes à l'urbanisation se situant au cœur de l'existant et non en contact direct avec les habitats naturels. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. ⇒ Aucune incidence significative sur les habitats d'espèces et espèces de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des populations de chiroptères d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	
1316	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	

3.13. Incidences sur les espèces de poissons des sites Natura 2000

Eloignés des sites Natura 2000 (>5km) et ne présentant pas de liens avec les aires de projet, aucune incidence de type directe ou indirecte n'est à envisager sur les espèces de poissons d'intérêt communautaire des sites :

- FR9302007 Valensole
- FR9301585 Massif du Lubéron
- FR9301605 Montagne Sainte Victoire

Les projets ne sont donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la conservation des espèces de poissons d'intérêt communautaire ayant conduit à la désignation de ces sites Natura 2000.

Poissons : synthèse

L'absence d'espèce de poissons d'intérêt communautaire et d'habitats favorables au droit des secteurs amenés à évoluer au PLU suppose l'absence d'incidence directe et significatives du PLU sur ces espèces d'intérêt communautaire.

Néanmoins, le confortement de l'urbanisation peut avoir une incidence indirecte faible, en termes de risque de dégradation temporaire/ponctuelle liée au risque de pollution des eaux du Verdon par des eaux usées ou par les eaux de ruissellement.

Le projet, au regard de son éloignement des différents sites Natura 2000, des incidences non significatives et dès lors que des mesures de traitement des eaux sont réalisées, n'est donc pas de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces de mammifères terrestres d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

3.14. Incidences sur les poissons d'intérêt communautaire du site FR9301589 "La Durance"

Incidence directe

Situés hors du zonage Natura 2000 et au regard de l'absence d'attractivité et d'espèces d'intérêt communautaire sur les zones amenées à s'urbaniser au PLU, les aires de projet ne sont pas de nature à avoir un impact direct de type destruction de gîte ou d'individus sur les espèces de chiroptères du site Natura 2000 de la Durance.

Incidence indirecte

Parmi les espèces de poissons d'intérêt communautaire, deux sur trois ont pour aire de répartition le fleuve de La Durance au niveau de la commune. Il s'agit du Chabot et du Toxostome. Le Blageon est identifiée comme espèce probable sur le Verdon et la Durance.

La liaison écologique existante entre le Verdon et la Durance préfigure des incidences indirectes liées au confortement de l'urbanisation sur la commune. Les risques résident dans une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales qui viendraient polluer les eaux du Verdon, des espaces que le Chabot pourraient fréquenter.

3.14.1. Synthèse des incidences sur les espèces de chiroptères

Espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000			Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000
			Analyse des incidences
Chiroptères:			
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	La présence de ces espèces de chiroptères n'a pas été mise en évidence sur les différentes aires de projet (milieu peu favorable) ni sur le territoire communal. --> Au regard du contexte local d'occupation du sol des aires de projet, des types d'habitats aquatiques nécessaires à ces espèces, il ne semble pas exister de lien entre les aires de projet et le site Natura 2000 --> Un lien indirect est à considérer car les aires de projet se situent sur le même bassin versant que les habitats humides
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	--> Incidence directe de perte de zone de chasse considérée très faible et non significative (milieu peu attractif du fait de la proximité de l'urbanisation, des exigences des espèces)
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	--> Incidence directe de perte de zone de passage considérée faible et non significative d'autant plus qu'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels est prévu créant un maillage sur le territoire de zones potentiellement attractives. De plus, les zones de boisement sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces.
1316	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	Les habitats naturels et la répartition de l'espèce attestent de leur présence sur le site Natura 2000 de la vallée de la Durance. Les populations sont donc situées sur le même bassin versant que les aires de projet. Le secteur du Pas de Menc est également en limite du site Natura 2000 et donc en contact avec ces milieux. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque d'empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle , les parcelles ouvertes à l'urbanisation se situant au cœur de l'existant et non en contact direct avec les habitats naturels. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises.
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	⇒ Aucune incidence significative sur les habitats d'espèces et espèces de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des populations d'insectes d'intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

3.14.2. Approche sectorielle des incidences

3.14.2.1 Projet PLU : comblement des dents creuses, extension limitée de l'urbanisation dans l'enveloppe urbaine

Incidences directes	Incidences indirectes	Mesures d'évitement et de réduction
Nulle	Risque de dégradation temporaire de possible zones d'habitat et de chasse en lien avec le risque de pollution des cours d'eau du fait de l'augmentation et du mauvaise gestion des eaux usées et pluviales	Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement. Capacité suffisante de la station dépuracion pour répondre aux besoins actuels et futurs
Nulle	Augmentation du ruissellement dû à l'imperméabilisation. Risque de dégradation des cours d'eau en aval	Imperméabilisation des sols raisnnée. Coefficient d'espaces verts majoré. Raccordement obligatoire au réseau pluvial public ou à défaut mise en place d'un système de rétention des eaux à la parcelle.
Nulle	Consommation des espaces agricoles et naturels	Parcelles présentant un faible intérêt pour les espèces du fait de leur contact avec des zones bâties (dérangement humain)

3.14.3. Cas particuliers pour différentes aires de projet

L'analyse plus poussée des incidences du PLU sur le réseau Natura 2000 s'est attachée aux sites de projet recoupant des enjeux modérés au regard de Natura 2000 et aussi ceux présentant des enjeux limités.

Enjeu aire de projet PLU et Natura 2000	Incidences directes	Incidences indirectes	Orientations favorables prises dans le cadre du PLU	Effets résiduels
PEGOUY NORD				
Limité	Perte de zone de chasse pour les chiroptères. Toutefois au regard de la situation des boisements au contact de zones bâties et de la faible surface. --> Incidences non significatives	Nulles	Nulles	Non
PEGOUY SUD				
Modéré	Perte de zone d'habitat et de chasse pour les oiseaux d'intérêt communautaire. --> Incidences non significatives au regard de l'étendue de zones de pelouses plus favorables à proximité	Nulles	- Réduction de la zone d'extension d'urbanisation entre le projet initial et le projet de PLU. - Création d'une bande multi strate autour du quartier de Pégouy favorable à de nombreuses espèces. Faible coefficient d'emprise au sol et fort coefficient d'espace vert.	Non
ZA DES PLAINES				
Limité	Perte de zone de chasse potentielle pour les chiroptères et les oiseaux. --> Incidences non significatives	Nulles	Classée en zone 2AU, les études préalables à l'urbanisation permettront de qualifier les impacts au regard du projet et de prendre les mesures adaptées	Non
AMENAGEMENT TOURISTIQUE ABORDS VERDON				
Limité	Nulles	Risque de dégradation temporaire de possible zones d'habitat et de chasse en lien avec le risque de pollution du Verdon en aval du fait d'une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales	- Raccordement obligatoire au réseau public d'assainissement. - Capacité suffisante de la station dépuracion pour répondre aux besoins actuels et futurs - Classée en zone 2AU, les études préalables à l'urbanisation permettront de qualifier les impacts au regard du projet et de prendre les mesures adaptées	Non

3.15. Incidences sur les objectifs de conservation

Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Hiérarchisation	Analyse des liens envisagés entre aire de projet et sites natura 2000 Analyse des incidences
Objectif n°1 : Rétablir un système de tressage de la rivière	rétablir la continuité sédimentaire des graviers	Fort	Les aires de projet se situent sur des zones de milieux naturels terrestres. Elles n'affectent en rien le cours d'eau des la Durance et du Verdon. De plus, les zones de boisement des rives sont classées en EBC, induisant une protection stricte de ces espaces en rive de cours d'eau --> Aucune incidence directe/indirecte envisagée --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque d'empiètement des zones de projets sur les milieux naturels périphériques. Incidence néanmoins très faible à nulle, les parcelles ouvertes à l'urbanisation se situant au cœur de l'existant et non en contact direct avec les habitats naturels. --> Incidence indirecte potentielle de type dégradation d'habitat d'espèce lié au risque de dégradation de qualité des eaux par les rejets d'eaux usées (eaux sanitaires, eaux de ruissellement). Incidence néanmoins très faible à faible dès lors que des mesures de traitements et collectes des eaux usées sont prises. ⇒ Aucune incidence significative sur cet objectif de conservation de nature à remettre en cause l'atteinte de ces objectifs du site Natura 2000.
	élargir l'espace de mobilité de la rivière	Fort	
	assurer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, adoux, lônes)	Fort	
Objectif n°2 : conserver la fonction corridor	réduire l'effet les barrières transversales	Modéré	
	Renforcer l'intérêt du système ripisylvatique et des zones tampons associées	Fort	
	Conserver un réseau de zones humides à vocation écologique, en particulier pour la migration et l'hivernage des oiseaux	Fort	
	augmenter le débit d'eau permanent dans le cours d'eau	Modéré	
Objectif n°3 : favoriser la fonction "réservoir de biodiversité"	éviter le colmatage du bras vif du lit en amont	Fort	
	éviter la banalisation des milieux	Modéré	
	lutter contre les espèces invasives	Modéré	
	Conserver les boisements matures et sénescents quand cela est possible	Modéré	
Objectif n°4 : local	Conserver la qualité fonctionnelle des confluences	Fort	
	conserver les pelouses sèches à outardes et alouettes	Fort	
	gérer les roselières remarquables déconnectées de la rivière (ex : Gravières du Puy-Sainte-Réparate)	Fort	
	Maintenir les gîtes relais et de transit de chauves-souris cavernicoles.	Fort	
Mesures d'accompagnement : améliorer la connaissance du site	étudier la biologie des espèces ou la fonctionnalité de la Durance vis-à-vis des sites voisins	Fort	--> Aucune incidence directe/indirecte envisagée (objectif de connaissance) ⇒ Aucune incidence significative sur cet objectif de conservation de nature à remettre en cause l'atteinte de cet objectif du site Natura 2000.
	actualiser la cartographie des habitats en moyenne Durance	Fort	
mesure d'accompagnement : sensibiliser le public et les usagers du site aux enjeux environnementaux	définir puis mettre en œuvre une politique d'information, de sensibilisation, d'éducation à la rivière	Fort	--> Aucune incidence directe/indirecte envisagée (objectif desensibilisation) ⇒ Aucune incidence significative sur cet objectif de conservation de nature à remettre en cause l'atteinte de cet objectif du site Natura 2000.

Etape 2 : Analyse des effets temporaires et permanents, directs et indirects du projet sur les sites Natura 2000 précités

1. INCIDENCES DU PROJET DE PLU SUR LES ESPECES DE FAUNE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZPS- PRECISIONS SUR LES ESPECES A ENJEUX FREQUENTANT LES AIRES DE PROJET DE L'AERODROME, DE PEGOUUY NORD ET SUD

Espèce d'intérêt communautaire	Statut, distribution, effectifs...					Au niveau de l'aire de projet		Au niveau du site Natura 2000	
	Sur l'aire de projet	Sur l'aire d'étude immédiate (<500m)	Sur le site Natura 2000	En PACA	Commentaire	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence
Oiseaux :									
A081 <i>Circus aeruginosus</i> Busard des roseaux	Migrateur Hors aire de projet	Migrateur	Mig. Hiv. (5-15 ind) Nic. (1-5c)	nicheur assez commun très fréquent en migration population hivernante Enjeu Local de Conservation (dans la ZPS) : Faible	Valeur patrimonial du PG aérodrome : C	Incidences directes			
						Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet	Nul En marge de l'urbanisation donc peu attractif pour l'espèce	Non significatif
						Dégradation/Altération d'habitat Perte de zone de chasse	Faible Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif	Faible Au regard des territoires des espèces	Non significatif
						Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif
						Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante donc pas de création de barrière écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Incidences indirectes			
A082 <i>Circus cyaneus</i> Busard Saint-Martin	Non observé	Non observé	Mig. Hiv. (11-50 ind)	Non nicheur en PACA	Valeur patrimonial du PG aérodrome : /	Aucune incidence indirecte attendue			
						Incidences directes			
						Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet	Nul, Non nicheur sur site Natura 2000	Non significatif
						Dégradation/Altération d'habitat Perte de zone de chasse	Faible Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif	Faible Au regard des territoires des espèces	Non significatif
						Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif
						Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels

Statut, distribution, effectifs...						Au niveau de l'aire de projet		Au niveau du site Natura 2000	
Espèce d'intérêt communautaire	Sur l'aire de projet	Sur l'aire d'étude immédiate (<500m)	Sur le site Natura 2000	En PACA	Commentaire	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence
							supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	
						Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Pas de création de barrière écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Incidences indirectes			
						Aucune incidence indirecte attendue			
						Incidences directes			
A084 <i>Circus pygargus</i> Busard cendré	En chasse en limite de Pegouy Sud mais non sur la parcelle concernée (proximité de l'urbanisation) Chasse sur l'ensemble de l'aérodrome et de la plaine agricole Pas de Nidification constaté proche des aires de projet, nidification possible dans les zones de culture		Mig. Nic. (1-2c)	Nicheur rare. Quelques couples isolés occasionnellement Enjeu Local de Conservation (dans la ZPS) : Moyen	Valeur patrimonial du PG aérodrome : C	Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet	Nul En marge de l'urbanisation donc peu attractif pour l'espèce	Non significatif
						Dégradation/Altération d'habitat Perte de zone de chasse	Faible Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif	Faible Au regard des territoires des espèces	Non significatif
						Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif
						Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Pas de création de barrière écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
A231 <i>Coracias garrulus</i> Rollier d'Europe	Non observé	Non observé	Mig. Nic. (1-5c)	3 départements : - Bouches-du-Rhône (330-410 couples), - Var (60 couples) - Vaucluse (50-70 couples). Quelques cas de reproduction isolés.	Valeur patrimonial du PG aérodrome : /	Incidences indirectes			
						Aucune incidence indirecte attendue			
						Incidences directes			
						Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet Voire fort mais positif Création possible de zone de nidification dans les haies multistrates en lisièreentre urbanisation et milieux naturels	Fort mais positif Création possible de zone de nidification dans les haies multistrates en lisièreentre urbanisation et milieux naturels	Significatif Création d'habitat favorable envisagée

Statut, distribution, effectifs...						Au niveau de l'aire de projet		Au niveau du site Natura 2000	
Espèce d'intérêt communautaire	Sur l'aire de projet	Sur l'aire d'étude immédiate (<500m)	Sur le site Natura 2000	En PACA	Commentaire	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence
				Bastion dans la plaine de Crau (100 et 130 couples). Enjeu Local de Conservation (dans la ZPS) : Moyen		Dégradation/Altération d'habitat	Faible Superficie de projet limitée	Faible	Non significatif
						Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif
						Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Pas de création de barrière écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Incidences indirectes			
						Aucune incidence indirecte attendue			
A128 <i>Tetrax tetrax</i> Outarde canepetière	Estivant, Nicheur local Observée sur la zone de l'aérodrome Hors aire de projet			Essentiellement nicheuse dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Var et les Alpes-de-Haute-Provence. Bastion dans la plaine de Crau avec plus de 75% des effectifs régionaux. Qq secteurs avec quelques mâles chanteurs dont le plateau de Valensole Effectif hivernant en PACA autour de 2000 individus. Enjeu Local de Conservation (dans la ZPS) : Très fort	Valeur patrimonial du PG aérodrome : A	Incidences directes			
						Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet	Nul En marge de l'urbanisation donc peu attractif pour l'espèce	Non significatif
						Dégradation/Altération d'habitat Perte de zone de chasse	Faible Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif	Faible Superficie impactée limitée mais déplaçant de la marge ou effet tampon « repoussant » des zones urbaines sur la faune en périphérie des habitations Mais Traitement des lisières entre urbanisation et milieu naturel. Ce traitement en créant une barrière écologique et visuelle permet une meilleure intégration des projets dans leur contexte de pelouses et milieux ouverts où la présence humaine est perçue à longue distance	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif
						Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels

Espèce d'intérêt communautaire	Statut, distribution, effectifs...					Au niveau de l'aire de projet		Au niveau du site Natura 2000	
	Sur l'aire de projet	Sur l'aire d'étude immédiate (<500m)	Sur le site Natura 2000	En PACA	Commentaire	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence
							milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	
						Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Pas de création de barrière écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Incidences indirectes			
						Aucune incidence indirecte attendue			
A133 <i>Burhinus oedicnemus</i> Oedicnème criard	Estivant, Nicheur local Observée sur la zone de l'aérodrome Hors aire de projet			essentiellement présent dans les départements des Bouches-du-Rhône (près de 800 couples en Crau)., du Vaucluse, du Var et des Alpes-de-Haute-Provence. Le plateau de Valensole est bien occupé également. Hivernage devient régulier (tout au plus que quelques dizaines d'individus). Enjeu Local de Conservation (dans la ZPS) : moyen	Valeur patrimonial du PG aérodrome : A	Incidences directes			
						Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet	Nul Présent à l'Ouest de l'aérodrome	Non significatif
						Dégradation/Altération d'habitat Perte de zone de chasse	Nul, Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif Territoire à l'Ouest de l'aérodrome	Nul, Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif Territoire à l'Ouest de l'aérodrome	Non significatif
						Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif
						Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Pas de création de barrière écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Incidences indirectes			
						Aucune incidence indirecte attendue			
A242 <i>Melanocorypha calandra</i> Alouette calandre	Non observé		Nic. (6-10c)	aire de répartition très restreinte : deux populations - La plus importante dans la plaine de Crau	Valeur patrimonial du PG aérodrome :A	Incidences directes			
						Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet	Nul En marge de l'urbanisation donc peu attractif pour l'espèce	Non significatif
						Dégradation/Altération d'habitat	Faible	Faible	Significatif

Espèce d'intérêt communautaire	Statut, distribution, effectifs...					Au niveau de l'aire de projet		Au niveau du site Natura 2000	
	Sur l'aire de projet	Sur l'aire d'étude immédiate (<500m)	Sur le site Natura 2000	En PACA	Commentaire	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence
				(130 à 160 couples en 2010). - La seconde sur l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon (5 couples en 2010) Enjeu Local de Conservation (dans la ZPS) : Très fort		Perte de zone de chasse	Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif	Superficie impactée limitée mais déplaçant de la marge ou effet tampon « repoussant » des zones urbaines sur la faune en périphérie des habitations Mais Traitement des lisières entre urbanisation et milieu naturel. Ce traitement en créant une barrière écologique et visuelle permet une meilleure intégration des projets dans leur contexte de pelouses et milieux ouverts où la présence humaine est perçue à longue distance	Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif
						Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Pas de création de barrière écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Incidences indirectes			
						Aucune incidence indirecte attendue			
						Incidences directes			
A243 <i>Calandrella brachydactyla</i> Alouette calandrelle	Estivant, Nicheur local Observée sur la zone d'aéromodélisme Hors aire de projet		Nic. (1-5c)	aire de répartition très restreinte. bastion dans la plaine de la Crau (1000 couples). quelques petits à moins de 10 couples dont Plateau de Valensole, Vinon/Verdon Enjeu Local de Conservation (dans la ZPS) : Moyen	Valeur patrimonial du PG aérodrome : B	Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet	Nul En marge de l'urbanisation donc peu attractif pour l'espèce	Non significatif
						Dégradation/Altération d'habitat Perte de zone de chasse	Faible Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif	Faible Superficie impactée limitée mais déplaçant de la marge ou effet tampon « repoussant » des zones urbaines sur la faune en périphérie des habitations Mais Traitement des lisières entre urbanisation et milieu naturel. Ce traitement en créant une barrière	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels

Statut, distribution, effectifs...						Au niveau de l'aire de projet		Au niveau du site Natura 2000	
Espèce d'intérêt communautaire	Sur l'aire de projet	Sur l'aire d'étude immédiate (<500m)	Sur le site Natura 2000	En PACA	Commentaire	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence
								écologique et visuelle permet une meilleure intégration des projets dans leur contexte de pelouses et milieux ouverts où la présence humaine est perçue à longue distance	
						Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif
						Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Pas de création de barrière écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Incidences indirectes			
						Aucune incidence indirecte attendue			
A246 <i>Lullula arborea</i> Alouette lulu	Estivant, Sédentaire, Nicheur local Observée sur la zone d'aéromodélisme et sur l'aérodrome Hors aire de projet		Nic. (20-100c)	/	Valeur patrimonial du PG aérodrome : B	Incidences directes			
						Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet	Nul En marge de l'urbanisation donc peu attractif pour l'espèce	Non significatif
						Dégradation/Altération d'habitat Perte de zone de chasse	Faible Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif	Faible Superficie impactée limitée mais déplaçant de la marge ou effet tampon « repoussant » des zones urbaines sur la faune en périphérie des habitations Mais Traitement des lisières entre urbanisation et milieu naturel. Ce traitement en créant une barrière écologique et visuelle permet une meilleure intégration des projets dans leur contexte de pelouses et milieux ouverts où la présence humaine est perçue à longue distance	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif
						Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des	Limité et ponctuelle (durée des	Significatif

Statut, distribution, effectifs...						Au niveau de l'aire de projet		Au niveau du site Natura 2000	
Espèce d'intérêt communautaire	Sur l'aire de projet	Sur l'aire d'étude immédiate (<500m)	Sur le site Natura 2000	En PACA	Commentaire	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence
							travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Pas de création de barrière écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Incidences indirectes			
						Aucune incidence indirecte attendue			
						Incidences directes			
A255 <i>Anthus campestris</i> Pipit rousseline	Estivant, Sédentaire, Nicheur local Observée sur la zone d'aéromodélisme et sur l'aérodrome 1 Chanteur sur et à proximité de la zone de Pegouy Sud et sur et à proximité de la zone de Pegouy Nord		Mig. Nic. (20-50c)	répandue sur une large partie de la région aire de répartition est assez hétérogène avec des secteurs non occupés Enjeu Local de Conservation (dans la ZPS) : Moyen	Valeur patrimonial du PG aérodrome : B	Destruction d'habitat	Faible à Limité, Non nicheur sur aire de projet Superficie de projet limitée	Nul En marge de l'urbanisation donc peu attractif pour l'espèce	Non significatif
						Dégradation/Altération d'habitat Perte de zone de chasse	Faible Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif	Faible Superficie impactée limitée mais déplaçant de la marge ou effet tampon « repoussant » des zones urbaines sur la faune en périphérie des habitations Mais Traitement des lisières entre urbanisation et milieu naturel. Ce traitement en créant une barrière écologique et visuelle permet une meilleure intégration des projets dans leur contexte de pelouses et milieux ouverts où la présence humaine est perçue à longue distance	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif
						Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels

Espèce d'intérêt communautaire	Statut, distribution, effectifs...					Au niveau de l'aire de projet		Au niveau du site Natura 2000	
	Sur l'aire de projet	Sur l'aire d'étude immédiate (<500m)	Sur le site Natura 2000	En PACA	Commentaire	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence
							marges	ses marges	
						Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Pas de création de barrière écologique	En marge de l'urbanisation existante Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels
						Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet	Nul En marge de l'urbanisation donc peu attractif pour l'espèce	Non significatif
						Incidences indirectes			
						Aucune incidence indirecte attendue			
A379 <i>Emberiza hortulana</i> Bruant ortolan	Non observé	Mig. Nic. (6-10c)	se rencontre majoritairement dans les départements alpins trouvé également dans les massifs calcaires méditerranéens belle densité de nicheurs sur le plateau de Valensole avec plusieurs centaines de couples recensés.	Valeur patrimonial du PG aéroport : /	Incidences directes				
					Destruction d'habitat	Faible à Limité, Non nicheur sur aire de projet Superficie de projet limitée	Nul En marge de l'urbanisation donc peu attractif pour l'espèce	Non significatif	
					Dégradation/Altération d'habitat Perte de zone de chasse	Faible Superficie de projet limitée et En marge de l'urbanisation donc peu attractif	Faible Superficie impactée limitée mais déplaçant de la marge ou effet tampon « repoussant » des zones urbaines sur la faune en périphérie des habitations Mais Traitement des lisières entre urbanisation et milieu naturel. Ce traitement en créant une barrière écologique et visuelle permet une meilleure intégration des projets dans leur contexte de pelouses et milieux ouverts où la présence humaine est perçue à longue distance	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	
					Destruction d'individus	Nul	Nul	Non significatif	
					Dérangement, perturbation	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Limité et ponctuelle (durée des travaux) Puis Nul, Par la mise enplace d'un traitement des lisières entre urbanisation et milieux naturels permettant d'isoler l'un de l'autre et en supprimant l'effet repoussoir que peut avoir l'urbanisationsur ses marges	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	
					Interruption de continuité écologique	Nul, En marge de l'urbanisation existante Pas de création de barrière	Nul, En marge de l'urbanisation existante	Significatif Incidence positive de la création des lisières entre urbanisation et milieux	

Espèce d'intérêt communautaire	Statut, distribution, effectifs...					Au niveau de l'aire de projet		Au niveau du site Natura 2000	
	Sur l'aire de projet	Sur l'aire d'étude immédiate (<500m)	Sur le site Natura 2000	En PACA	Commentaire	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence	Incidences envisagées	Qualification de l'incidence
							écologique	Fort Incidence positive envisagée par la création des lisières entre urbanisation et milieux naturels	naturels
						Destruction d'habitat	Nul, Non nicheur sur aire de projet	Nul En marge de l'urbanisation donc peu attractif pour l'espèce	Non significatif
						Incidences indirectes			
						Aucune incidence indirecte attendue			

Etape 3 : Précision sur les Orientation prises dans le cadre du PLU de nature à éviter et réduire les incidences du projet

1.1. Rappel sur l'incidence à traiter

1.1.1. ZPS : Incidence en termes de perte de territoire et habitat d'espèce

L'aire de projet s'inscrit en limite d'habitats favorables à des espèces de milieux ouverts, il peut être considéré que la perte consécutive à la mise en œuvre du projet est non significative.

1.2. Rappel des impacts du projet de PLU

	Rappel des impacts du projet de PLU	Mesures d'évitement et de réduction
Impacts directs	Perte de zones de chasse pour l'avifaune, les chiroptères (Pégouy Nord et ZA Plaines)	Création d'une bande multi strate autour du quartier de Pégouy et de la ZA des Plaines favorable aux espèces
	Perte de zones d'habitat dans le secteur de Pégouy Sud pour des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Alouette lulu, Alouette calandrelle, Pipit Rousseline, Oedicnème criard)	Réduction de la zone d'extension d'urbanisation entre le projet initial et le projet de PLU. Création d'une bande multi strate autour du quartier de Pégouy favorable à de nombreuses espèces. Faible coefficient d'emprise au sol et fort coefficient d'espace vert.
Impacts indirects	Risque de pollution du milieu en lien avec une augmentation et une mauvaise gestion des eaux usées et pluviales	Raccordement obligatoire au réseau public. Capacité suffisante de la station dépuracion pour répondre aux besoins actuels et futurs

1. MESURES PRISES POUR LA PRESERVATION ET LE MAINTIEN DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1.1. Inscription de l'aérodrome en Site d'intérêt écologique majeur au PLU

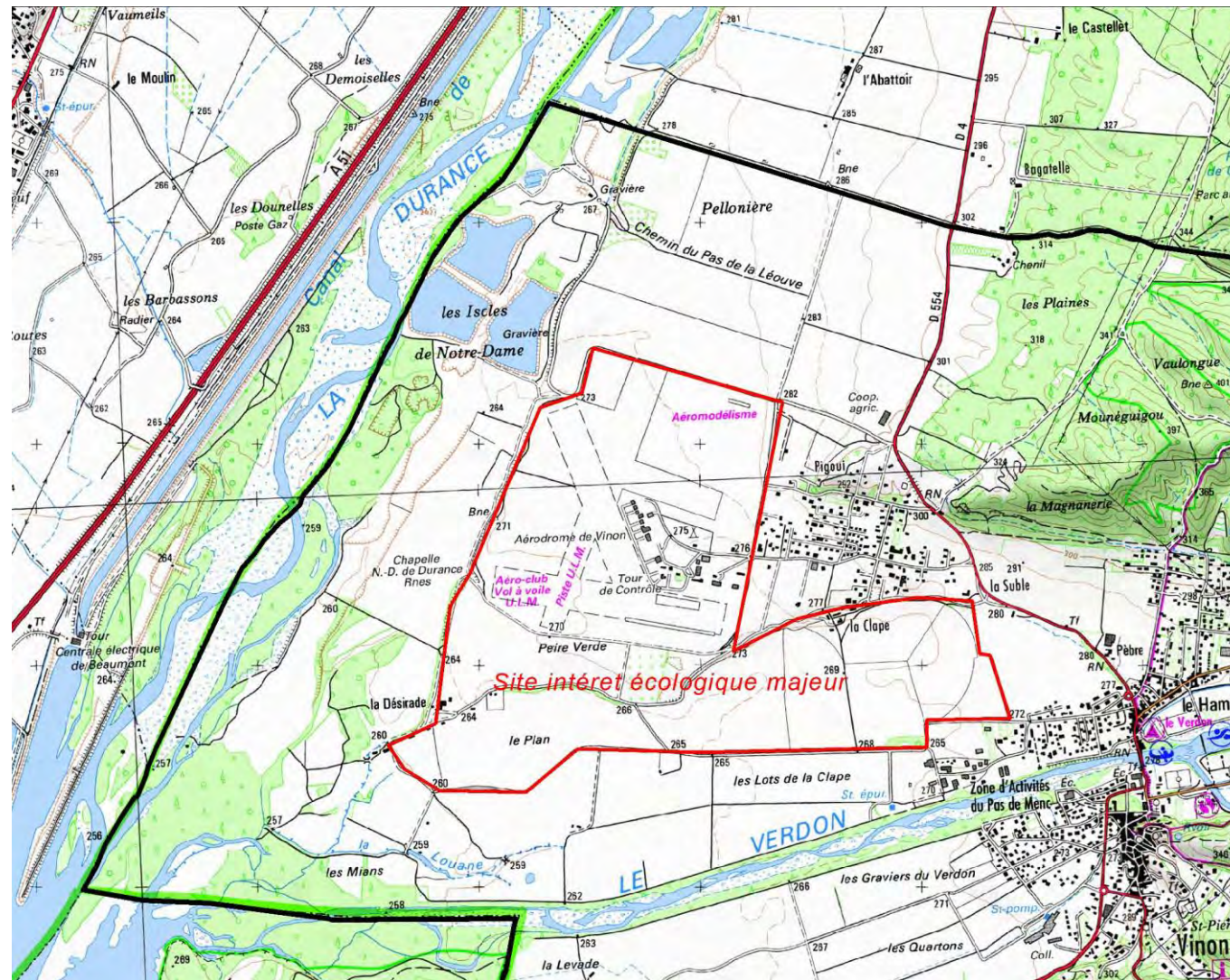


Figure 32 : Site d'intérêt écologique majeur n°1 de la zone de l'aérodrome de Vinon sur Verdon

Le site d'intérêt écologique majeur n°1 de l'aérodrome défini dans la charte du PNR du Verdon a été repéré au plan de zonage du PLU et identifié au titre de l'article L.151-23. Au sein de la zone, les milieux ouverts doivent être maintenus conformément à l'une des orientations définies dans le plan de gestion de la zone de l'aérodrome pour la période 2015-2021.

1.2. Mesures d'évitement des impacts par réduction des aires de projet

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, le projet initial (en 2012) visait à urbaniser l'ensemble de la zone comprise entre la route de l'aérodrome et le chemin de la Clape. Au regard des impacts sur les espèces d'intérêt communautaire, la surface à urbaniser a été réduite de 7,43 ha.

Version de 2012 (version non retenue)



Version de 2016 (en vigueur)

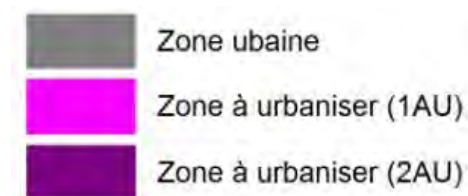


Figure 33 : Evolution du zonage sur Pégouy Sud (réflexions menées dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU)

1.3. Les mesures prises au travers des OAP

Les principes d'aménagement



Figure 34 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la commune de Vinon sur Verdon

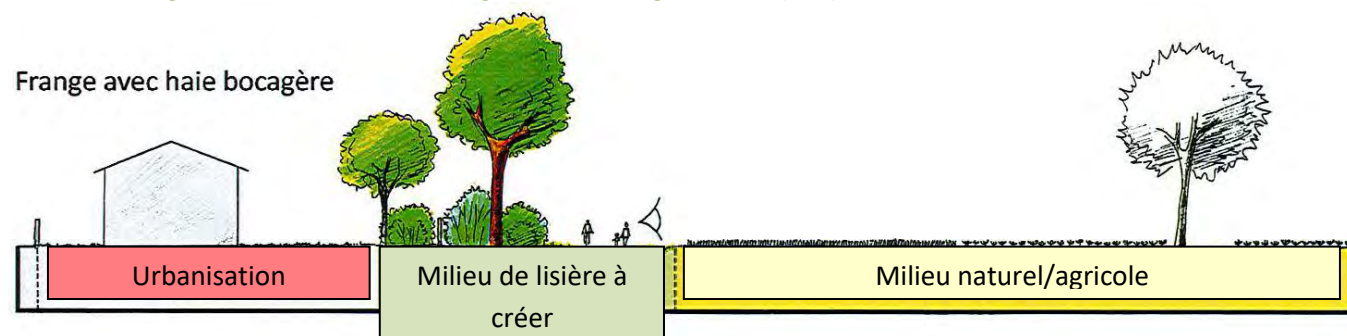


Figure 35 : Illustration du traitement de la frange entre urbanisation et milieu naturel/agricole

L'objectif est d'offrir une diversité de milieux, d'espèces de flore d'essences locales adaptées au contexte en tant qu'habitat pour la faune.

Des aménagements spécifiques favorables pour la petite faune pourront venir ponctuer cette frange. Ces aménagements artificiels peuvent être des tas de bois morts, des tas de pierres, des murs en pierres pour un aspect naturels... ou des nichoirs pour les oiseaux et chiroptères et gîtes à insectes.

Cette mesure permettra une meilleure intégration des projets dans leur contexte de pelouses et milieux ouverts où la présence humaine est perçue à longue distance engendrant un dérangement sur les espèces. En créant une barrière écologique et visuelle par cette mesure, ceci permettrait d'isoler l'urbanisation des zones d'habitats favorables à cette espèce. Il est ainsi espéré que l'effet tampon repoussant des zones urbaines sur la faune en périphérie des habitations puisse être réduit permettant ainsi à cette espèce et d'autres de se rapprocher et coloniser de nouveaux espaces.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur ce secteur prévoit un traitement de la frange urbaine avec les espaces agricoles et naturels par un système de haies multistrates offrant un profil végétal allant d'un espace ouvert de type pelouse à une strate arborescente dominant une strate arbustive sur une distance de 10m.

Conclusion

Synthèse

Le projet de PLU de la commune de Vinon-sur-Verdon s’inscrit dans un contexte particulier entre contraintes relatives au risque inondation et contraintes environnementales de préservation des espèces et habitats d’intérêt communautaire des sites Natura 2000 de la vallée de la Durance.

Dans ce contexte, les projets développés s’inscrivent dans le territoire des sites Natura de la vallée de la Durance (ZPS et ZSC). Au regard des contextes différents entre aires de projet et Sites Natura 2000, les évaluations des incidences de ces projets sur les habitats naturels et espèces de flore, d’amphibiens, de reptiles, d’insectes, de mammifères et de chiroptères d’intérêt communautaire ne mettent pas en avant d’incidences significatives étant de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces/habitat d’intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

Au regard des enjeux écologiques et plus particulièrement sur les secteurs de Pégouy Nord et Sud notamment concernant les oiseaux, les enjeux écologiques sur ce groupe ont été considérés comme importants. Ils concernent des espèces d’intérêt patrimonial rare, principalement l’Outarde canepetière et l’Alouette calandre. Mais, au vu des incidences du projet sur les habitats d'espèces d’intérêt communautaire (perte d'une zone d'habitat mais de taille limitée), de la localisation de ces aires de projet en marge de l’urbanisation (donc peu attractive pour les espèces), de la mise en place d’orientations prises dans le cadre du PLU (confortement de l’aérodrome comme zone d’intérêt écologique majeure, création de lisières entre milieux urbains et naturels), les évaluations des incidences de ces projets sur les espèces d’oiseaux d’intérêt communautaire ne mettent pas en avant d’incidences significatives étant de nature à remettre en cause le maintien et la préservation des espèces d’oiseaux d’intérêt communautaire ayant abouti à la désignation du site au réseau Natura 2000.

Annexe

ANNEXE N° 1 : LISTE DES ESPECES DE FLORE OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL

Source : Silène

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Achillea odorata</i> L., 1759	Achillée odorante
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle jaune, Bugle petit-pin, Petite Ivette
<i>Asparagus officinalis</i> L. subsp. <i>officinalis</i>	Asperge officinale
<i>Asperula cynanchica</i> L. subsp. <i>cynanchica</i>	Aspérule des sables
<i>Astragalus stella</i> Gouan, 1773	Astragale étoilé, Astragale en étoile
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng, 1936	Barbon pied-de-poule, Bothriochloa Ischème
<i>Echium asperrimum</i> Lam., 1792	Vipérine des Pyrénées
<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	Immortelle des dunes, Immortelle jaune
<i>Helictochloa bromoides</i> (Gouan) Romero Zarco, 2011	Avoine Brome
<i>Himantoglossum robertianum</i> (Loisel.) P.Delforge, 1999	Orchis géant, Orchis à longues bractées, Barlie
<i>Hyssopus officinalis</i> subsp. <i>canescens</i> (DC.) Nyman, 1881	Hyssope blanchâtre, Hysope
<i>Lavandula latifolia</i> Medik., 1784	Lavande à larges feuilles, Spic
<i>Linum austriacum</i> subsp. <i>collinum</i> (Guss. ex Boiss.) Nyman, 1878	Lin d'Autriche, Lin de Lorey, Lin des collines
<i>Onobrychis caput-galli</i> (L.) Lam., 1779	Sainfoin Tête-de-coq
<i>Ononis pusilla</i> L., 1759	Bugrane naine, Ononis de Colonna, Ononis grêle, Bugrane de Colonna
<i>Rosmarinus officinalis</i> L., 1753	Romarin, Romarin officinal
<i>Ruta montana</i> (L.) L., 1756	Rue des montagnes
<i>Satureja montana</i> L., 1753	Sarriette de montagne
<i>Scabiosa atropurpurea</i> var. <i>maritima</i> (L.) Fiori, 1903	Scabieuse maritime
<i>Seseli tortuosum</i> L., 1753	Séséli tortueux
<i>Setaria viridis</i> gpe	
<i>Sideritis provincialis</i> (Jord. & Fourr. ex Rouy) Coulomb & J.M.Tison, 2010	
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall., 1827	Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée
<i>Stachys germanica</i> subsp. <i>salviifolia</i> (Ten.) Gams	Épiaire à feuilles de Sauge
<i>Stipa capillata</i> L., 1762	Plumet chevelue, Stipe capillaire
<i>Teucrium polium</i> L. subsp. <i>polium</i>	Germandrée Polium
<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym commun, Farigoule
<i>Tragus racemosus</i> (L.) All., 1785	Bardanette en grappe, Bardanette rameuse
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux-vernis du Japon, Vernis du Japon, Ailanthé
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard
<i>Galium mollugo</i> gpe	
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grim pant
<i>Picris hieracioides</i> L. subsp. <i>hieracioides</i>	Herbe aux vermisseaux
<i>Populus nigra</i> subsp. <i>neapolitana</i> (Ten.) Maire, 1932	Peuplier de Naples
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois

<i>Salix alba</i> var. <i>alba</i>	Saule commun
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante
<i>Achillea tomentosa</i> L., 1753	Achillée tomenteuse
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère
<i>Alnus incana</i> (L.) Moench, 1794	Aulne blanchâtre, Aulne de montagne
<i>Argyrolobium zanonii</i> (Turra) P.W.Ball, 1968	Argyrolobe de Linné
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu
<i>Calamagrostis pseudophragmites</i> (Haller f.) Koeler, 1802	Calamagrostide faux-phragmite, Calamagrostide faux Roseau
<i>Centaurea aspera</i> L., 1753	Centaurée rude
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange subsp. <i>minus</i>	Petite linaire, Petit Chaenorrhinum
<i>Chondrilla juncea</i> L., 1753	Chondrille à tige de jonc, Chondrille effilée
<i>Clinopodium nepeta</i> subsp. <i>nepeta</i>	
<i>Cuscuta campestris</i> Yunck., 1932	Cuscute des champs
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	Diplotaxe vulgaire, Roquette jaune
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812 (s. str.)	Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq
<i>Echinops ritro</i> L., 1753	Échinops, Chardon bleu
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada
<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	Euphorbe de Jovet, Euphorbe maculée
<i>Euphorbia serrata</i> L., 1753	Euphorbe dentée
<i>Fumana ericifolia</i> Wallr., 1840	Hélianthème de Spach
<i>Galatella sedifolia</i> subsp. <i>sedifolia</i>	Aster âcre
<i>Helianthemum canum</i> var. <i>canum</i>	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
<i>Kali tragus</i> (L.) Scop., 1771	Soude-bouc
<i>Lotus glaber</i> Mill., 1768	Lotier à feuilles ténues
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009 (s. str.)	Mouron rouge, Fausse Morgeline
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélicot blanc
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv. subsp. <i>luteus</i>	Odontitès jaune
<i>Oenothera pycnocarpa</i> G.F.Atk. & Bartlett, 1913	Onagre de Chicago
<i>Panicum</i> L., 1753	Panic
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
<i>Potentilla tabernaemontani</i> Asch., 1891	Potentille de Tabernaemontanus
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés
<i>Poterium verrucosum</i> Link ex G.Don, 1832	Sanguisorbe à fruits verruqueux
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard
<i>Salix triandra</i> L., 1753	Saule à trois étamines, Osier brun
<i>Satureja hortensis</i> L., 1753	Sarriette annuelle

<i>Setaria italica</i> subsp. <i>pycnocom</i> a (Steud.) de Wet, 1981	Sétaire dense
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i> (L.) Thell., 1912	Sétaire verte
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Tête d'or
<i>Symphytotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles de Saule
<i>Tripidium ravennae</i> (L.) H.Scholz, 2006	Canne d'Italie
<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	Lampourde d'Italie
<i>Kengia serotina</i> (L.) Packer, 1960	Cleistogène tardif
<i>Ophrys provincialis</i> (Baumann & Künkele) Paulus, 1988	Ophrys de Provence
<i>Anthyllis vulneraria</i> subsp. <i>rubriflora</i> Arcang., 1882	Anthyllide à fleurs rouges
<i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769	Cirse sans tige
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre
<i>Helianthemum italicum</i> (L.) Pers., 1806	Hélianthème d'Italie
<i>Hornungia petraea</i> (L.) Rchb., 1838	Hornungie des pierres, Hutchinsie des pierres
<i>Juniperus oxycedrus</i> L. subsp. <i>oxycedrus</i>	Genévrier oxycèdre, Cèdre piquant
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	Koelérie pyramidale
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari à grappes, Muscari négligé
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage
<i>Senecio vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	Séneçon commun
<i>Taraxacum obovatum</i> (Waldst. & Kit. ex Willd.) DC., 1809	Pissenlit à feuilles obovales
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênette
<i>Valeriana tuberosa</i> L., 1753	Valériane tubéreuse
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons
<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour, Patate de Virginie
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
<i>Sonchus arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	Laiteron des champs
<i>Agrostis</i> L., 1753	Agrostide
<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds. subsp. <i>perfoliata</i>	Chlorette
<i>Bolboschoenus maritimus</i> gpe	
<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Brachypode de Phénicie
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	Marisque, Cladium des marais
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai
<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	Souchet brun
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	Daucus carotte
<i>Dorycnium pentaphyllum</i> subsp. <i>gracile</i> (Jord.) Rouy, 1899	Dorycnium grêle
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès

<i>Euphorbia seguieriana</i> var. <i>seguieriana</i>	Euphorbe de Séguier
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants
<i>Juniperus communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	Genévrier commun, Peteron
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien
<i>Lonicera etrusca</i> Santi, 1795	Chèvrefeuille de Toscane
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe, Chanvre d'eau
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	Oenanthe de Lachenal
<i>Panicum capillare</i> L., 1753	Panic capillaire
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
<i>Salix eleagnos</i> Scop., 1772	Saule drapé
<i>Salix purpurea</i> L., 1753	Osier rouge, Osier pourpre
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque, Souchet de Tabernaemontanus
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják subsp. <i>holoschoenus</i>	Scirpe-jonc
<i>Symphytotrichum subulatum</i> var. <i>squamatum</i> (Spreng.) S.D.Sundb., 2004	Aster écailleux
<i>Verbascum sinuatum</i> L., 1753	Molène sinuée
<i>Fritillaria involucrata</i> All., 1789	Fritillaire à involucre
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>glomerata</i> (Balb.) Rouy, 1899	Luzerne en forme de pelote
<i>Viola jordanii</i> Hanry, 1853	Violette de Jordan
<i>Centaurea benedicta</i> (L.) L., 1763	Cnicaut béni
<i>Iberis ciliata</i> All., 1789	Iberis cilié, Ibéris à feuilles ciliées
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide
<i>Anchusa italica</i> Retz., 1779	Buglosse d'Italie, Buglosse azurée
<i>Centaurea collina</i> L., 1753	Centaurée des collines
<i>Centaurea solstitialis</i> L., 1753	Centaurée du solstice
	Calament acinos, Thym basilic, Clinopode des champs, Petit Basilic
<i>Clinopodium acinos</i> (L.) Kuntze, 1891	
<i>Cota tinctoria</i> subsp. <i>australis</i> (R.Fern.) Oberpr. & Greuter, 2003	Anthémis du Midi
<i>Delphinium consolida</i> L., 1753	Dauphinelle Consoude
<i>Delphinium pubescens</i> DC., 1815	Pied-d'alouette pubescent
<i>Elytrigia campestris</i> (Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras, 1986	Chiendent des champs

<i>Euphorbia falcata</i> L., 1753	Euphorbe en faux, Euphorbe à cornes en faucille
<i>Filago arvensis</i> L., 1753	Immortelle des champs
<i>Isatis tinctoria</i> L., 1753	Pastel des teinturiers, Herbe de saint Philippe
<i>Nigella damascena</i> L., 1753	Nigelle de Damas, Herbe de Capucin
<i>Nonea pallens</i> Petrovic, 1885	Nonnée pâle
<i>Onobrychis saxatilis</i> (L.) Lam., 1779	Sainfoin des rochers, Esparcette des rochers
<i>Ononis natrix</i> L., 1753	Bugrane jaune, Bugrane fétide
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère
<i>Phelipanche purpurea</i> subsp. <i>purpurea</i>	
<i>Phleum pratense</i> gpe	
<i>Reseda phyteuma</i> L., 1753	Réséda raiponce
<i>Clematis recta</i> L., 1753	Clématite droite, Clématite dressée
<i>Caucalis platycarpus</i> L., 1753	Caucalide, Caucalis à fruits aplatis, Caucalis à feuilles de Carotte
<i>Klasea nudicaulis</i> (L.) Fourr.	Serratule à tige nue
<i>Lomelosia stellata</i> (L.) Raf., 1838	Scabieuse étoilée
<i>Sempervivum calcareum</i> Jord., 1849	Joubarbe des terrains calcaires
<i>Telephium imperati</i> L., 1753	Téléphium d'Impérato
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz subsp. <i>helleborine</i>	Elléborine à larges feuilles
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys frelon, Ophrys bourdon
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre, Grivollée
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	Céphalanthère rouge, Elléborine rouge
<i>Anomodon viticulosus</i> (Hedw.) Hook. & Taylor	
<i>Barbula unguiculata</i> Hedw.	
<i>Brachythecium rutabulum</i> (Hedw.) Schimp.	
<i>Cirriphyllum crassinervium</i> (Taylor) Loeske & M.Fleisch.	
<i>Cryphaea heteromalla</i> (Hedw.) D.Mohr	
<i>Eucladium verticillatum</i> (With.) Bruch & Schimp.	
<i>Frullania dilatata</i> (L.) Dumort.	
<i>Gymnostomum calcareum</i> Nees & Hornsch.	
<i>Homalothecium sericeum</i> (Hedw.) Schimp.	
<i>Hypnum cupressiforme</i> var. <i>cupressiforme</i>	
<i>Leptodon smithii</i> (Hedw.) F.Weber & D.Mohr	
<i>Leucodon sciurioides</i> (Hedw.) Schwägr.	
<i>Neckera complanata</i> (Hedw.) Huebener	
<i>Neckera crispa</i> Hedw.	
<i>Orthotrichum affine</i> Schrad. ex Brid.	
<i>Orthotrichum lyellii</i> Hook. & Taylor	
<i>Porella obtusata</i> (Taylor) Trevis.	
<i>Porella platyphylla</i> (L.) Pfeiff.	
<i>Radula complanata</i> (L.) Dumort.	
<i>Scorpiurium circinatum</i> (Bruch) M.Fleisch. & Loeske	
<i>Southbya nigrella</i> (De Not.) Henriq.	
<i>Syntrichia laevipila</i> Brid.	
<i>Tortula muralis</i> Hedw.	
<i>Zygodon rupestris</i> Schimp. ex Lorentz	

<i>Leptogium lichenoides</i> (L.) Zahlbr.	
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent
<i>Polypodium cambricum</i> L., 1753	Polypode austral
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx
<i>Anisantha tectorum</i> (L.) Nevski, 1934	Brome des toits
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille
<i>Cerastium pumilum</i> Curtis, 1777	Céraiste nain
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide de Nîmes
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit
<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave de printemps
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante
<i>Geranium lucidum</i> L., 1753	Géranium luisant
<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier embrassant
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge
<i>Lunaria annua</i> L., 1753	Monnaie-du-Pape, Luneaire annuelle
<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	Luzerne polymorphe, Luzerne à fruits nombreux
<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	Myosotis des champs
<i>Phleum paniculatum</i> Huds., 1762	Fléole rude
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre
<i>Pseudoturritis turrita</i> (L.) Al-Shehbaz, 2005	Arabette Tourette
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire
<i>Tordylium maximum</i> L., 1753	Tordyle majeur
<i>Torilis leptophylla</i> (L.) Rchb.f., 1867	Torilis à folioles étroites, Torilis à feuilles étroites
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage
<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard, 1798	Véronique cymbalaire
<i>Veronica hederifolia</i> gpe	
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse
<i>Vicia sativa</i> gpe	
<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br., 1812	Barbarée commune
<i>Blackstonia acuminata</i> (W.D.J.Koch & Ziz) Domin, 1933	Centaurée jaune tardive, Blackstonie acuminée
<i>Carex elata</i> All., 1785	Laîche raide, Laîche élevée
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laîche faux-souchet
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laîche des rives
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute
<i>Erigeron bonariensis</i> L., 1753	Érigéron crépu
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone
<i>Eupatorium cannabinum</i> L. subsp. <i>cannabinum</i>	Chanvre d'eau
<i>Euphorbia segetalis</i> L. subsp. <i>segetalis</i>	
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre

<i>Galium mollugo</i> L., 1753 (s. str.)	Gaillet commun, Gaillet Mollugine
<i>Groenlandia densa</i> (L.) Fourr., 1869	Potamot dense, Groenlandia serré
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole
<i>Mentha aquatica</i> var. <i>aquatica</i>	Menthe aquatique
<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds., 1762	Menthe à longues feuilles
<i>Myriophyllum spicatum</i> L., 1753	Myriophylle à épis
<i>Myriophyllum verticillatum</i> L., 1753	Myriophylle verticillé
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br., 1812	Cresson des fontaines
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée
<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem., 1813	Potamot des tourbières alcalines, Potamot coloré, Potamot rougeâtre
<i>Santolina decumbens</i> Mill., 1768	Camomille de Mahon
<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubanier dressé, Ruban-d'eau
<i>Stuckenia pectinata</i> (L.) Börner, 1912	Potamot de Suisse
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles
<i>Centaureum pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Érythrée élégante
<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> (Caball.) Rivas Mart., 1978	Lin à feuilles de Salsola
<i>Phleum nodosum</i> L., 1759	Fléole de Bertoloni
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	Brunelle laciniée
<i>Thymelaea passerina</i> subsp. <i>pubescens</i> (Guss.) Meikle, 1985	Passerine
<i>Chara aspera</i> C.L. Willdenow, 1809	
<i>Chara contraria</i> A. Braun	
<i>Nitellopsis obtusa</i> (Desv.) Groves	
<i>Chara intermedia</i> A. Br.	
<i>Nitella tenuissima</i> (Desvaux) Kützing, 1843	
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraille
<i>Achnatherum bromoides</i> (L.) P.Beauv., 1812	Plumet faux brome, Stipe faux Brome
<i>Adonis aestivalis</i> L., 1762	Goutte de sang d'été, Adonis d'été
<i>Aegilops cylindrica</i> Host, 1802	Égilope cylindrique
<i>Aegilops geniculata</i> Roth, 1797	Égilope ovale, Égilope ovoïde
<i>Allium atroviolaceum</i> Boiss., 1846	
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793	Amélanchier
<i>Anthericum liliago</i> L., 1753	Phalangère à fleurs de lys, Phalangère petit-lis, Bâton de Saint Joseph, Anthéricum à fleurs de Lis
<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L., 1753	Aphyllanthe de Montpellier, Œillet-bleu-de-Montpellier, Bragalou
<i>Aristolochia pistolochia</i> L., 1763	Pistolochie
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine
<i>Astragalus incanus</i> L., 1759	Astragale blanchâtre
<i>Avena sterilis</i> L., 1762	Avoine à grosses graines
<i>Bifora radians</i> M.Bieb., 1819	Bifora rayonnante, Sudeur
<i>Biscutella lima</i> Rchb., 1832	
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode rameux
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers

<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch, 1833	Moutarde noire, Chou noir
<i>Bromus squarrosus</i> L., 1753	Brome raboteux
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge
<i>Carduus nigrescens</i> Vill. subsp. <i>nigrescens</i>	Chardon noircissant
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laîche glauque, Langue-de-pic
<i>Carex halleriana</i> Asso subsp. <i>halleriana</i>	Laîche de Haller
<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758	Laîche humble
<i>Catananche caerulea</i> L., 1753	Cupidone, Catananche bleue, Cigaline
<i>Centaurea paniculata</i> L., 1753	Centaurée à panicule, Centaurée paniculée
<i>Chaenorrhinum rubrifolium</i> (Robill. & Castagne ex DC.) Fourr., 1869	Petite linaire à feuilles rougeatres, Linaire à feuilles rougeâtres
<i>Chrozophora tinctoria</i> (L.) A.Juss., 1824	Tournesol des teinturiers
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé
<i>Colchicum longifolium</i> Castagne, 1845	Colchique de Naples
<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	Baguenaudier, Arbre à vessies
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies, Vrillée
<i>Coris monspeliensis</i> L., 1753	Coris de Montpellier
<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage
<i>Coronilla minima</i> subsp. <i>lotoides</i> (W.D.J.Koch) Nyman, 1878	Coronille faux Lotier
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante
<i>Crepis foetida</i> L., 1753	Crépide fétide
<i>Dianthus godronianus</i> Jord., 1855	
<i>Diplotaxis muralis</i> (L.) DC., 1821	Diplotaxe des murs, Roquette des murailles
<i>Dorycnium hirsutum</i> (L.) Ser., 1825	Dorycnium hirsute, Dorycnie hirsute
<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop. subsp. <i>pentaphyllum</i>	Dorycnie à cinq feuilles
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles
<i>Erysimum nevadense</i> subsp. <i>collisparsum</i> (Jord.) P.W.Ball, 1990	Vélar de Provence
<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	Euphorbe fluette
<i>Euphorbia taurinensis</i> All., 1785	Euphorbe de Turin
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron
<i>Festuca occitanica</i> (Litard.) Auquier & Kerguélen, 1975	Fétuque d'Occitanie
<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren. & Godr., 1847	Fumana à tiges retombantes, Fumana vulgaire, Héliantheme nain
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve
<i>Fumaria parviflora</i> Lam., 1788	Fumeterre à petites fleurs
<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh. ex Hoffm., 1804	Galéopsis à feuilles étroites, Filasse bâtarde
<i>Galium corrudifolium</i> Vill., 1779	Gaillet à feuilles d'Asperge
<i>Galium parisiense</i> L., 1753 (s. str.)	Gaillet de Paris
<i>Galium tricornutum</i> Dandy, 1957	Gaillet à trois cornes
<i>Genista cinerea</i> (Vill.) DC., 1805	Genêt cendré
<i>Genista hispanica</i> L. subsp. <i>hispanica</i>	Petit Genêt d'Espagne
<i>Genista pilosa</i> L., 1753	Genêt poilu, Genêt velu, Genette
<i>Gladiolus italicus</i> Mill., 1768	Glaïeul des moissons, Glaïeul d'Italie

<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	Globulaire commune, Globulaire vulgaire, Globulaire ponctuée
<i>Helianthemum hirtum</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème hérissé
<i>Helianthemum salicifolium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème à feuilles de saule
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc
<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval
<i>Iberis linifolia</i> L. subsp. <i>linifolia</i>	Ibérís de Prost
<i>Iberis pinnata</i> L., 1755	Ibérís à feuilles pennatifides
<i>Inula conyza</i> DC., 1836	Inule conyze, Inule squarreuse
<i>Inula montana</i> L., 1753	Inule des montagnes
<i>Iris lutescens</i> Lam., 1789	Iris jaunâtre
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Peteron
<i>Knautia collina</i> Jord., 1848	Knautie pourpre
<i>Koeleria vallesiana</i> (Honck.) Gaudin subsp. <i>vallesiana</i>	Koelérie du Valais
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette
<i>Leontodon hirtus</i> L., 1759	Liondent de Villars
<i>Lepidium campestre</i> (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre, Passerage des champs
<i>Lepidium hirtum</i> (L.) Sm. subsp. <i>hirtum</i>	Passerage hérissée
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	Linaire rampante
<i>Linaria simplex</i> (Willd.) DC., 1805	Linaire simple
<i>Linum narbonense</i> L., 1753	Lin de Narbonne
<i>Linum strictum</i> L., 1753	Lin raide, Lin droit
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope
<i>Malva setigera</i> Spenn., 1829	Mauve hérissée
<i>Marrubium vulgare</i> L., 1753	Marrube commun, Marrube vulgaire
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine
<i>Medicago monspeliaca</i> (L.) Trautv., 1841	Luzerne de Montpellier
<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	Mélilot officinal, Mélilot jaune
<i>Monotropa hypopitys</i> L., 1753	Monotrope sucepin
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu
<i>Nigella hispanica</i> var. <i>parviflora</i> Coss.	Nigelle de France
<i>Odontites viscosus</i> (L.) Clairv., 1811	Euphraise visqueuse, Odontitès visqueux
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe
<i>Ononis reclinata</i> L., 1763	Bugrane à fleurs pendantes
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Briq., 1913	Bugrane maritime
<i>Onopordum acanthium</i> L., 1753	Onopordon faux-acanthe, Chardon aux ânes
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille
<i>Orlaya grandiflora</i> (L.) Hoffm., 1814	Caucalis à grandes fleurs
<i>Orlaya platycarpus</i> W.D.J.Koch, 1824	Orlaya de Koch
<i>Orobanche amethystea</i> Thuill., 1799	Orobanche violette, Orobanche du Panicaut
<i>Orobanche gracilis</i> Sm., 1798	Orobanche grêle, Orobanche à odeur de Girofle
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot
<i>Phillyrea angustifolia</i> L., 1753	Alavert à feuilles étroites

<i>Pinus halepensis</i> Mill., 1768	Pin d'Halep, Pin blanc, Pin blanc de Provence
<i>Pistacia terebinthus</i> L., 1753	Pistachier térébinthe, Pudis
<i>Poa compressa</i> L., 1753	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties
<i>Polycnemon majus</i> A.Braun, 1841	Grand polycnème, Grand Polycnémum
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847	Buisson ardent
<i>Quercus ilex</i> L., 1753	Chêne vert
<i>Rapistrum rugosum</i> (L.) All., 1785	Rapistre rugueux, Ravaniscle
<i>Rhamnus saxatilis</i> Jacq., 1762	Nerprun des rochers
<i>Rhaponticum coniferum</i> (L.) Greuter, 2003	Pomme-de-pin
<i>Ruta angustifolia</i> Pers., 1805	Rue à feuilles étroites
<i>Saponaria ocymoides</i> L. subsp. <i>ocymoides</i>	Saponaire faux Basilic
<i>Scandix pecten-veneris</i> L. subsp. <i>pecten-veneris</i>	Scandix Peigne-de-Vénus
<i>Scorzonera austriaca</i> subsp. <i>bupleurifolia</i> (Pouzolz ex Timb.-Lagr. & Jeanb.) Bonnier, 1923	Scorsonère à feuilles de buplèvre, Scorzonère à feuilles de Buplèvre
<i>Silene italica</i> (L.) Pers., 1805	Silène d'Italie
<i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799	Silène cure-oreille, Silène à oreillettes
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte
<i>Sorbus domestica</i> L., 1753	Cormier, Sorbier domestique
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	Sorgho d'Alep, Herbe de Cuba
<i>Spartium junceum</i> L., 1753	Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc
<i>Stipa iberica</i> Martinovsky, 1966	Plumet d'Espagne, Stipe ibère
<i>Stipa offneri</i> Breistr., 1950	Stipe d'Offner
<i>Symphytum tuberosum</i> L., 1753	Consoude à tubercules
<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	Germandrée des montagnes
<i>Thesium humifusum</i> subsp. <i>divaricatum</i> (Mert. & W.D.J.Koch) Bonnier & Layens, 1894	Thésium divariqué
<i>Thymus embergeri</i> Roussine, 1952	Thym d'Emberger
<i>Trinia glauca</i> (L.) Dumort., 1827	Trinie commune, Trinie glauque, Trinia vulgaire
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne
<i>Vicia pannonica</i> var. <i>purpurascens</i> (DC.) Ser., 1825	Vesce striée
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort., 1824	Vulpie ambiguë, Vulpie ciliée
<i>Xanthium spinosum</i> L., 1753	Lampourde épineuse
<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge sauvage
<i>Galium timeroi</i> Jord., 1846	Gaillet de Timéroï, Gaillet de Jordan
<i>Quercus coccifera</i> L., 1753	Chêne Kermès
<i>Centaureum tenuiflorum</i> subsp. <i>acutiflorum</i> (Schott) Zeltner, 1970	Petite-centaurée à petites fleurs
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs
<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	Genêt des teinturiers, Petit Genêt
<i>Inula helvetica</i> Weber, 1784	Inule de Vaillant, Inule de Suisse
<i>Orobanche hederæ</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude
<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	Vigne cultivée

<i>Epipactis helleborine</i> subsp. <i>tremolsii</i> (Pau) E.Klein, 1979	Épipactis de Tremols
<i>Monotropa hypopitys</i> L. subsp. <i>hypopitys</i>	Monotrope Sucepin
<i>Agrostis gigantea</i> Roth, 1788	Agrostide géant, Fiorin
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules
<i>Aristolochia clematitis</i> L., 1753	Aristolochie clématite, Poison de terre
<i>Brachypodium distachyon</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode à deux épis, Brachypode des bois
<i>Buglossoides purpureocaerulea</i> (L.) I.M.Johnst., 1954	Thé d'Europe
<i>Bupleurum baldense</i> Turra, 1764	Buplèvre du Mont Baldo, Buplèvre opaque
<i>Centaurea calcitrapa</i> L., 1753	Centaurée chausse-trape, Centaurée Chausse-trappe
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flamme, Clématite odorante
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun
<i>Helianthus annuus</i> L., 1753	Tournesol, Grand-soleil, Graines-à-perroquets
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage, Boquettier
<i>Mantisalca salmantica</i> (L.) Briq. & Cavill., 1930	Centaurée de Salamanque, Microlonque de Salamanque
<i>Phlomis herba-venti</i> L., 1753	Herbe au vent
<i>Scolymus hispanicus</i> L., 1753	Scolyme d'Espagne, Chardon d'Espagne
<i>Sideritis romana</i> L., 1753	Crapaudine romaine, Thé de campagne
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable Négondo
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Sceau de Notre Dame
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L. subsp. <i>amygdaloides</i>	Herbe à la faux
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen, 1989	Coronille faux-séné, Coronille arbrisseau
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles
<i>Lapsana communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	Lampsane commune
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
<i>Anthemis cotula</i> L., 1753	Camomille puante, Anthémis fétide, Anthémis puante
<i>Aristolochia rotunda</i> L. subsp. <i>rotunda</i>	Aristolochie arrondie
<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Macusson, Gland-de-terre
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>falcata</i> (L.) Arcang., 1882	Luzerne sauvage
<i>Nepeta cataria</i> L., 1753	Herbe aux chats, Cataire, Menthe des chats
<i>Orobanche kochii</i> F.W.Schultz, 1847	
<i>Tragopogon pratensis</i> subsp. <i>orientalis</i> (L.) Celak., 1871	Salsifis d'Orient
<i>Odontites vernus</i> subsp. <i>serotinus</i> (Coss. & Germ.) Corb., 1894	Odontitès tardif
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce
<i>Silene baccifera</i> (L.) Roth, 1788	Cucubale couchée
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs
<i>Alcea rosea</i> L., 1753	Rose trémière, Passerose

<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laîche à épis pendants, Laîche pendante
<i>Carex viridula</i> Michx., 1803 (s. str.)	Laîche tardive, Carex tardif
<i>Cirsium monspessulanum</i> (L.) Hill, 1768	Cirse de Montpellier
<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	Euphorbe prostrée
<i>Euphorbia serpens</i> Kunth, 1817	Euphorbe rampante
<i>Hippophae rhamnoides</i> subsp. <i>fluviatilis</i> Soest, 1952	Argousier des fleuves
<i>Jasminum fruticans</i> L., 1753	Jasmin jaune, Jasmin d'été
<i>Melica ciliata</i> L., 1753	Mélique ciliée
<i>Osyris alba</i> L., 1753	Rouvet blanc
<i>Pastinaca sativa</i> subsp. <i>urens</i> (Req. ex Godr.) Celak., 1875	Panais brûlant
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine
<i>Potamogeton nodosus</i> Poir., 1816	Potamot nouveaux
<i>Rosa corymbifera</i> Borkh., 1790	Rosier à fleurs en corymbe
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972	Scirpe-jonc
<i>Senecio doria</i> L., 1759	Séneçon Doria, Herbe dorée
<i>Tamarix gallica</i> L., 1753	Tamaris de France, Tamaris commun
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine, Francormier
<i>Dorycnium rectum</i> (L.) Ser., 1825	Dorycnium dréssé, Dorycnie dressée
<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf., 1799	Prêle très rameuse, Prêle rameuse
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
<i>Glaucium flavum</i> Crantz, 1763	Glaucière jaune, Pavot jaune des sables
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal
<i>Medicago sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Luzerne cultivée
<i>Morus alba</i> L., 1753	Mûrier blanc
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier
<i>Plantago lagopus</i> L., 1753	Plantain queue de lièvre, Plantain Pied-de-lièvre
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier
<i>Ptychotis saxifraga</i> (L.) Loret & Barrandon, 1876	Ptychotis à feuilles variées
<i>Rubus x uncinellus</i> P.J.Müll. & Lefèvre, 1859	Ronce
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon
<i>Sedum ochroleucum</i> Chaix, 1785	Orpin à pétales droits
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance
<i>Acer monspessulanum</i> L., 1753	Érable de Montpellier, Agas, Azerou
<i>Allium oporinanthum</i> Brullo, Pavone & Salmeri, 1977	Ail de Girerd
<i>Anemone hepatica</i> L., 1753	Hépatique à trois lobes
<i>Arabis planisiliqua</i> (Pers.) Rchb., 1838	Arabette à fruits aplatis, Arabette des bois
<i>Asplenium fontanum</i> (L.) Bernh., 1799	Doradille de Haller, Doradille des sources, Asplénium de Haller
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge, Asplénie
<i>Astragalus hypoglottis</i> L. subsp. <i>hypoglottis</i>	Astragale pourpre
<i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753	Astragale de Montpellier, Esparcette bâtarde
<i>Bupleurum praealtum</i> L., 1756	Buplèvre élevé
<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	Campanule agglomérée
<i>Coronilla minima</i> L., 1756	Coronille naine, Coronille mineure

<i>Dianthus scaber</i> Chaix, 1785	Œillet à poils rudes, Oeillet rude
<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800	Épipactis à petites feuilles
<i>Euphorbia spinosa</i> L., 1753	Euphorbe épineuse
<i>Falcaria vulgaris</i> Bernh., 1800	Falcaire de Rivin
<i>Galium obliquum</i> Vill., 1785	Gaillet oblique
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît
<i>Inula salicina</i> L., 1753	Inule à feuilles de saule
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort., 1827	Linaire bâtarde, Velvotte, Kickxia bâtarde
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore
<i>Melilotus spicatus</i> (Sm.) Breistr., 1956	Méililot de Naples
<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf
<i>Onopordum illyricum</i> L., 1753	Onopordon d'Illyrie
<i>Phillyrea latifolia</i> L., 1753	Alavert à feuilles larges, Filaria à larges feuilles
<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	Pâturin bulbeux
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce, 1906	Sceau de salomon odorant, Polygonate officinal
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse
<i>Potentilla hirta</i> L., 1753	Potentille velue
<i>Pyrus spinosa</i> Forssk., 1775	Poirier amandier, Poirier à feuilles d'Amandier
<i>Rubus canescens</i> DC., 1813	Ronce blanchâtre
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle
<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau, 1909	Orpin blanc jaunâtre, Orpin de Nice, Sédum de Nice
<i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	Solidage verge d'or, Herbe des Juifs
<i>Stachys germanica</i> L. subsp. <i>germanica</i>	Sauge molle
<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite
<i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Tanaisie en corymbe, Marguerite en corymbes, Chrysanthème en corymbe
<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	Germandrée botryde
<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Coss. & Germ., 1861	Passerine annuelle, Langue-de-moineau
<i>Trifolium rubens</i> L., 1753	Trèfle rougeâtre, Trèfle pourpré
<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	Alysson à calice persistant
<i>Anisantha rubens</i> (L.) Nevski, 1934	Brome rouge
<i>Arenaria serpyllifolia</i> gpe	
<i>Berberis vulgaris</i> L., 1753	Épine-vinette, Berbérís commun
<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	Gnaphale dressé, Micrope droit, Micrope érigé, Micropus dressé, , Cotonnière dressée
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé
<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis, 1793	Chardon à petites fleurs, Chardon à petits capitules
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide
<i>Centranthus calcitrapae</i> (L.) Dufr., 1811	Centranthe chausse-trappe, Centranthe Chausse-trape
<i>Clypeola jonthlaspi</i> L., 1753	Clypéole jonthlaspi
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune, Hélianthème commun
<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de Roquette

<i>Lolium rigidum</i> Gaudin subsp. <i>rigidum</i>	Ivraie à épi serré
<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies
<i>Minuartia hybrida</i> (Vill.) Schischk., 1936	Alsine à feuilles étroites, Minuartie hybride
<i>Neatostema apulum</i> (L.) I.M.Johnst., 1953	Grémil d'Apulie
<i>Pardoglossum cheirifolium</i> (L.) Barbier & Mathez, 1973	Cynoglosse à feuilles de Giroflée
<i>Plantago sempervirens</i> Crantz, 1766	Œil de chien, Plantain toujours vert
<i>Reichardia picroides</i> (L.) Roth, 1787	Reichardie
<i>Senecio gallicus</i> Vill., 1785	Séneçon de Gaule, Séneçon de France
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill subsp. <i>asper</i>	Laiteron piquant
<i>Vicia macrocarpa</i> (Moris) Bertol., 1850	Vesce à gros fruits
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie, Amaranthe à racine rouge, Blé rouge
<i>Beta vulgaris</i> subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang., 1882	Bette maritime
<i>Bufonia paniculata</i> Dubois ex Delarbre, 1800	Bufonie paniculée
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse
<i>Cydonia oblonga</i> Mill., 1768	Cognassier commun
<i>Dianthus balbisii</i> Ser., 1824	Œillet de Balbis
<i>Diplotaxis eruroides</i> (L.) DC., 1821	Diplotaxe fausse-roquette, Roquette blanche
<i>Eragrostis minor</i> Host, 1809	Éragrostis faux-pâturin, Petit Éragrostis
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe
<i>Hieracium glaucinum</i> gpe	
<i>Knautia integrifolia</i> (L.) Bertol., 1836	Knautie à feuilles entières
<i>Lactuca viminea</i> subsp. <i>chondrilliflora</i> (Boreau) Bonnier, 1923	Laitue
<i>Ononis minutissima</i> L., 1753	Bugrane très grêle
<i>Periploca graeca</i> L., 1753	Bourreau-des-arbres
<i>Petrorhagia saxifraga</i> (L.) Link subsp. <i>saxifraga</i>	Oeillet des rochers
<i>Portulaca grandiflora</i> Hook., 1829	Pourpier à grandes fleurs
<i>Portulaca oleracea</i> gpe	
<i>Prospero autumnale</i> (L.) Speta, 1982	Scille d'automne
<i>Salvia verbenaca</i> L., 1753	Sauge fausse-verveine
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire
<i>Stipa pennata</i> gpe	
<i>Tribulus terrestris</i> L., 1753	Croix de Malte, Tribule terrestre
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Viorne tin, Fatamot
<i>Anthemis arvensis</i> L., 1753	Anthémis des champs, Camomille sauvage
<i>Buglossoides arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i>	
<i>Camelina microcarpa</i> Andr. ex DC. subsp. <i>sylvestris</i> (Wallr.) Hiitonen	Caméline à petits fruits
<i>Hypecoum pendulum</i> L., 1753	Cumin pendant
<i>Allium polyanthum</i> Schult. & Schult.f., 1830	Ail à nombreuses fleurs, Poireau des vignes
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs, Queue-de-renard
<i>Angelica sylvestris</i> L. subsp. <i>sylvestris</i>	
<i>Arenaria leptoclados</i> (Rchb.) Guss., 1844	Sabline à parois fines, Sabline grêle

<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik. subsp. bursa-pastoris	
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Her. subsp. cicutarium	Cicutaire
<i>Erucastrum nasturtiifolium</i> (Poir.) O.E.Schulz subsp. nasturtiifolium	Fausse Roquette à feuilles de Cresson
<i>Hordeum murinum</i> subsp. leporinum (Link) Arcang., 1882	Orge des lièvres
<i>Medicago orbicularis</i> (L.) Bartal., 1776	Luzerne orbiculaire
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère
<i>Ornithogalum angustifolium</i> gpe	
<i>Pastinaca sativa</i> var. arvensis Pers., 1805	Panais sauvage
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel
<i>Podospermum laciniatum</i> (L.) DC., 1805	Scorzonère à feuilles de Chausse-trape
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	Polygala commun, Polygala vulgaire
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu
<i>Schedonorus arundinaceus</i> gpe	
<i>Sclerochloa dura</i> (L.) P.Beauv., 1812	Schlérochloa raide
<i>Taraxacum erythrospermum</i> Andrz. ex Besser, 1821	Pissenlit gracile, Pissenlit à feuilles lisses
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit
<i>Typha minima</i> Funck, 1794	Petite massette, Massette grêle
<i>Vicia hybrida</i> L., 1753	Vesce hybride
<i>Bunias erucago</i> L., 1753	Bunias fausse-roquette, Roquette des champs
<i>Papaver argemone</i> L., 1753	Pavot argémone, Coquelicot Argémone
<i>Papaver hybridum</i> L., 1753	Pavot hybride
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs
<i>Ranunculus arvensis</i> L., 1753	Renoncule des champs, Chausse-trappe des blés
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun
<i>Bidens tripartita</i> L. subsp. tripartita	Eupatoire aquatique
<i>Blackstonia imperfoliata</i> (L.f.) Samp., 1913	Centaurée jaune, Chlore non perfoliée
<i>Chenopodium vulvaria</i> L., 1753	Chénopode fétide, Chénopode puant
<i>Corispermum gallicum</i> Iljin, 1929	
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale
<i>Dittrichia graveolens</i> (L.) Greuter, 1973	Inule fétide, Inule à forte odeur
<i>Echinochloa muricata</i> var. microstachya Wiegand, 1921	Échinochloé
<i>Juncus alpinoarticulatus</i> subsp. fuscoater (Schreb.) O.Schwarz, 1949	
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve
<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagre bisannuelle
<i>Oxybasis glauca</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode glauque
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire
<i>Rosa squarrosa</i> (Rau) Boreau, 1857	Rosier rude, Églantier rude
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire glauque, Sétaire naine
<i>Typha laxmannii</i> Lepech., 1801	Massette de Laxmann
<i>Vitis vulpina</i> L., 1753	Vigne à feuilles cordées

<i>Acer opalus</i> Mill., 1768	Érable à feuilles d'obier, Érable opale, Érable d'Italie
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	Plantain d'eau à feuilles lancéolées, Alisma lancéolée
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale
<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	Armoise champêtre, Aurone-des-champs, Armoise rouge
<i>Bromopsis ramosa</i> (Huds.) Holub, 1973	Brome âpre
<i>Carex divulsa</i> gpe	
<i>Centaurea jacea</i> L. subsp. jacea	
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800	Petite centaurée commune, Erythrée
<i>Cyperus flavescens</i> L., 1753	Souchet jaunâtre
<i>Cytisophyllum sessilifolium</i> (L.) O.Lang, 1843	Cytise à feuilles sessiles, Cytisophylle à feuilles sessiles
<i>Epilobium dodonaei</i> Vill. subsp. dodonaei	Épilobe Romarin
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs
<i>Epipactis rhodanensis</i> Gévaudan & Robatsch, 1994	Épipactis du Rhône
<i>Euphorbia platyphyllos</i> L., 1753	Euphorbe à feuilles larges, Euphorbe à feuilles plates
<i>Helictochloa pratensis</i> subsp. pratensis	Avoine des prés
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau
<i>Lepidium latifolium</i> L., 1753	Passerage à feuilles larges, Grande Passerage
<i>Lithospermum officinale</i> L., 1753	Grémil officinal, Herbe aux perles
<i>Origanum vulgare</i> L. subsp. vulgare	Origan commun
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	Renouée Poivre d'eau
<i>Persicaria mitis</i> (Schrank) Assenov, 1966	Renouée douce
<i>Plantago arenaria</i> Waldst. & Kit., 1802	Plantain d'Inde
<i>Potamogeton lucens</i> L., 1753	Potamot luisant, Potamot brillant
<i>Pyrus communis</i> subsp. communis	
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau
<i>Vicia cracca</i> gpe	
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce
<i>Carduus pycnocephalus</i> L., 1763	Chardon à tête dense, Chardon à capitules denses
<i>Carthamus lanatus</i> L., 1753	Centaurée laineuse, Faux Safran
<i>Centaurea paniculata</i> L. subsp. paniculata	Centaurée paniculée
<i>Coronilla scorpioides</i> (L.) W.D.J.Koch, 1837	Coronille scorpion
<i>Crepis foetida</i> L. subsp. foetida	Crépide fétide
<i>Crepis pulchra</i> L., 1753	Crépide élégante, Crépide jolie
<i>Crupina vulgaris</i> Cass., 1817	Crupine commune, Crupine vulgaire
<i>Dactylis glomerata</i> subsp. hispanica (Roth) Nyman, 1882	Dactyle d'Espagne
<i>Erodium ciconium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium Bec-de-cigogne
<i>Galium verum</i> L. subsp. verum	Caille-lait jaune
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles

<i>Linum strictum</i> L. subsp. <i>strictum</i>	Lin droit
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>delortii</i> (F.W.Schultz) Nyman, 1878	Lotier de Delort
<i>Microthlaspi perfoliatum</i> (L.) F.K.Mey., 1973	Tabouret perfolié
<i>Minuartia hybrida</i> subsp. <i>laxa</i> (Jord.) Jauzein, 2010	
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel subsp. <i>ramosissima</i>	Myosotis rameux
<i>Ophrys passionis</i> Sennen, 1926	Ophrys de la passion
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés
<i>Potentilla argentea</i> L., 1753	Potentille argentée
<i>Rumex pulcher</i> L., 1753	Patience élégante, Rumex joli
<i>Tragopogon porrifolius</i> subsp. <i>porrifolius</i>	Salsifis du Midi
<i>Vicia peregrina</i> L., 1753	Vesce voyageuse
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons
<i>Vicia tetrasperma</i> gpe	
<i>Chenopodium album</i> L. subsp. <i>album</i>	Senousse
<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	Panic à fleurs dichotomes, Panic dichotome
<i>Lomelosia simplex</i> (Desf.) Raf., 1838	Scabieuse simple
<i>Agrostis capillaris</i> var. <i>capillaris</i>	Agrostis capillaire
<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	Amarante albus, Amarante blanche
<i>Cynoglossum creticum</i> Mill., 1768	Cynoglosse de Crête, Cynoglosse peint
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe
<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse, Laitue sauvage
<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	Lotier maritime, Lotier à gousse carrée, Téragonolobe maritime
<i>Paliurus spina-christi</i> Mill., 1768	Épine-du-Christ
<i>Potamogeton pusillus</i> L., 1753	Potamot fluet
<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D.A.Webb, 1967	Amandier amer
<i>Sison amomum</i> L., 1753	Sison, Sison amome, Sison aromatique
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun
<i>Alcea biennis</i> Winterl, 1788	Mauve bisannuelle, Alcéa bisannuelle
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	Arroche hastée
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste
<i>Echinops sphaerocephalus</i> L., 1753	Échinops à tête ronde, Boulette à grosse tête
<i>Echium italicum</i> L., 1753	Vipérine d'Italie, Vipérine des Albères
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L., 1753	Olivier de bohème, Arbre d'argent, Arbre de paradis
<i>Erodium acaule</i> (L.) Bech. & Thell., 1928	Érodium acaule
<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	Herniaire velue
<i>Loncomelos narbonense</i> (L.) Raf., 1840	Ornithogale de Narbonne
<i>Melilotus altissimus</i> Thuill., 1799	Méililot élevé
<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen
<i>Schenkia spicata</i> (L.) Mansion, 2004	Petite-centaurée en épis
<i>Solanum villosum</i> Mill., 1768	Morelle poilue
<i>Trifolium pratense</i> var. <i>pratense</i>	

<i>Viscum album</i> L. subsp. <i>album</i>	Gui des feuillus
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage
<i>Najas marina</i> L., 1753	Naïade majeure, Naïade marine
<i>Salix</i> L., 1753	
<i>Allium oleraceum</i> L., 1753	Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés
<i>Chenopodium album</i> subsp. <i>opulifolium</i> (Schrad. ex W.D.J.Koch & Ziz) Batt., 1890	Chénopode à feuilles d'Obier
<i>Fumaria vaillantii</i> Loisel., 1809 (s. str.)	Fumeterre de Vaillant
<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	Ail à tête ronde
<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby, 1828	Aulne cordé, Aulne à feuilles en cœur, Aulne de Corse, Aune cordiforme
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	Herbe à l'esquinancie, Aspérule des sables
<i>Carlina hispanica</i> Lam., 1785	
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel
<i>Euphorbia nicaeensis</i> All., 1785	Euphorbe de Nice
<i>Genista pulchella</i> subsp. <i>villarsiana</i> (Jord.) F.Conti, 2007	Genêt de Villars
<i>Juniperus phoenicea</i> L. subsp. <i>phoenicea</i>	Genevrier de phoenicie, Lycien
<i>Lavandula angustifolia</i> Mill. subsp. <i>angustifolia</i>	Lavande officinale
<i>Linum campanulatum</i> L., 1753	Lin campanulé
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>corniculatus</i>	Sabot-de-la-mariée
<i>Lysimachia foemina</i> (Mill.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron bleu
<i>Phelipanche rosmarina</i> (Beck) Banfi, Galasso & Soldano, 2005	Orobanche du Romarin
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix subsp. <i>trichophyllus</i>	Renoncule de Drouet
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant
<i>Seseli galloprovinciale</i> Reduron, 1993	Séséli de Provence
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée, Panic verticillé
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs, Raveluche
<i>Staelina dubia</i> L., 1753	Stéhéline douteuse
<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753	Trèfle à folioles étroites, Queue-de-renard
<i>Vitis vinifera</i> L. subsp. <i>vinifera</i>	Vigne cultivée
<i>Anisantha madritensis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome de Madrid
<i>Arabis hirsuta</i> gpe	
<i>Astragalus hamosus</i> L., 1753	Astragale à gousses en hameçon
<i>Carex divisa</i> Huds., 1762	Laîche divisée
<i>Crepis foetida</i> subsp. <i>rhoeadifolia</i> (M.Bieb.) Celak., 1871	Crépide à feuilles de Pavot
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues
<i>Festuca cinerea</i> Vill., 1786	Fétuque cendrée
<i>Galium parisiense</i> gpe	
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat
<i>Lathyrus cicera</i> L., 1753	Gessette, Jarosse
<i>Lepidium draba</i> L., 1753	Passerage drave , Pain-blanc
<i>Medicago rigidula</i> (L.) All., 1785	Luzerne de Gérard, Luzerne rigide
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Fausse fléole, Rostraria à crête, Koelérie fausse Fléole

<i>Silene conica</i> L., 1753	Silène conique
<i>Silene nocturna</i> L., 1753	Silène nocturne
<i>Stellaria pallida</i> (Dumort.) Piré, 1863	Mouron pâle, Stellaire pâle, Stellaire sans pétales
<i>Stipa eriocalis</i> Borbás, 1878	Stipe à tige laineuse, Stipe de France
<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753	Trèfle rude, Trèfle scabre
<i>Trifolium stellatum</i> L., 1753	Trèfle étoilé
<i>Valerianella discoidea</i> (L.) Loisel., 1810	Mâche discoïde, Mâche à disque
<i>Vulpia unilateralis</i> (L.) Stace, 1978	Vulpie unilatérale
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle du Brésil
<i>Achillea collina</i> Becker ex Rchb., 1832	
<i>Epipactis fageticola</i> (C.E.Hermos.) Devillers-Terschuren & Devillers, 1999	Épipactis des hêtraies
<i>Convolvulus cantabrica</i> L., 1753	Liseron des monts Cantabriques, Herbe de Biscaye
<i>Myricaria germanica</i> (L.) Desv., 1824	Tamarin d'Allemagne, Petit Tamaris
<i>Arceuthobium oxycedri</i> (DC.) M.Bieb., 1819	Gui du genévrier, Arceutobe
<i>Primula vulgaris</i> Huds. subsp. <i>vulgaris</i>	Primevère acaule
<i>Descurainia sophia</i> (L.) Webb ex Prantl, 1891	Sisymbre sagesse, Descurainie Sagesse
<i>Roemeria hybrida</i> (L.) DC., 1821	Roémie hybride
<i>Sisymbrium polyceratium</i> L., 1753	Sisymbre à nombreuses cornes
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnide, Bouillon femelle

ANNEXE N° 2 : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL

Source : Silène, Faune PACA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Faune PACA	Statut
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	2017	
<i>Aquila pennata</i>	Aigle botté	2016	
<i>Aquila sp.</i>	Aigle indéterminé	2016	
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	2015	
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	2016	possible (2
<i>Melanocorypha calandra</i>	Alouette calandre	2016	certaine (13
<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	2016	probable (5
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	2017	certaine (16
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	2017	certaine (50
<i>Ardeidae sp.</i>	Ardeidae indéterminé	2013	
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	2014	
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	2009	
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	2016	
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	2011	
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	2013	
<i>Calidris temminckii</i>	Bécasseau de Temminck	2013	
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	2016	
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	2016	
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	2016	
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	2013	
<i>Motacilla alba yarrellii</i>	Bergeronnette de Yarrell	2015	
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	2017	certaine (13
<i>M.f.cinereocapilla</i>	Bergeronnette d'Italie	2011	possible (2
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	2017	certaine (19
<i>M.f.thunbergi</i>	Bergeronnette nordique	2012	
<i>M.f.flava</i>	Bergeronnette printanière	2012	
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	2016	certaine (16
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	2017	
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	2016	certaine (13
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	2016	probable (6
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	2017	certaine (13
<i>Plectrophenax nivalis</i>	Bruant des neiges	2013	
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	2017	
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	2016	
<i>Emberiza</i>	Bruant indéterminé	2016	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	2015	
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	2015	
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	2017	certaine (16
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	2017	certaine (16

<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	2016	possible (30
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	2017	
<i>Circus sp.</i>	Busard indéterminé	2013	
<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle	2013	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	2017	
<i>Buteo sp.</i>	Buse indéterminée	2012	
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	2017	certaine (16
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	2016	
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	2016	probable (5
<i>Callonetta leucophrys</i>	Canard à collier noir	2013	
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	2017	
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	2017	certaine (13
<i>Anatidae sp.</i>	Canard de surface indéterminé	2015	
<i>origine non naturelle</i>	Canard domestique	2015	
<i>Anatidae sp. x Anatidae sp.</i>	Canard hybride	2016	
<i>Anatidae sp.</i>	Canard indéterminé	2011	
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	2016	
<i>Aythya sp.</i>	Canard plongeur indéterminé	2015	
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	2017	
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	2017	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	2017	certaine (14
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	2016	
<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	2015	
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	2017	
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	2015	
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	2016	
<i>Tringa stagnatilis</i>	Chevalier stagnatile	2014	
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	2016	
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	2017	certaine (16
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	2017	certaine (14
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	2015	certaine (13
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	2015	
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	2014	
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur	2017	possible (2
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	2017	probable (6
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	2016	certaine (16
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	2017	certaine (16
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	2016	
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	2016	possible (2
<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée	2017	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	2017	certaine (19
<i>Corvus corone / cornix</i>	Corneille noire ou mantelée	2017	
<i>Corvus corone x cornix</i>	Corneille noire x mantelée hybride	2017	
<i>Corvidae sp.</i>	Corvidé indéterminé	2015	
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	2013	

<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	2016	certaine (13)
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	2016	
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	2016	
<i>Numenius sp.</i>	Courlis indéterminé	2014	
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	2016	
<i>Pyrhhorax pyrrhonorax</i>	Crave à bec rouge	2014	
<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur	2012	
<i>Cygnus atratus</i>	Cygne noir	2012	
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	2017	certaine (18)
<i>Himantopus himantopus</i>	Échasse blanche	2016	
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	2016	probable (5)
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	2017	probable (8)
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	2017	certaine (19)
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	2017	certaine (13)
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	2017	certaine (14)
<i>Falco naumanni</i>	Faucon crécerellette	2016	
<i>Falco naumanni / tinnunculus</i>	Faucon crécerellette ou crécerelle	2016	
<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Eléonore	2012	
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	2017	
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	2016	certaine (14)
<i>Falco sp.</i>	Faucon indéterminé	2017	
<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	2016	
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	2017	
<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre	2009	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	2017	certaine (16)
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	2012	
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	2016	probable (4)
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	2017	probable (8)
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette	2016	certaine (16)
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	2016	possible (30)
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	2017	certaine (19)
<i>Fringillidae sp.</i>	Fringille indéterminé	2015	
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	2017	certaine (13)
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	2017	certaine (13)
<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	2017	
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	2017	certaine (13)
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à oeil d’or	2009	
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	2017	certaine (50)
<i>Tetrastes bonasia</i>	Gélinotte des bois	1991	
<i>Glareola pratincola</i>	Glaréole à collier	2013	
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	2014	
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	2016	
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	2017	
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	2017	
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	2017	possible (30)

<i>Larus cachinnans</i>	Goéland pontique	2010	
<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	2017	certaine (19)
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	2017	
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	2016	
<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette	2017	
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	2017	
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	2017	certaine (18)
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	2017	certaine (19)
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	2017	certaine (16)
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	2016	probable (40)
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	2017	
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	2016	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	2017	
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	2016	
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	2017	
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	2016	certaine (16)
<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	2014	
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	2016	
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	2011	
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	2012	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	2017	certaine (19)
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	2017	
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	2016	possible (2)
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	2013	
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	2016	certaine (19)
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	2016	certaine (19)
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	2016	certaine (19)
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	2017	probable (7)
<i>Hirundinidae sp.</i>	Hirondelle indéterminée	2017	
<i>Cecropis daurica</i>	Hirondelle rousseline	2016	possible (2)
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	2016	certaine (19)
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	2016	certaine (19)
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	2016	certaine (13)
<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	2012	
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	2017	probable (5)
<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle lusciniioïde	2007	
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	2016	certaine (50)
<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches	2016	probable (8)
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	2010	
<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin	2015	
<i>Apus melba</i>	Martinet à ventre blanc	2017	possible (30)
<i>Apus sp.</i>	Martinet genre Apus	2010	
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	2016	probable (6)
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	2017	certaine (14)
<i>Turdus sp.</i>	Merle / Grive indéterminé	2014	

<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2017	certaine (50
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	2017	certaine (13
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	2017	certaine (19
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	2017	certaine (16
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	2017	probable (5
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	2014	probable (40
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	2017	certaine (14
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	2016	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	2017	certaine (16
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	2017	certaine (14
<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie	2015	possible (30
<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	2010	
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	2010	
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	2017	
<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle	2009	
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	2017	certaine (13
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	2017	certaine (14
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	2016	
<i>Anser sp.</i>	Oie indéterminée	2016	
<i>Exotic aves</i>	Oiseau exotique	2016	
<i>Aves sp.</i>	Oiseau indéterminé	2015	
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	2017	certaine (11
<i>Passeriformes sp.</i>	Passereau indéterminé	2015	
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	2017	probable (4
<i>Perdix / Alectoris sp.</i>	Perdrix indéterminée	2012	
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	2017	probable (7
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	2016	certaine (50
<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops	2016	certaine (13
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	2016	
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	2017	certaine (19
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	2017	certaine (19
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	2017	certaine (19
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	2017	certaine (14
<i>Lanius minor</i>	Pie-grièche à poitrine rose	2005	
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	2016	possible (2
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	2016	possible (2
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	2016	
<i>Lanius meridionalis</i>	Pie-grièche méridionale	2016	possible (2
<i>Columba livia f. domestica</i>	Pigeon biset domestique	2017	certaine (19
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	2016	
<i>Columba sp.</i>	Pigeon indéterminé	2014	
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	2017	probable (7
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	2017	probable (5
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	2016	
<i>Anthus richardi</i>	Pipit de Richard	2015	

<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	2016	
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	2017	
<i>Anthus sp.</i>	Pipit indéterminé	2015	
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	2016	certaine (16
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	2017	
<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	2017	
<i>Charadrius morinellus</i>	Pluvier guignard	2015	
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	2016	probable (5
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	2016	
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	2014	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	2017	probable (5
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	2017	certaine (13
<i>Rallidae sp.</i>	Rallidé indéterminé	2013	
<i>Falconiformes sp.</i>	Rapace indéterminé	2015	
<i>Strigiformes sp.</i>	Rapace nocturne indéterminé	2016	
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	2017	
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	2016	probable (10
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	2017	
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	2016	certaine (16
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	2016	certaine (16
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	2017	certaine (16
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	2016	certaine (13
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	2017	certaine (19
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	2016	certaine (16
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	2016	certaine (13
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	2017	
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	2017	
<i>Anas sp.</i>	Sarcelle indéterminée	2013	
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	2017	certaine (16
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	2017	certaine (16
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	2016	
<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek	2016	
<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel	2016	
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	2015	probable (40
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	2015	
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	2016	
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	2017	certaine (19
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	2016	
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	2016	
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	2016	certaine (13
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	2017	certaine (19
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	2016	
<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard	2014	
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	2017	certaine (13
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	2017	

<i>Vanellus gregarius</i>	Vanneau sociable	2007	
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	2015	
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	2015	
<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	2006	
<i>Serinus citrinella</i>	Venturon montagnard	2015	
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	2017	certaine (13

ANNEXE N° 3 : LISTE DES ESPECES D’INSECTES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL

Source : Silène, Faune PACA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Faune PACA	Silène
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	2016	
<i>Aeshna isoceles</i>	Aeschne isocèle	1988	25/06/1988
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	2013	
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	2016	26/05/2015
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	2015	25/06/1988
<i>Boyeria irene</i>	Spectre paisible	2016	
<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémorroïdal	2016	03/06/1989
<i>Calopteryx splendens splendens</i>	Caloptéryx éclatant	2016	26/05/2015
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Cériagrion délicat	1988	25/06/1988
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	2016	
<i>Coenagrion caeruleascens</i>	Agrion à stigmas pointus	1988	28/05/1988
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	2016	03/05/2011
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	2015	26/05/2015
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion exclamatif	1988	15/06/1988
<i>Cordulegaster boltonii immaculifrons</i>	Cordulégastre annelé	2016	25/06/1988
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	2016	26/05/2015
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Portecoupe holarctique	2016	03/06/1989
<i>Erythromma lindenii</i>	Naïade aux yeux bleus	2016	03/06/1989
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	2016	
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe gentil	2016	26/05/2015
<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable	2013	26/05/2015
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe à pattes noires	1994	
<i>Ischnura elegans</i>	Ischnure élégante	2016	
<i>Ischnura pumilio</i>	Ischnure naine	1989	26/05/2015
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	2013	26/05/2015
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	2016	15/06/1988
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches	2015	
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Onychogomphe à pinces	2016	20/08/2015
<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>	Onychogomphe à pinces méridional	2016	
<i>Onychogomphus uncatus</i>	Onychogomphe à crochets	2016	
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs	2015	
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	2016	26/05/2015
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	2016	03/06/1989
<i>Orthetrum coerulescens coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant	1994	19/08/2015
<i>Oxygastra curtisii</i>	Oxycordulie à corps fin	1988	25/06/1988
<i>Platycnemis latipes</i>	Pennipatte blanchâtre	2016	26/05/2015
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Nymphe au corps de feu	2016	03/06/1989
<i>Sympecma fusca</i>	Brunette hivernale	2015	26/05/2015
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum à nervures rouges	2015	
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional	1989	03/06/1988

<i>Sympetrum pedemontanum</i>	Sympétrum du Piémont	2015	
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	2016	
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié	2014	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Faune PACA	Silène
<i>A. de la Luzerne</i>	Azuré de Lang	2015	
<i>Actéon</i>	Hespérie du Chiendent	2013	
<i>Aglais io</i>	Paon du Jour	2010	
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	2017	
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	2013	03/05/2011
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	2016	
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	2009	20/05/2009
<i>Argus bleu</i>	Azuré commun	2016	
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')		06/04/2011
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail	2015	08/11/2015
<i>Bel-Argus</i>	Argus bleu céleste	2015	
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	2013	
<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Ronce (Le), Nacré lilacé (Le), Nacré lilas (Le), Daphné (Le), Grande Violette (La)		26/05/2015
<i>Brintesia circe</i>	Silène	2015	23/06/2015
<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce (La), Argus vert (L')		05/04/2015
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)		04/05/2016
<i>Colias alfacariensis</i>	Fluoré	2012	
<i>Colias alfacariensis / hyale</i>	Fluoré / Soufré	2015	20/05/2009
<i>Colias croceus</i>	Souci	2016	08/11/2015
<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie	2013	
<i>Euchloe crameri</i> Butler, 1869	Piérade des Biscutelles (La)		05/04/2015
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	2015	10/05/2015
<i>Glaucopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises	2015	10/05/2015
<i>Glaucopsyche melanops</i>	Azuré de la Badasse	2009	06/05/2010
<i>Gonepteryx cleopatra</i>	Citron de Provence	2013	
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	2016	05/04/2015
<i>Grand Damier</i>	Mélitée des centaurées	2015	
<i>Grisette</i>	Hespérie de l’Alcée	2014	
<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule (La), Comma (Le)		20/08/2015

<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre (Le), Portier de la forêt (Le), Silène (Le), Grand Sylvandre (Le)		19/08/2015
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune	2015	30/07/2015
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	2016	04/05/2016
<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit Nacré (Le), Latonia (Le), Lathone (Le)		06/05/2010
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)		20/08/2015
<i>Leptidea Billberg, 1820</i>			05/04/2015
<i>Leptidea sp.</i>	Leptidea indéterminé	2015	
<i>Leptotes pirithous</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré de la Luzerne (L'), Azuré de Lang (L'), Argus courte-queue (L'), Petit Argus porte-queue (Le)		08/11/2015
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré	2015	26/05/2015
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	2015	05/04/2015
<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')		10/05/2015
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	2015	06/09/2015
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	2016	03/06/1989
<i>Melanargia occitanica</i>	Echiquier d'Occitanie	2009	26/05/2015
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	2015	10/05/2015
<i>Melitaea deione</i>	Mélitée des Linaires	2015	
<i>Melitaea didyma</i>	Mélitée orangée	2016	04/05/2016
<i>Melitaea helvetica</i> Rühl, 1888	Mélitée de Fruhstorfer (La)		03/06/1989
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue	2015	26/05/2015
<i>Ocellé de la Canche</i>	Amaryllis de Vallantin	2015	
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	2015	19/08/2015
<i>P.malvae/m</i>	Hespérie de la Mauve / de l'Aigremoine	2015	
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	2016	20/08/2015
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	2014	26/05/2015
<i>Piérade des Biscutelles</i>	Marbré de Cramer	2015	
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	2013	28/09/2013
<i>Pieris mannii</i>	Piérade de l'Ibérie	2015	19/08/2015
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	2015	05/04/2015
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	2015	05/04/2015
<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1761)	Azuré du Genêt (L'), Argus sagitté (L'), Bleu-violet (Le), Idas (L')		03/06/1

			989
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable	2016	
<i>Polyommatus coridon</i>	Argus bleu-nacré	2012	
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')		04/05/2016
<i>Pontia daplidice</i>	Marbré de vert	2012	04/05/2016
<i>Procris</i>	Fadet commun	2016	
<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du Thym	2015	10/05/2015
<i>Pyronia cecilia</i> (Vallantin, 1894)	Ocellé de le Canche (Le), Ida (L')		30/07/2015
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	2016	
<i>Roussâtre</i>	Hespérie de la Sanguisorbe	2016	
<i>Satyre</i>	Mégère	2016	
<i>Satyrium ilicis</i>	Thècle de l'Yeuse	2015	
<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des Sanguisorbes (L'), Sao (La), Roussâtre (Le), Tacheté (Le)		26/05/2015
<i>Thècle de la ronce</i>	Argus vert	2015	
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	2015	08/11/2015
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	2016	17/11/2009
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	2014	03/05/2011
<i>Zerynthia rumina</i>	Proserpine	2016	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Faune PACA	Silène
<i>A. i. insubricus</i>	Oedipode grenadine	2015	
<i>Acrida ungarica mediterranea</i>	Truxale méditerranéenne	2016	20/08/2015
<i>Acrotylus fischeri</i>	Oedipode occidentale	2013	28/09/2013
<i>Acrotylus insubricus</i> (Scopoli, 1786)	OEdipode grenadine, OEdipode milanaise		26/05/2015
<i>Aiolopus strepens</i>	Aiolope automnale	2016	26/05/2015
<i>Ameles decolor</i> (Charpentier, 1825)			19/08/2015
<i>Anacridium aegyptium</i>	Criquet égyptien	2016	
<i>Arcyptera kheili</i>	Arcyptère provençale	2009	
<i>C. b. brunneus</i>	Criquet duettiste	2016	
<i>C. v. vagans</i>	Criquet des pins	2013	
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	2016	19/08/2015
<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot		19/08/2015
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	2016	28/09/2013

<i>D. g. genei</i>	Criquet des chaumes	2013	
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	2015	19/08/ 2015
<i>Dociostaurus genei</i> (Ocskay, 1832)	Criquet des chaumes		19/08/ 2015
<i>Dociostaurus jagoi occidentalis</i> Soltani, 1978	Criquet de Jago		20/08/ 2015
<i>Dociostaurus maroccanus</i>	Criquet marocain	2013	23/06/ 2015
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes	2013	
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	2016	19/08/ 2015
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	2013	
<i>Gryllomorpha dalmatina</i>	Grillon des bastides	2016	
<i>Gryllus bimaculatus</i>	Grillon bimaculé	2016	
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	2016	26/05/ 2015
<i>Locusta migratoria</i>	Criquet migrateur	2013	
<i>Meconema meridionale</i>	Méconème fragile	2013	
<i>Melanogryllus desertus</i>	Grillon noirâtre	2013	26/05/ 2015
<i>Modicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)	Grillon bordelais, Grillon d'été		26/05/ 2015
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	2015	
<i>O. c. caerulescens</i>	Oedipode turquoise	2013	
<i>Oedaleus decorus</i>	Oedipode soufrée	2016	19/08/ 2015
<i>Oedipoda caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet bleu, Criquet rubané, OEdipode bleue, Oedipode bleuâtre		19/08/ 2015
<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)	Oedipode turquoise		28/09/ 2013
<i>Oedipoda germanica</i>	Oedipode rouge	2013	11/07/ 2014
<i>Omocestus raymondi</i> (Yersin, 1863)	Criquet des garrigues		26/05/ 2015
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	2016	26/05/ 2015
<i>P. c. conica</i>	Pyrgomorphe à tête conique	2016	
<i>P. i. intermedia</i>	Decticelle intermédiaire	2013	
<i>Paratettix meridionalis</i>	Tétrix méridional	2013	26/05/ 2015
<i>Pezotettix giornae</i>	Criquet pansu	2015	30/07/ 2015
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéroptère méridional	2015	
<i>Platycleis affinis</i>	Decticelle côtière	2013	30/07/ 2015
<i>Platycleis intermedia</i> (Audinet-Serville, 1838)	Decticelle intermédiaire		19/08/ 2015
<i>Platycleis sabulosa</i>	Decticelle des sables	2013	19/08/ 2015
<i>Prionotropis azami</i>	Criquet hérisson	2009	
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	2013	

<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	2016	26/05/ 2015
<i>Pyrgomorpha conica</i> (Olivier, 1791)	Criquet printanier, Truxale rosée, Pyrgomorphe à tête conique		26/05/ 2015
<i>Roeseliana azami</i>	Decticelle des ruisseaux	2016	
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	2015	19/08/ 2015
<i>S. c. caerulans</i>	Oedipode aigue-marine	2014	
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	2015	
<i>Sphingonotus caerulans</i> (Linnaeus, 1767)	Oedipode aigue-marine, Criquet à ailes bleues, Oedipode Azurée		19/08/ 2015
<i>Stenobothrus festivus</i> Bolívar, 1887	Sténobothre occitan		26/05/ 2015
<i>Tetrix bolivari</i>	Tétrix caucasien	2013	
<i>Tetrix ceperoi</i>	Tétrix des vasières	2013	26/05/ 2015
<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix commun	2013	
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	2016	19/08/ 2015
<i>Tylopsis lilifolia</i>	Phanéroptère liliacé	2016	28/09/ 2013
<i>Xya variegata</i> Latreille, 1809	Tridactyle panaché, Tridactyle varié		26/05/ 2015
<i>Yersinella raymondi</i> (Yersin, 1860)	Decticelle frêle		28/09/ 2013
<i>Yersinella raymondii</i>	Decticelle frêle	2013	

ANNEXE N° 4 : LISTE DES ESPECES D'AMPHIBIENS OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL

Source : Silène, Faune PACA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Faune PACA	Silène
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	2016	
<i>Bufo bufo / spinosus</i>	Crapaud commun ou épineux	2017	
<i>Bufo calamita (Laurenti, 1768)</i>	Crapaud calamite		26/05/2015
<i>Bufo sp.</i>	Crapaud indéterminé	2015	
<i>Bufo spinosus Daudin, 1803</i>	Crapaud épineux		29/04/2010
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	2016	
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	2016	02/07/1980
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	2015	28/03/2012
<i>Pelophylax Fitzinger, 1843</i>	Pélophylax		30/10/2011
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	2016	28/06/2007
<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille verte indéterminée	2016	02/07/1980

ANNEXE N° 5 : LISTE DES ESPECES DE REPTILES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL

Source : Silène, Faune PACA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Faune PACA	Silène
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	2016	
<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	2016	
<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	2016	
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	2012	
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	2016	20/05/2007
<i>Lacertidae sp.</i>	Lézard indéterminé	2014	
<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	2016	23/06/2011
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	2014	28/06/2007
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	2000	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	2017	20/08/2015
<i>Psammodromus edwardsianus</i>	Psammodrome d'Edwards	2016	
<i>Rhinechis scalaris</i>	Couleuvre à échelons	2016	13/06/2014
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	2016	
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	2015	13/06/2008
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride	2017	31/10/2015

ANNEXE N° 6 : LISTE DES ESPECES DE MAMMIFERES TERRESTRES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL

Source : Silène, Faune PACA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Faune PACA	Silène
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier	2015	
<i>Apodemus sp.</i>	Mulot indéterminé	2015	
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	2015	
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	2013	20/09/2013
<i>Arvicolinae sp.</i>	Campagnol indéterminé	2015	
<i>Canis lupus Linnaeus, 1758</i>	Loup gris		02/07/2012
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	2016	
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	2017	17/11/2015
<i>Cervus nippon</i>	Cerf sika	2011	
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	2015	
<i>Crocidura sp.</i>	Crocidure indéterminée	2015	
<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins	2015	
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	2013	
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	2016	
<i>Felis catus domesticus</i>	Chat domestique	2015	
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	2017	
<i>Glis glis</i>	Loir gris	2016	
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	2016	11/07/2012
<i>Mammalia sp</i>	Mammifère indéterminé	2014	
<i>Martes foina</i>	Fouine	2016	
<i>Martes martes / foina</i>	Martre / Fouine	2016	
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	2017	03/01/2015
<i>Microtus agrestis (Linnaeus, 1761)</i>	Campagnol agreste		02/07/1970
<i>Microtus duodecimcostatus</i>	Campagnol provençal	2015	
<i>Mus sp.</i>	Souris indéterminée	2015	
<i>Musccardinus avellanarius</i>	Muscardin	2015	
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	2015	
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	2017	28/09/2013
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	2014	08/07/2014
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	2009	
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	2015	
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	2015	
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	2017	
<i>Suncus etruscus</i>	Pachyure étrusque	2015	
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	2017	05/01/2014
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	2017	

ANNEXE N° 7 : LISTE DES ESPECES DECHIROPTERES OBSERVEES SUR LE TERRITOIRE LOCAL

Source : Silène, Faune PACA

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Faune PACA
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	2016
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	2015
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	2016
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	2017
<i>Pipistrellus sp.</i>	Pipistrelle indéterminée	2014
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	2016

